



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de
l'Aide à la Jeunesse

État des lieux des réalisations, besoins et
enjeux des écoles de devoirs en Fédération
Wallonie-Bruxelles
2011-2014



Lorise Moreau
Dominique Rossion

Octobre 2016

Nous tenons à remercier tous les acteurs et actrices du secteur qui nous ont permis de réaliser ce deuxième état des lieux : les membres de la Commission d'avis des écoles de devoirs, les écoles de devoirs pour leurs rapports d'activités ainsi que pour leur participation active lors des tournées de présentation des résultats intermédiaires, les coordinateurs et coordinatrices régionaux, le service EDD de l'ONE et le service de la Jeunesse du Ministère de la FW-B. Nous remercions également notre stagiaire, Lisa Rosati, pour ses analyses exploratoires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport ainsi que nos collègues Anne-Marie Dieu, Salima Kertati et David Deschryver pour leur relecture attentive.

État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2011-2014

Sommaire

1	INTRODUCTION	9
2	STRUCTURE DU RAPPORT	10
3	MÉTHODOLOGIE	10
3.1	SOURCES D'INFORMATION	10
3.1.1	<i>Les rapports d'activités des EDD</i>	10
3.1.2	<i>Les rapports des Coordinations et de la Fédération : organisation d'un focus group</i>	11
3.1.3	<i>Les données administratives</i>	11
3.1.4	<i>Les entretiens</i>	11
3.1.5	<i>La « tournée »</i>	11
3.2	REPRÉSENTATIVITÉ	11
3.2.1	<i>Précautions dans l'interprétation</i>	13
4	ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS	13
4.1	RECONNAISSANCE ET SOUTIEN DES EDD	13
4.2	PROFIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS	14
4.2.1	<i>PO publics et privés</i>	15
4.2.2	<i>Taille des PO</i>	15
4.3	PROFIL DES ÉCOLES DE DEVOIRS RECONNUES ET SUBVENTIONNÉES	16
4.3.1	<i>Ancienneté des EDD</i>	16
4.3.2	<i>Répartition géographique des EDD</i>	17
4.4	BUDGET ET SUBSIDES	18
4.4.1	<i>Budget enfance alloué aux EDD et aux PO</i>	18
4.4.2	<i>Budget jeunesse alloué aux coordinations et à la Fédération</i>	20
4.4.3	<i>Budget global consacré aux EDD par la Fédération Wallonie-Bruxelles</i>	21
4.4.4	<i>Enjeux liés au financement du secteur et au morcellement des subventions</i>	21
4.5	UTILISATION DE LA SUBVENTION ONÉ PAR LES ÉCOLES DE DEVOIRS	23
4.6	MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LES EDD	25
4.6.1	<i>Enjeux liés à l'équipement informatique des EDD</i>	26
4.7	LES INFRASTRUCTURES	26
5	ÉQUIPE	28
5.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	28
5.1.1	<i>Personnel</i>	28
5.1.2	<i>Répartition du temps de travail</i>	29
5.1.3	<i>Réunions d'équipe</i>	30

5.1.4	<i>Enjeux relatifs aux équipes</i>	32
5.2	ENCADREMENT.....	34
5.2.1	<i>Qualification des animateurs</i>	34
5.2.2	<i>Formation continue</i>	35
5.2.3	<i>Contenu et besoins en formation</i>	36
5.2.4	<i>Freins à la formation continue</i>	37
5.2.5	<i>Enjeu du transfert des formations sur le terrain</i>	39
6	ÊTRE OUVERT À TOUS SANS DISCRIMINATION	40
6.1	OUVERTURE (JOURS, HEURES, CONGÉS).....	40
6.2	PROFIL DES ENFANTS ACCUEILLIS	42
6.3	ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS.....	43
6.3.1	<i>Les enjeux concernant les limites d'âge fixées par le décret</i>	47
6.4	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	48
6.5	LISTES D'ATTENTE ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ENFANTS	49
7	RÉALISATION DES EDD	52
7.1	PLANS D'ACTION.....	52
7.2	PLANS D'ACTION ET MISSIONS ASSIGNÉES AUX EDD.....	58
7.3	FRÉQUENCE DES ACTIVITÉS (RAPPORTS D'ACTIVITÉ).....	60
7.3.1	<i>Rythme de l'EDD – rythme de l'enfant</i>	61
8	PARTENARIATS ET IDENTITÉ DU SECTEUR.....	61
8.1	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES : FRÉQUENCE ET DEGRÉ DE SATISFACTION	61
8.2	ENJEUX POINTÉS DANS LE CADRE DES RELATIONS ENTRE LES EDD ET LEURS PARTENAIRES.	62
9	PARTICIPATION DES ENFANTS.....	63
10	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	65
10.1	CONCLUSION GÉNÉRALE	65
10.2	RECOMMANDATIONS.....	65
11	ANNEXE.....	68

Liste des figures

Figure 1 : Représentativité des rapports d'activité des EDD subsidiées par l'ONE en 2013-2014 (nombre).....	12
Figure 2 : Évolution des taux de représentativité des rapports d'activité des EDD subsidiées par l'ONE entre 2008-2009 et 2013-2014 (%).....	12
Figure 3 : Évolution du nombre d'EDD et de pouvoirs organisateurs reconnus ou subsidiés depuis l'entrée en vigueur du Décret.....	14
Figure 4 : Origine publique / privée des PO, comparaison 2009-2010 et 2013-2014.....	15
Figure 5 : Nombre d'EDD organisé par PO, selon l'origine publique / privée du PO, comparaison 2009-2010 et 2013-2014.....	16
Figure 6 : Répartition des EDD reconnues et subventionnées selon leur ancienneté, comparaison 2009-2010 et 2013-2014.....	16
Figure 7 : Nombre d'EDD reconnues selon leur province, comparaison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.....	17
Figure 8 : Pourcentage d'EDD subventionnées parmi les EDD reconnues selon leur province, comparaison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.....	18
Figure 9 : Budget enfance alloué aux EDD, de 2002 à 2013-2014.....	19
Figure 10 : Augmentation du budget enfance alloué aux EDD, du budget enfance corrigé, de la subvention moyenne par EDD et de la subvention moyenne par EDD corrigée, 2004-2014 (2004-2005 = base 100).....	20
Figure 11 : Pourcentage d'EDD utilisant la subvention ONE pour différentes dépenses, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.....	24
Figure 12 : Pourcentage d'EDD disposant de divers types de matériel, 2013-2014.....	25
Figure 13 : Répartition des EDD selon leur nombre de salariés et de volontaires, 2013-2014.....	28
Figure 14 : Proportion cumulée d'EDD selon leur nombre de salariés et de volontaires, 2013-2014.....	29
Figure 15 : Pourcentage d'EDD disposant de personnel administratif, par province, 2013-2014.....	29
Figure 16 : Répartition du temps de travail des coordinateurs-trices, animateurs-trices et administratifs selon différents types de tâches, 2013-2014.....	30
Figure 17 : Pourcentage d'EDD organisant différents types de réunions d'équipe, 2013-2014.....	31
Figure 18 : Fréquence des réunions d'équipe en fonction de leur type, 2013-2014.....	31
Figure 19 : Thématiques abordées lors des réunions d'équipe en fonction de leur type, 2013-2014.....	32
Figure 20 : Proportion d'animateurs qualifiés, 2008-2009 et 2013-2014.....	34
Figure 21 : Proportion d'animateurs qualifiés par province, 2013-2014.....	35
Figure 22 : Pourcentage d'EDD où aucune personne de l'équipe n'a suivi de formation par province, 2013-2014.....	36
Figure 23 : Pourcentage d'EDD où les formations sont partagées avec l'équipe, 2013-2014.....	36
Figure 24 : Pourcentage d'EDD où l'offre de formation répond aux questions de l'équipe, 2013-2014.....	36
Figure 25 : Pourcentage d'EDD où l'équipe a souhaité faire appel à des ressources externes pour la supervision d'équipe, 2013-2014.....	37
Figure 26 : Freins à la formation continue, comparaison salariés / volontaires, 2010-2011 et 2013-2014.....	38
Figure 27 : Freins à la formation continue des salariés par province, 2013-2014.....	39
Figure 28 : Freins à la formation continue des volontaires par province, 2013-2014.....	39
Figure 29 : Répartition des EDD selon leur nombre de jours d'ouverture par semaine en période scolaire par province, 2013-2014.....	41

Figure 30 : Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture par semaine en période scolaire par province, 2013-2014	41
Figure 31 : Pourcentage d'EDD ouvertes selon la période de congés, 2013-2014	42
Figure 32 : Âge minimal et âge maximal des enfants accueillis en EDD par province, 2010-2011	44
Figure 33 : Âge minimal et âge maximal des enfants accueillis en EDD par province, 2013-2014	44
Figure 34 : EDD selon l'âge minimal et maximal des enfants accueillis, 2013-2014	45
Figure 35 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans ou uniquement entre 6 et 15 ans, 2010-2011 et 2013-2014.....	46
Figure 36 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans ou uniquement entre 6 et 15 ans par province, 2013-2014.....	47
Figure 37 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans et/ou de plus de 15 ans par province, 2010-2011 et 2013-2014.....	47
Figure 38 : Nombre moyen d'enfants inscrits par EDD, minimum et maximum, par province, 2010-2011 et 2013-2014	48
Figure 39 : Pourcentage d'EDD affichant une liste d'attente, par province, de 2008-2009 à 2013-2014	49
Figure 40 : Longueur moyenne des listes d'attente, par province, de 2009-2010 à 2013-2014	49
Figure 41 : Longueur moyenne des listes d'attente, minimum et maximum, par province, 2013-2014.....	50
Figure 42 : Raisons invoquées pour expliquer l'existence d'une liste d'attente, 2010-2011 et 2013-2014	50
Figure 43 : Raisons invoquées pour expliquer l'existence d'une liste d'attente, par province, 2013-2014.....	51
Figure 44 : Pourcentage d'EDD traitant leur liste d'attente sur base de critères de priorité	51
Figure 45 : Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action par catégorie, 2013-2014	54
Figure 46 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction des catégories détaillées, 2013-2014.....	55
Figure 47 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction de grandes catégories, par province, 2013-2014	56
Figure 48 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction des catégories détaillées, par province, 2013-2014.....	57
Figure 49 : Missions visées par les types d'activités planifiés par les EDD (en % des EDD qui ont renseigné ce type d'activités dans leur plan d'action ; les types d'activités sont classés en fonction de leur fréquence dans les plans d'action).....	59
Figure 50 : Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'action, 2013-2014	60

Liste des tableaux

Tableau 1: Budget enfance alloué aux EDD, de 2002 à 2013-2014	19
Tableau 2: Subventions accordées par le Service de la Jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles) à la Fédération des EDD et aux coordinations (budget jeunesse), de 2008 à 2014.....	21
Tableau 3 : Statistiques sur le nombre d'enfants inscrits en EDD, de 2008-2009 à 2013-2014	48
Tableau 4 : Critères de priorisation cités par les écoles de devoirs	52
Tableau 5 : Nombre total de types d'activité recensés et nombre moyen par EDD, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014	53

1 INTRODUCTION

Les écoles de devoirs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des structures d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans en dehors des heures scolaires. Indépendantes des écoles, elles ont un fort ancrage local (commune, quartier ou hameau)¹.

En 2004, le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs était adopté, permettant, comme l'indique son intitulé, de reconnaître ce secteur qui existait déjà et de le soutenir financièrement de manière structurelle. Lors de sa rédaction, le législateur s'était attaché à traduire les pratiques des écoles de devoirs existantes et les missions qu'elles remplissaient déjà, tout en veillant à développer la qualité de l'accueil.

Les quatre missions des écoles de devoirs sont les suivantes :

- Le développement intellectuel de l'enfant ;
- Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant ;
- Le soutien à la créativité de l'enfant, l'accès et l'initiation aux cultures ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

Le décret charge l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de réaliser tous les trois ans un « état des lieux des réalisations, besoins et enjeux du secteur » (art.24). Cet état des lieux doit s'appuyer, d'une part, sur les rapports d'activités des écoles de devoirs reconnues et subsidiées par l'ONE et, d'autre part, sur les rapports d'activités des coordinations régionales et de la Fédération francophone des écoles de devoirs.

Le premier exercice d'état des lieux avait porté sur les années 2008-2011 et avait été publié en 2012². Cette analyse avait exploré de très nombreuses thématiques et constitue encore aujourd'hui un document de référence.

Parmi les conclusions de ce rapport initial, nous avons souligné la **bonne adéquation entre la philosophie du texte décréteil et la réalité de terrain**. Nous avons également relevé une série de lignes de tensions telles que le **financement du secteur**, très faible au vu des missions et de l'ampleur du travail réalisé par les écoles de devoirs. Ce manque de moyens matériels et humains constituait alors un frein réel au bon fonctionnement des écoles de devoirs.

La question de l'**accessibilité** avait également été soulevée face, notamment, à la **saturation** d'un nombre important d'écoles de devoirs. La difficulté croissante pour les familles de trouver de la place pour leur(s) enfant(s) en EDD faisait également apparaître des éléments relatifs à la question de la **pression scolaire** et à l'**externalisation** par l'école de la **remédiation**. En lien direct avec cette problématique, c'est l'**identité du secteur** elle-même qui semblait manquer de clarté pour les différents partenaires des EDD.

Enfin, le rapport soulignait encore les marges de progression possibles en matière de **formation continue** des équipes.

Ce premier état des lieux et les conclusions et recommandations qui en étaient issues ont logiquement constitué le point de départ de notre travail pour ce second état rapport. Il nous fallait en effet déterminer si des évolutions s'étaient produites dans le secteur de 2011 à 2014.

Pour ce faire, nous avons actualisé les données administratives de l'état des lieux d'une part, et d'autre part, pour traiter des enjeux majeurs du secteur, nous avons sélectionné une série de thématiques en concertation étroite avec la Commission d'avis des écoles de devoirs, instance de représentation de l'ensemble des composantes du secteur. Ces thématiques étaient les suivantes :

¹ Commentaires des articles du décret

² <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>

- Le financement du secteur ;
- L'accessibilité des écoles de devoirs ;
- Le travail scolaire et les rythmes scolaires ;
- L'apprentissage du français comme priorité ;
- La formation continue des équipes (salariés comme volontaires) ;
- La participation des enfants.

Comme nous l'expliciterons au fil des pages de cette publication, l'analyse des rapports d'activités des EDD a confirmé l'actualité des différents enjeux mis en exergue ci-dessus. Nous avons en effet noté peu d'évolutions tangibles sur ce triennat et ce, même si des modifications avaient été apportées au décret en 2013.

Ceci étant, une série de nouveaux enjeux se sont dessinés de manière plus nette qu'il y a trois ans. Citons d'ores et déjà la question de la **paupérisation des familles**, de **l'accueil des enfants primo-arrivants** et la **qualité des infrastructures** dont disposent les EDD. Autant d'enjeux qui, comme nous le développerons dans les pages qui suivent, rendent le travail des EDD essentiel et difficile à la fois.

2 STRUCTURE DU RAPPORT

Concrètement, le rapport d'évaluation se divise en une partie « état des lieux » et une partie « réalisations des écoles de devoirs ». À la différence du rapport précédent les éléments relatifs aux coordinations et à la Fédération sont inclus dans ces deux parties et ne font pas l'objet d'un chapitre spécifique.

Le rapport se conclut par une série de recommandations spécifiques tirées des analyses et enrichies lors de la tournée de présentation du rapport intermédiaire aux écoles de devoirs qui a été réalisée en septembre et en octobre 2015.

3 MÉTHODOLOGIE

Nous avons fait le choix d'adopter la même méthodologie pour la réalisation de cet état des lieux que celle retenue lors de l'exercice précédent, et ce, dans un souci de comparabilité. Cette méthodologie relève d'une **démarche participative**, comme nous le détaillons ci-dessous.

3.1 Sources d'information

3.1.1 Les rapports d'activités des EDD

Dès 2005, un canevas du rapport d'activités des écoles de devoirs a été élaboré en collaboration avec la Commission d'avis des écoles de devoirs. Les modalités techniques de récupération des données ayant été jugées insuffisantes, un questionnaire en ligne, développé avec le logiciel Lime Survey, a été lancé en 2010. Celui-ci comporte à la fois des questions fermées et des questions ouvertes.

Pour cette nouvelle évaluation, nous avons choisi de focaliser notre analyse sur les rapports d'activités 2013-2014, ce qui nous permettait de prendre le plus de recul possible par rapport à l'état des lieux précédent, tout en nous laissant la possibilité d'exploiter les données des deux années antérieures si les résultats de l'analyse le requéraient, ce qui n'a pas été le cas.

Signalons que quelques aménagements ont été apportés au questionnaire depuis la première évaluation. Certains résultats ne seront ainsi pas totalement comparables. Nous le signalerons dans le développement des questions concernées.

Les traitements quantitatifs ont été réalisés avec le logiciel SPSS. Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse appuyée par le logiciel NVivo.

3.1.2 Les rapports des Coordinations et de la Fédération : organisation d'un focus group

La seconde source d'informations prévue par le décret consiste en l'analyse des rapports d'activités des coordinations régionales et de la Fédération francophone des EDD.

Notons qu'il n'existe actuellement pas de canevas pour ces rapports d'activités. Les données fournies par ces différents acteurs, si elles répondent à une série d'attendus fixés par le décret, ne sont pas aisément comparables. D'une coordination à l'autre, le degré de détails est fluctuant.

Dans le rapport précédent, nous avons tenté de faire la synthèse des éléments saillants dans les rapports d'activités des coordinations. Conscientes des biais possibles dans ce type d'exercice, nous avons pris l'option d'organiser un focus group avec les représentant-e-s de l'ensemble des coordinations et de la Fédération.

Ce focus group a fait l'objet d'une transcription in extenso et d'une synthèse.

3.1.3 Les données administratives

Les données administratives communiquées par le service des écoles de devoirs de l'ONE sont un apport incontournable pour la réalisation de l'état des lieux du secteur.

De la même manière, une série de données ont été fournies par le Service de la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui gère notamment les subventions aux coordinations et à la Fédération, ainsi que les équivalences aux brevets d'animateur ou de coordinateur.

3.1.4 Les entretiens

Parallèlement aux données administratives recueillies auprès des services mentionnés ci-dessus, nous avons organisé un entretien avec le service des écoles de devoirs et un entretien avec le Service de la Jeunesse. Ces entretiens ont permis d'éclairer certaines données, de nuancer notre propos et de discuter d'une série d'hypothèses et de recommandations.

3.1.5 La « tournée »

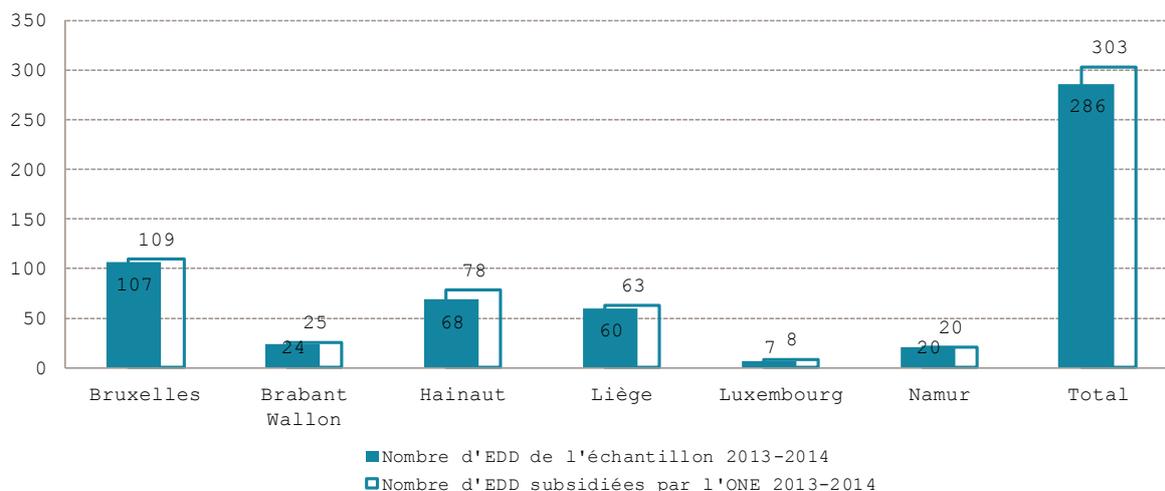
En septembre et octobre 2015, le rapport d'évaluation provisoire a fait l'objet d'une présentation aux écoles de devoirs dans chaque province. Les écoles de devoirs présentes ont eu l'occasion de s'exprimer sur ces résultats, d'apporter quelques nuances et de proposer une série de recommandations. Leurs apports sont intégrés dans ce rapport. Signalons que les rencontres ont été couplées avec les moments de permanences administratives de l'ONE, afin de ne pas multiplier les déplacements des représentants des EDD.

3.2 Représentativité

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, cet état des lieux se base en grande partie sur les données provenant des rapports d'activités 2013-2014 des EDD reconnues et subsidiées par l'ONE.

Les deux figures ci-après donnent un aperçu de l'excellente représentativité des EDD ayant rentré leur rapport d'activité en ligne pour l'année scolaire 2013-2014 : sur 303 EDD subsidiées par l'ONE, c'est au final 286 d'entre elles qui ont complété entièrement le questionnaire en ligne, soit 94 %. Selon les provinces, ce taux varie entre 87 % (Hainaut et Luxembourg) et 100 % (Namur).

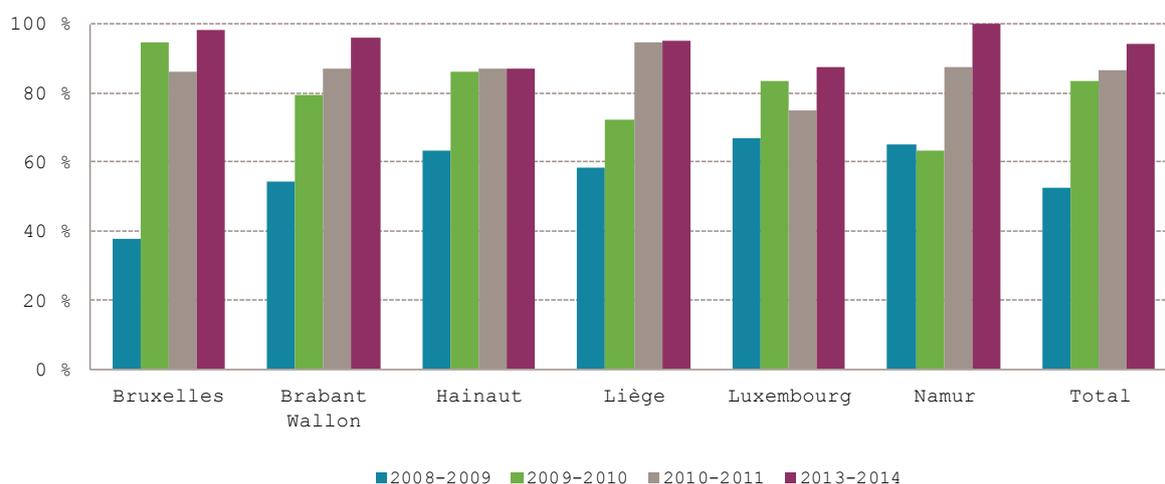
Figure 1 : Représentativité des rapports d'activité des EDD subsidiées par l'ONE en 2013-2014 (nombre)



Source : Rapports d'activité 2013-2014 des EDD et tableaux administratifs 2013-2014 de l'ONE.

Nous avons d'autant plus de raisons de nous réjouir du taux de représentativité que celui-ci n'a fait qu'augmenter depuis 2008-2009, passant de 52 % à 94 %. En 2008-2009, des problèmes techniques ont empêché de traiter la totalité des rapports d'activité remis³. L'année suivante, 83,5 % des rapports d'activité ont pu être analysés. Ce chiffre monte à 87 % en 2010-2011, année de l'introduction de l'utilisation d'un questionnaire en ligne pour remplir le rapport d'activité. **Le résultat global de 2013-2014 et l'évolution positive dans toutes les provinces confirment l'intérêt de cet outil.**

Figure 2 : Évolution des taux de représentativité des rapports d'activité des EDD subsidiées par l'ONE entre 2008-2009 et 2013-2014 (%)



Source : Rapports d'activité des EDD et tableaux administratifs de l'ONE en 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

³ La faiblesse du taux de représentativité invite à une grande prudence dans l'interprétation des résultats de l'année 2008-2009.

La plupart des comparaisons menées dans ce rapport afin de saisir les évolutions du secteur sont faites entre les années 2010-2011 et 2013-2014, c'est-à-dire la dernière année de chaque période couverte par les évaluations (2008-2011 et 2011-2014). Les taux de représentativité de ces deux années (respectivement 87 % et 94 %) sont suffisamment élevés pour assurer des chiffres fiables et fidèles à l'état du secteur des EDD.

3.2.1 Précautions dans l'interprétation

Nous souhaitons attirer l'œil du lecteur sur le fait qu'à la lecture des chiffres par province, il faudra être assez prudent, voire très prudent, quant à leur interprétation pour les provinces du Brabant wallon et de Namur qui comptent respectivement 24 EDD (sur 25) et 20 EDD (sur 20) subsidiées par l'ONE et ayant répondu, mais surtout pour la province du Luxembourg où seules 7 EDD (sur 8) sont dans ce cas.

4 ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS

4.1 Reconnaissance et soutien des EDD⁴

Afin de donner une image de l'évolution du secteur des EDD en termes d'EDD reconnues et subsidiées par l'ONE, nous nous sommes basés sur l'analyse des chiffres issus du rapport d'activité 2013 de l'ONE⁵. Ces chiffres peuvent différer légèrement des chiffres issus des tableaux administratifs utilisés par l'ONE pour gérer les reconnaissances et les subventions. Ce décalage n'est dû qu'à des moments de comptage différents.

En 2013-2014, 335 EDD étaient reconnues par l'ONE. Parmi celles-ci 303 EDD étaient subsidiés. Les critères de reconnaissance et de subventionnement figurent dans le Décret du 20 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, repris en annexe de ce rapport.

Le nombre d'EDD reconnues a fortement augmenté dès le départ : les 302 EDD reconnues en 2004-2005 ont bien vite été rejointes par d'autres, pour atteindre un maximum de 364 EDD en 2010-2011⁶. Ce nombre décroît ensuite légèrement. Le nombre d'EDD subsidiées varie relativement peu en dehors d'un creux en 2006-2007 (252 EDD) et d'un pic en 2010-2011 (319 EDD). En effet, hors ces deux années, le minimum est de 273 EDD et le maximum de 296 EDD.

Concernant le nombre de pouvoirs organisateurs⁷, le nombre de PO reconnus est resté relativement stable depuis l'entrée en vigueur du Décret, avec un minimum de 246 en 2012-2013 et un maximum de 265 en 2007-2008. Quant au nombre de PO subsidiés, d'abord proche du nombre de reconnus (244 sur 251 en 2004-2005, soit 97 %), il a connu une baisse de 14 % lors des trois premières années, passant de 244 à 209.

⁴ Conditions de reconnaissance et de subventions :

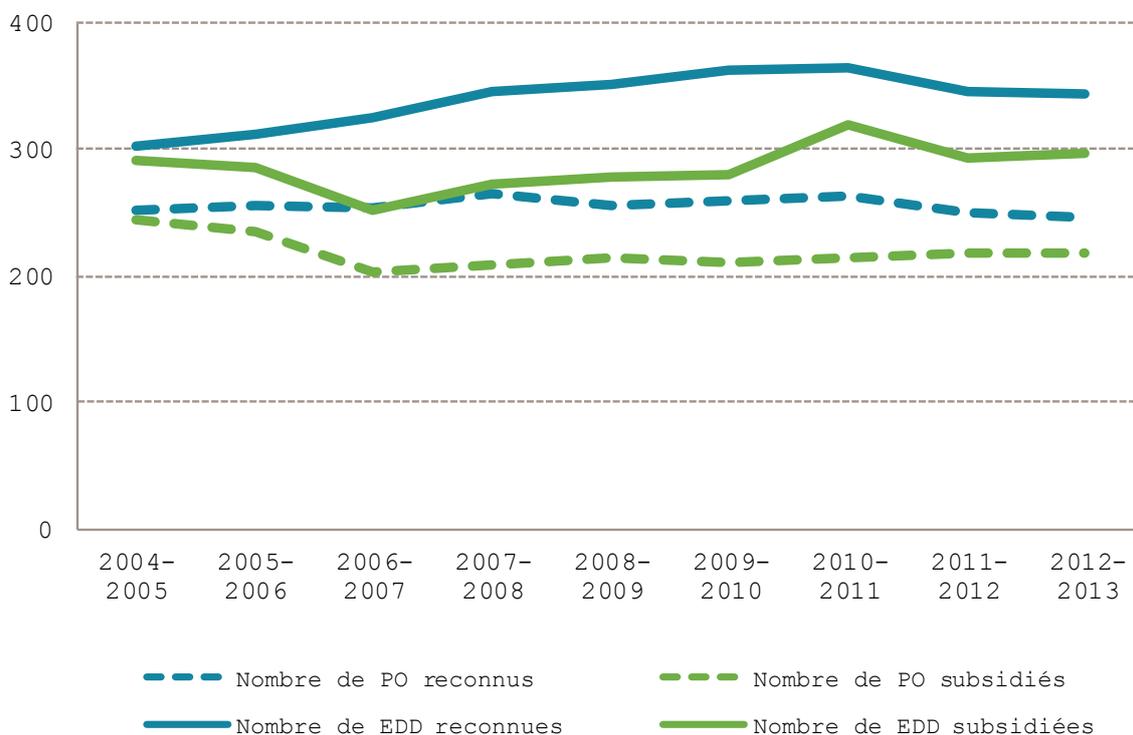
http://www.one.be/fileadmin/user_upload/professionnels/Accueil_3-12_ans_et_plus/EDD/15.05.18_Tableau_des_criteres_de_reconnaissance_et_subvention.png

⁵ http://www.one.be/professionnels/rapports-one/detail-publication/rapport-d-activite-2013/?tt_products%5Bbegin_at%5D=6

⁶ Cela ne signifie pas forcément la création de 62 nouvelles EDD. En effet, certaines ont pu perdre leur reconnaissance, avant de retourner, ou non, dans le cadre du Décret.

⁷ Un PO reconnu est un pouvoir organisateur dont au moins une des EDD qu'il organise a été agréée comme telle par l'ONE. Pareillement, un PO subsidié est un pouvoir organisateur dont au moins une des EDD est subventionnée par l'ONE.

Figure 3 : Évolution du nombre d'EDD et de pouvoirs organisateurs reconnus ou subsidiés depuis l'entrée en vigueur du Décret



Source : Rapport d'activité de l'ONE 2013.

4.2 Profil des pouvoirs organisateurs

Lors du rapport d'évaluation précédent couvrant la période 2008-2011, un travail exploratoire avait été conduit pour identifier les différents agréments des PO⁸ auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que certaines autres sources de subventionnement⁹. Nous renvoyons le lecteur à ce rapport pour avoir un aperçu de la diversité des agréments et des sources de subventionnement¹⁰.

Cette compilation d'informations provenant de listings divers fût un travail de longue haleine. C'est pourquoi, il n'est pas reconduit dans ce rapport, mais les questions du cumul des agréments et de la diversité ou de la dispersion des sources d'argent feront l'objet de nouvelles questions dans le rapport d'activité des EDD, afin de pouvoir établir un état des lieux détaillé de ces aspects.

⁸ Les PO peuvent organiser non seulement plusieurs EDD, mais aussi d'autres activités (maison de jeunes (MJ), organisation de jeunesse (OJ), service d'aide en milieu ouvert (AMO), centre de vacances, association d'éducation permanente, centre d'expression et de créativité (CEC), centre culturel, etc.).

⁹ Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), Fonds des équipements et des services collectifs (FESC), Centres d'aide aux personnes (CAP), Centres d'action sociale globale (CASG), Centres de services sociaux wallons (CSSW), Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), plan de cohésion sociale (PCS).

¹⁰ Rossion D., Swaluë A., *Écoles des devoirs : état des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux 2008-2011*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2012 - <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>

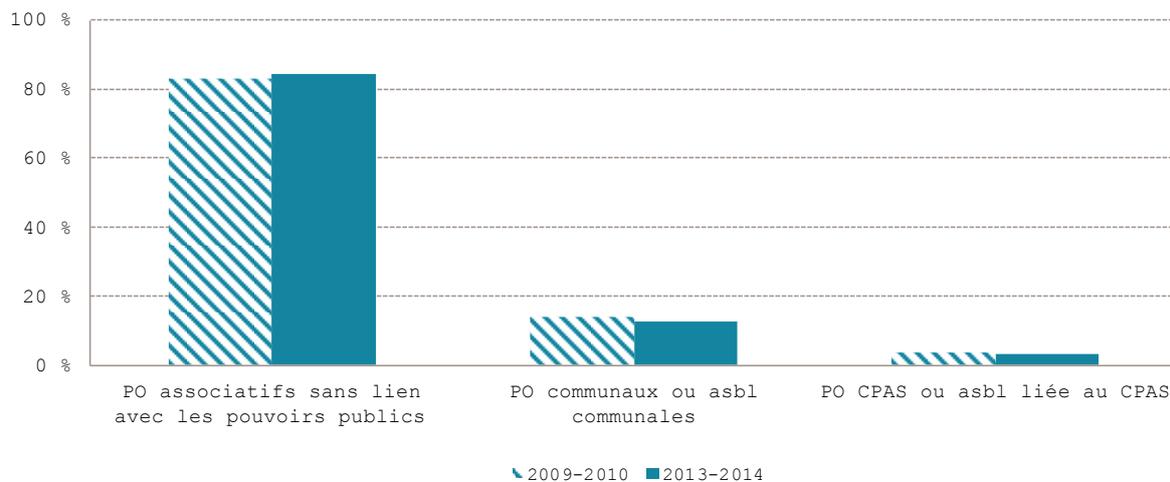
4.2.1 PO publics et privés

Plus de quatre PO sur cinq (84 %, 205 PO), sont d'origine associative, sans lien avec les pouvoirs publics.

Les PO pouvoirs publics comprennent des administrations communales, majoritairement via leur service Jeunesse, des CPAS ou bien des asbl créées par ces autorités. Ils se répartissent de la manière suivante : 30 PO communaux ou liés à une asbl communale (14 %) et 8 PO CPAS ou liés à une asbl issue du CPAS (3 %).

Ces pourcentages sont extrêmement stables par rapport à la période évaluative précédente.

Figure 4 : Origine publique / privée des PO, comparaison 2009-2010 et 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2009-2010 et 2013-2014.

Cette distinction entre PO associatifs et PO public, principalement de type communal, éclaire des réalités très différentes en termes de fonctionnement sur le terrain. Les EDD relevant d'un PO communal indiquent bénéficiant d'une relative stabilité en matière notamment de personnel et d'infrastructures d'accueils. Par contre, elles soulignent un relatif manque de flexibilité au niveau de la gestion de l'école de devoirs. En effet, le fait de dépendre directement d'un pouvoir communal implique de suivre les canaux décisionnels de leur PO. Ainsi, pour certaines écoles de devoirs, la moindre dépense ou demande de formation passera par le conseil communal. Notons que ce type de fonctionnement peut également avoir un impact sur les capacités de ce type d'EDD à répondre à des appels à projets et/ou à se lancer dans des partenariats dans des laps de temps courts.

À l'inverse, si les EDD dépendant de PO privés sont plus libres au niveau de la gestion de l'asbl, elles ne peuvent pas toutes s'appuyer sur un pouvoir organisateur « solide », ce qui peut amener plus d'insécurité et d'instabilité.

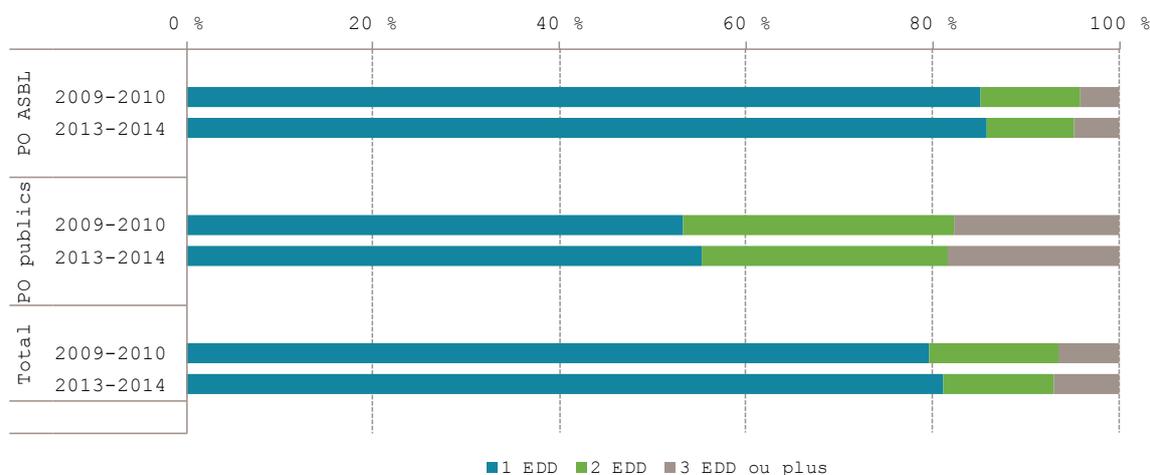
4.2.2 Taille des PO

Un PO peut regrouper plusieurs EDD. La taille d'un PO a été évaluée en fonction du nombre d'EDD qu'il organise. 81 % des PO n'organisent qu'une seule EDD, 12 % 2 EDD et 7 % 3 EDD ou plus.

Les PO associatifs sont plus régulièrement organisateurs d'une seule EDD (86 %, 176 PO) que les PO liés à un pouvoir public (55 %, 21 PO). Ces derniers sont 26 % à avoir mis en place deux EDD et 18 % à l'avoir fait pour trois EDD ou plus.

De même que pour l'origine publique / privée des PO, ces chiffres sont remarquablement semblables à ceux de 2008-2011.

Figure 5 : Nombre d'EDD organisé par PO, selon l'origine publique / privée du PO, comparaison 2009-2010 et 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2009-2010 et 2013-2014.

4.3 Profil des écoles de devoirs reconnues et subventionnées

4.3.1 Ancienneté des EDD

La plupart des EDD (78 %) ont été créées il y a dix ans ou plus. Elles sont donc relativement anciennes et une grande partie de celles-ci existaient déjà avant le Décret de 2004. Notons que les EDD ayant rempli leur rapport d'activité pour les années concernées sont celles toujours en activité à cette date. Les EDD qui ont disparu ne sont évidemment pas reprises dans le graphique ci-dessous.

Logiquement, il apparaît une légère différence entre 2010-2011 et 2013-2014 : une augmentation de l'ancienneté des EDD, due à un simple effet mécanique, en dehors des EDD nouvellement créées, les EDD toujours en activité ont toutes trois ans de plus d'activité.

Il est à noter que le début de l'activité d'une EDD ne coïncide pas toujours avec la création de leur association. En effet, cette activité peut commencer au sein d'une association préexistante, de manière simultanée à la création d'une asbl ou bien avant d'acquérir le statut d'asbl.

Figure 6 : Répartition des EDD reconnues et subventionnées selon leur ancienneté, comparaison 2009-2010 et 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2010-2011 et 2013-2014.

4.3.2 Répartition géographique des EDD

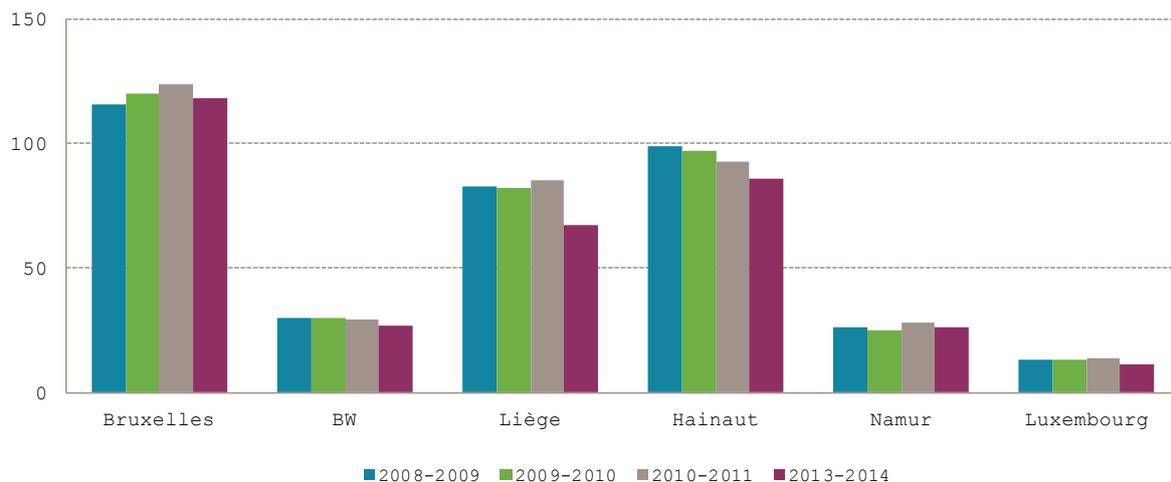
La majorité des EDD reconnues (118 sur 335, soit 35 %) sont situées en Région de Bruxelles-Capitale. C'est ensuite dans le Hainaut (86, soit 26 %) et à Liège (67, soit 20 %) qu'elles sont les plus nombreuses. Les EDD se situent principalement dans les centres urbains.

À cet égard, les constats posés dans le rapport précédent à propos des difficultés rencontrées pour développer des EDD en zone rurale semblent toujours d'actualité.

Ce développement est mis à mal notamment par les problèmes qui se posent autour du transport des enfants. En effet, le critère du nombre d'enfants exigé pour le subventionnement est particulièrement difficile à atteindre dans les villages. Les EDD pallient ces difficultés comme elles le peuvent : partenariat avec le CPAS pour l'organisation d'un trajet en bus, transport effectué par les animateurs, etc. La faible mobilité des volontaires peut également être un obstacle pour atteindre les critères d'encadrement. Le public accueilli et les problématiques des familles présentent également des spécificités : peu de mixité culturelle mais des inégalités socio-économiques importantes, analphabétisme des parents, etc.

Il sera intéressant de pouvoir revenir sur cette question pour évaluer si les modifications décrétales apportées aux critères de reconnaissance et de subventionnement en 2013 ont eu un effet¹¹.

Figure 7 : Nombre d'EDD reconnues selon leur province, comparaison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

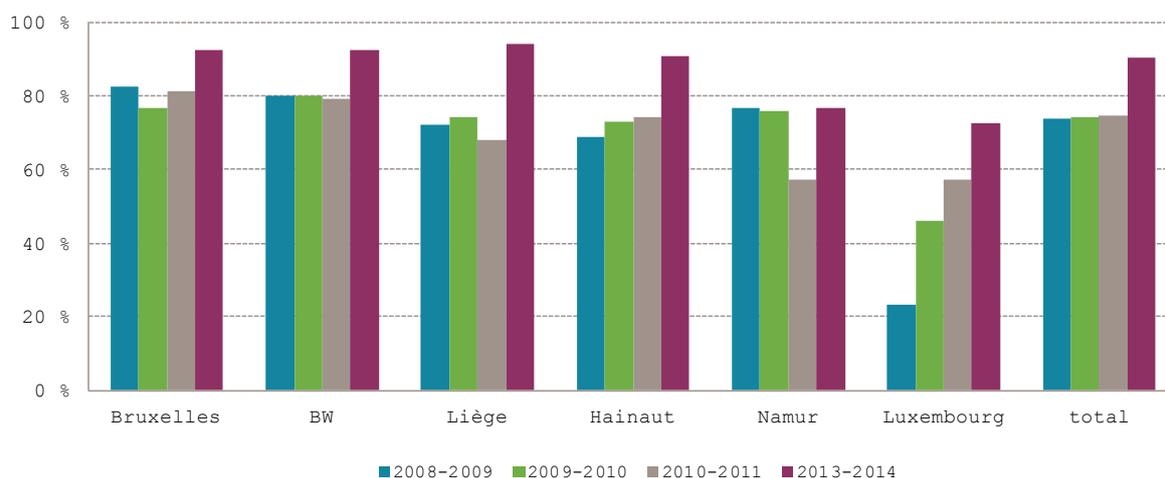
Si le nombre d'EDD reconnues a diminué (de 367 en 2008-2009 à 335 en 2013-2014), celui des EDD subventionnées a augmenté sur la même période (de 271 en 2008-2009 à 303 en 2013-2014). Le nombre d'EDD reconnues, mais non subventionnées est passé sur la même période de 96 à 32, ce qui indiquerait qu'un grand nombre d'EDD reconnues qui ne touchaient pas de subvention n'ont pas demandé un renouvellement d'agrément, en particulier en 2011 lors du train important de renouvellements.

¹¹ Les EDD sont tenues d'accueillir au moins 10 enfants par jour d'ouverture en moyenne annuelle. Afin de permettre le développement de davantage d'EDD reconnue en zone rurale, la dérogation qui réduit le nombre à 8 enfants par jour en moyenne annuelle concerne aussi les communes de plus de 10.000 habitants, ce qui n'était pas le cas auparavant. La densité de population de moins de 150 habitants/km² suffit donc à obtenir la dérogation.

Ceci a pour conséquence l'augmentation du taux de subventionnement pour toutes les provinces à l'exception de Namur. Les provinces de Namur et du Luxembourg sont celles qui ont les taux les plus bas.

Pour rappel, une grande part de ce rapport est basée sur les chiffres tirés des rapports d'activité remplis par les EDD reconnues et subventionnées par l'ONE.

Figure 8 : Pourcentage d'EDD subventionnées parmi les EDD reconnues selon leur province, comparaison 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

4.4 Budget et subsides

4.4.1 Budget enfance alloué aux EDD et aux PO

Le budget enfance¹² alloué aux écoles de devoirs a évolué depuis 2004 : une augmentation de 50 % a été accordée entre l'entrée en vigueur du décret et l'exercice 2013-2014. Le budget est passé de 838.000 € à 1.256.065 € sur cette période. L'augmentation n'a pas été linéaire avec des augmentations par rapport à l'année précédente plus prononcées en 2007-2008 (7 %), 2008-2009 (8 %), et 2010-2011 (12 %).

Le contrat de gestion de l'ONE couvrant la période 2013-2018 annonce une augmentation du budget consacré aux EDD afin de stabiliser la valeur du point à environ 0,55 €, mais dans la limite des moyens fixés dans son tableau budgétaire.

Par ailleurs, en octobre 2015, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçait sa décision d'octroyer un soutien financier supplémentaire aux écoles de devoirs. Pour information, cette augmentation est prévue comme suit¹³ :

- un soutien aux EDD actuellement reconnues (450.000 €) par une augmentation du montant de référence du forfait de base reçu par chaque association (passant de 1.230 à 3.120 euros) ;
- une ouverture de nouvelles EDD pour répondre à la demande (400.000 €), ceci sera facilité par la suppression de l'année d'attente entre la notification d'un agrément et le subventionnement ;

¹² Par budget enfance, il faut entendre le budget alloué aux EDD par l'ONE, ainsi que certains montants pouvant être versés à l'occasion par le Ministre de l'Enfance.

¹³ Communiqué de presse du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 08/10/2015

- une campagne de promotion (30.000 €) pour un engagement de volontaires et l'ouverture des nouvelles EDD.

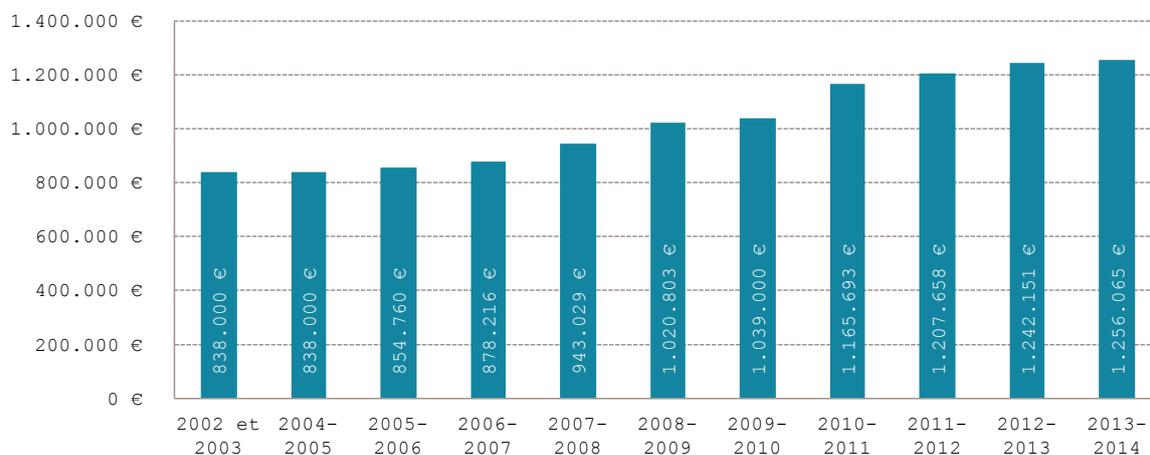
Cette augmentation budgétaire ayant été annoncée en 2015 sera prise en considération dans l'état des lieux suivant.

Tableau 1: Budget enfance alloué aux EDD, de 2002 à 2013-2014

Année	Budget enfance alloué aux EDD	Augmentation par rapport à 2004-2005 (2004-2005 = base 100)	Augmentation par rapport à l'année précédente
2002 et 2003	838.000 €		
2004-2005	838.000 €	100,0	Décret
2005-2006	854.760 €	102,0	2,0 %
2006-2007	878.216 €	104,8	2,7 %
2007-2008	943.029 €	112,5	7,4 %
2008-2009	1.020.803 €	121,8	8,2 %
2009-2010	1.039.000 €	124,0	1,8 %
2010-2011	1.165.693 €	139,1	12,2 %
2011-2012	1.207.658 €	144,1	3,6 %
2012-2013	1.242.151 €	148,2	2,9 %
2013-2014	1.256.065 €	149,9	1,1 %

Source : Données fournies par l'ONE de 2002 à 2013-2014.

Figure 9 : Budget enfance alloué aux EDD, de 2002 à 2013-2014

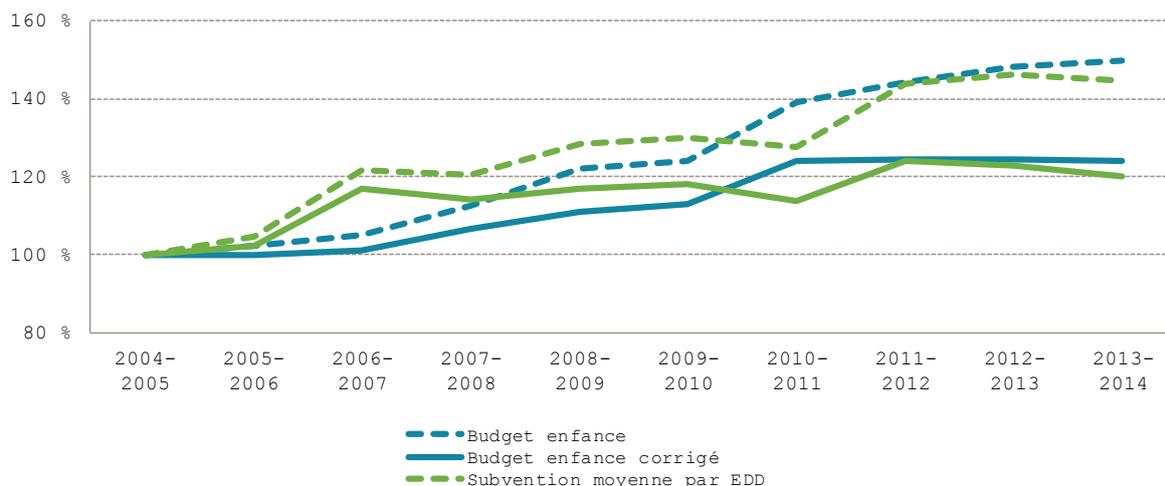


Source : Données fournies par l'ONE de 2002 à 2013-2014.

La lecture du budget enfance corrigé alloué aux EDD permet de nuancer l'augmentation de 50 % du montant destiné aux EDD : en effaçant les effets de l'inflation afin de s'adapter au coût de la vie, l'augmentation réelle de ce budget enfance n'est plus que de 24 %.

De même, l'augmentation de la subvention moyenne par EDD est minorée par la correction apportée : elle passe de 2.870 € en 2004-2005 à 4.145 € en 2013-2014, soit une hausse de 44 %. En prenant en compte l'inflation, la hausse réelle constatée n'est plus que de 20 %.

Figure 10 : Augmentation du budget enfance alloué aux EDD, du budget enfance corrigé, de la subvention moyenne par EDD et de la subvention moyenne par EDD corrigée, 2004-2014 (2004-2005 = base 100)



Source : Données fournies par l'ONE de 2004-2005 à 2013-2014.

Remarque : Le budget enfance et la subvention moyenne par EDD ont été corrigés en fonction de l'inflation.

En ce qui concerne les PO, la différence est importante entre la subvention minimale et la subvention maximale. Cette différence résulte du fait que la subvention maximale allouée l'est à un PO qui regroupe plusieurs EDD. Les années où cette subvention maximale est plus élevée correspondent à des années où un seul PO a concentré un nombre plus élevé d'EDD en son sein. Quant à la subvention minimale, elle est attribuée à un PO ne disposant que d'une seule (petite) EDD.

4.4.2 Budget jeunesse alloué aux coordinations et à la Fédération

La Fédération francophone des écoles de devoirs ainsi que les cinq coordinations régionales sont subsidiées sur des crédits « Jeunesse » en Fédération Wallonie Bruxelles.

Voici un aperçu du budget total qui leur a été consacré entre 2008 et 2014 (budget par année civile).

Tableau 2: Subventions accordées par le Service de la Jeunesse (Fédération Wallonie-Bruxelles) à la Fédération des EDD et aux coordinations (budget jeunesse), de 2008 à 2014

Année	Subventions accordées à la Fédération des EDD et aux coordinations	Subvention conventionnelle de la coordination EDD bruxelloise pour les formations organisées	Subvention conventionnelle de la Fédération des EDD (englobant le subsidé des autres coordinations) pour les formations organisées
2008	331.000 €	5.022 €	17.965 €
2009	336.000 €	3.906 €	37.243 €
2010	330.760 €	4.830 €	27.297 €
2011	341.000 €	5.403 €	20.570 €
2012	348.000€	6.480 €	29.894 €
2013	351.000 €	2.850 €	19.124 €
2014	354.000€	2.100 €	16.621 €

Source : Données fournies par le Service de la Jeunesse, Fédération Wallonie-Bruxelles, de 2008 à 2014.

4.4.3 Budget global consacré aux EDD par la Fédération Wallonie-Bruxelles

En combinant les subventions aux PO pour l'année scolaire 2013-2014 avec les subventions aux coordinations et à la Fédération en 2013 (année civile) ; le montant global du budget directement alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles se monte à **1.629.039 euros**, soit une **augmentation de 4,5% du budget global** repris dans l'état des lieux précédent.

4.4.4 Enjeux liés au financement du secteur et au morcellement des subventions

En 2012, la première ligne de tension décrite dans l'état des lieux initial de l'Observatoire concernait la question du financement du secteur des écoles de devoirs. Nous indiquions ainsi que **le manque de moyens matériels et humains constituent un frein réel au fonctionnement des écoles de devoirs**. En palliatif, les EDD multiplient les sources de financement. Ces montages complexes ont pour corollaire une addition de contraintes administratives, une incertitude quasi-permanente quant à leur budget et des tensions éventuelles avec les missions du décret de 2004, notamment sur la question de la primauté du soutien scolaire.¹⁴

Financement du secteur

Trois ans plus tard, cette ligne de tension est, sans surprise, toujours d'actualité au sein du secteur (tant au niveau des écoles de devoirs que des Coordinations régionales et de la Fédération francophones des écoles de devoirs). Le subsidé moyen octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux EDD reste très faible (voir ci-dessus). Soulignons qu'à Bruxelles, la situation diffère quelque peu

¹⁴ Rossion D., Swaluë A., *Portrait des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles – Version résumée*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, p.13.

de la situation en Wallonie, étant donné les apports financiers plus importants de la Cocof dans le cadre de la Cohésion sociale¹⁵.

Les difficultés financières rencontrées par les écoles de devoirs sont signalées à plusieurs reprises dans leur rapport d'activité. Ces difficultés ont des répercussions sur **le personnel et la stabilité des équipes, l'accessibilité** mais aussi sur **les infrastructures, le matériel et l'offre d'activité**.

Comme nous l'indiquions ci-dessus, des différences se marquent entre les EDD relevant d'un PO communal et celles relevant d'un PO privé de type asbl. Les EDD communales déclarent en général une meilleure assise financière. Celle-ci permet de limiter quelque peu l'effet de turn over du personnel. Dans les asbl privées, les réalités sont très différentes selon que l'EDD s'appuie sur une structure subventionnée par ailleurs, comme c'est le cas pour un projet mené par exemple en AMO ou en lien avec une maison de jeunes, ou encore un CPAS, ou non.

Notons cependant que cette observation a été nuancée lors de la tournée, les communes étant elles aussi contraintes de faire des économies, ce qui a des effets sur l'activité de certaines EDD.

Les difficultés financières semblent également avoir contraint quelques EDD qui pratiquaient la gratuité de l'accueil à revoir leur politique et à demander une **participation financière des parents**. D'autres EDD ont **augmenté leurs tarifs** tout en restant dans les limites fixées par le décret. Pour quelques unes d'entre elles, ces décisions ont été décrites comme difficiles à prendre dans un **contexte de paupérisation grandissante des familles**, nous y reviendrons plus loin dans ce rapport. Dans quelques autres structures, la précarité financière des structures pousse à des pratiques qui posent clairement la question du respect de l'obligation d'**accessibilité à tous**, lorsqu'en défaut de paiement, les enfants sont poussés vers la sortie.

Ces éléments d'évaluation nous invitent, pour le prochain état des lieux, à étudier plus finement la question de la participation financière des parents dans les EDD subventionnées.

Aide à l'emploi

Comme nous le rappelions ci-dessus, cette situation pousse les écoles de devoirs à tenter de multiplier les sources de financement, notamment pour financer un ou des emplois dans leur structure. Le secteur a exprimé de vives inquiétudes vis-à-vis des modifications annoncées en matière d'aide à l'emploi. Cette question se pose clairement tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Comme nous le décrirons plus loin, les emplois en EDD sont souvent précaires (temps partiels, contrats à durée déterminée, articles 60, ALE, emplois jeunes...), ce qui crée beaucoup d'instabilité dans les équipes.

En Région bruxelloise, l'on pointe l'évaluation menée par le ministre de l'Emploi du système des aides à l'emploi du système des agents contractuels subventionnés (ACS). Les mesures de rationalisation annoncées et la volonté de dégager des marges qui bénéficieraient à la petite enfance constituaient un risque important pour les écoles de devoirs. L'aboutissement de la réforme étant prévue pour fin 2016, il s'agira de rester particulièrement attentif à la situation du secteur dans ce cadre.

En Wallonie, certaines structures fonctionnent avec des financements APE dont les Coordinations régionales. Mais ces mêmes coordinations indiquent que le financement des points par les structures n'est pas toujours possible. Ajoutons à cela l'ancienneté des travailleurs qui devrait pouvoir être valorisée mais qui ne peut pas toujours l'être. Un emploi supplémentaire est par ailleurs demandé pour le développement des écoles de devoirs dans le Luxembourg. La coordination est actuellement assurée par une personne qui gère également la Province de Namur.

¹⁵ Ce double financement, fort utile pour les structures qui en bénéficient, a cependant d'autres répercussions sur les réalisations attendues des écoles de devoirs bruxelloises, à cheval sur deux législations différentes, avec chacune des objectifs particuliers, comme nous le verrons plus loin dans le rapport.

L'aide publique à l'emploi dans les écoles de devoirs reste, à Bruxelles comme en Wallonie, une revendication de la Fédération francophone des écoles de devoirs que celle-ci avait inscrite dans son mémorandum de 2014 en demandant ad minimum un mi-temps salarié par structure. Cette demande est par ailleurs appuyée par l'ONE. Mais la priorité d'aujourd'hui est surtout de ne pas être confronté à un retour en arrière en matière d'aide à l'emploi, tant au niveau des ACS à Bruxelles que des APE en Wallonie.

Disparition du FIPI

Signalons encore les modifications relatives à une autre ligne de financement à laquelle les EDD pouvaient faire appel, appelé anciennement Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI). L'ONE indique que les moyens du FIPI accordés aux EDD correspondaient à environ 10% de son budget total. Avec son transfert partiel aux entités fédérées, le FIPI est devenu le PCI pour « **Projets de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité** ». Ces modifications ont également porté sur les objectifs mêmes de ce budget. L'appel à projets permet en effet « le financement d'activités menées au plan local, supra-local ou à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans notre société multiculturelle, la lutte contre le racisme et les discriminations envers les minorités culturelles, et la défense des droits de personnes fragilisées par l'exil »¹⁶. Les écoles de devoirs peuvent encore rentrer des projets, cependant beaucoup d'entre elles ont perdu ce financement. Par ailleurs, l'ONE qui participait aux sélections des projets FIPI n'a plus été associé aux sélections des PCI. L'ONE indique que cette participation permettait d'explicitier les particularités du travail des écoles de devoirs. La demande est aujourd'hui de revenir à la collaboration pratiquée auparavant.

4.5 Utilisation de la subvention ONE par les écoles de devoirs

Les EDD ont répondu à la question de leur utilisation de la subvention ONE. De nouvelles catégories de dépenses ont été introduites à partir de 2011-2012, sur base de l'analyse des réponses à la catégorie « Autre(s) » les années précédentes. Ce sont finalement cinq nouvelles propositions qui ont fait leur apparition dans le *questionnaire* : goûters / festivités, charges, assurances, frais administratifs, aménagement des locaux.

L'utilisation la plus généralisée de la subvention ONE sert à acheter du matériel (71 %), viennent ensuite les activités spéciales (62 %), les goûters / festivités (61 %). Toutes ces dépenses sont effectuées par plus de 60 % des EDD. Entre 40 et 50 % des EDD se servent de la subvention pour la rémunération des animateurs (45 %), les charges (45 %), les assurances (41 %) et des frais administratifs (41 %). Enfin, viennent des frais liés aux formations (32 %), à l'aménagement des locaux (29 %) et aux loyers (21 %).

Par ailleurs, l'analyse de ce graphe doit être réalisée avec les précautions nécessaires : les EDD peuvent également percevoir des aides non monétaires de la part de différents niveaux de pouvoirs pour leur fonctionnement (mise à disposition de locaux, mise à disposition de personnel, fourniture de matériel, etc.). Ces ressources non monétaires ne sont pas prises en compte ici. La faible proportion d'EDD utilisant la subvention pour leur loyer peut d'ailleurs s'expliquer par la mise à disposition de locaux par les autorités communales, le CPAS, une association de quartier, une paroisse, etc.

Autre facteur à prendre en considération lors de la lecture des résultats, les dispositifs de subventionnements multiples mis en place par certaines EDD amènent celles-ci à ventiler les frais de

¹⁶ http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Baction%5D=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublicatation%5D=908&cHash=169dffa4b46e5257a1658c8a82c7435f

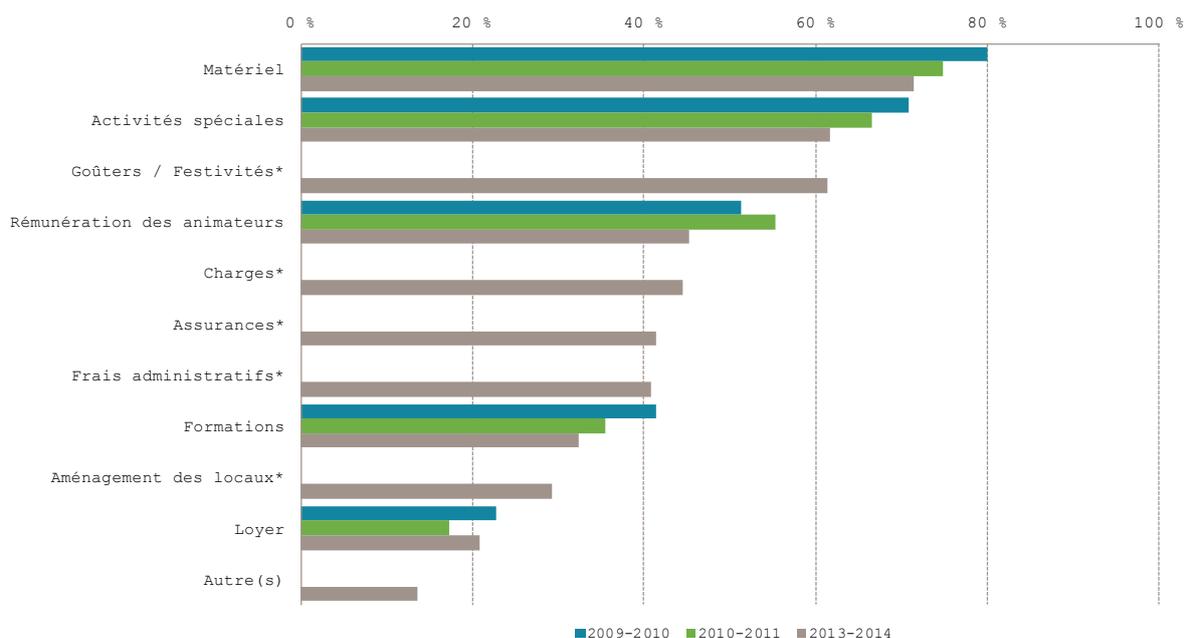
fonctionnement par poste selon l'origine des subsides et en fonction des types de dépenses éligibles pour ces différentes sources de financement.

Les données récoltées ne permettent pas non plus d'estimer le montant dépensé par poste, ni même la proportion que cela représente sur la subvention ONE. Quoiqu'il en soit, les données recueillies nous éclairent de manière générale sur les besoins des EDD, leurs charges de fonctionnement et les grandes tendances.

Plusieurs évolutions déjà remarquées entre 2009-2010 et 2010-2011 semblent se confirmer : les proportions d'EDD utilisant la subvention ONE afin de payer du matériel (80 % en 2009-2010), les frais liés aux activités spéciales (71 % en 2009-2010) ou bien des formations (41 % en 2009-2010) continuent à diminuer et affichent toutes en 2013-2014 une baisse de 9 points par rapport à 2009-2010.

En ce qui concerne, les formations, comme mentionné dans le précédent rapport, il est avéré que l'offre de formations gratuites s'est bien développée et permet aux EDD de se former pour des frais minimums. D'autre part, le contexte budgétaire difficile impose des priorisations dans les dépenses dont risque de pâtir la formation des animateurs, même si la proportion d'EDD où aucune personne de l'équipe n'a suivi de formation est restée stable (environ 20 % des EDD).

Figure 11 : Pourcentage d'EDD utilisant la subvention ONE pour différentes dépenses, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

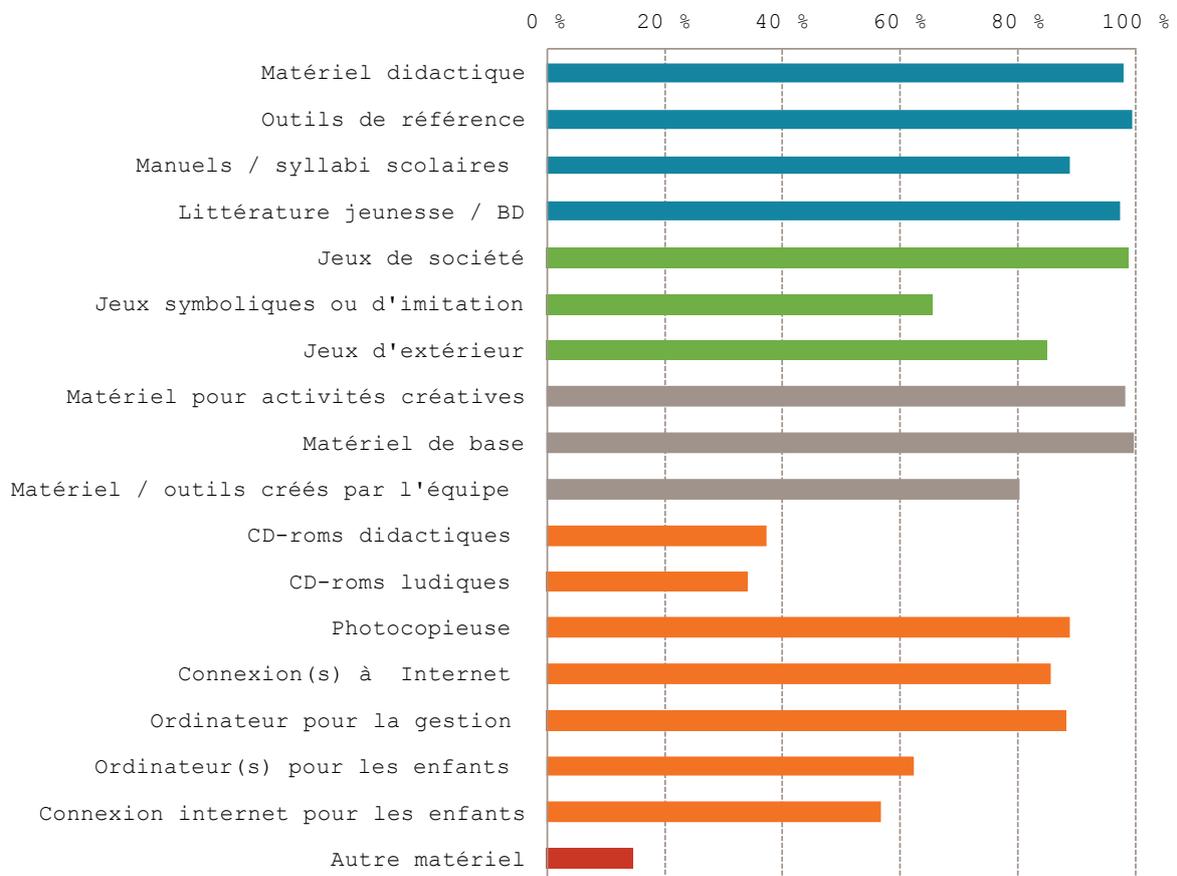
* Catégorie proposée uniquement à partir du rapport d'activité de 2011-2012.

Rem. : Une catégorie « Autre(s) » était bien proposée en 2009-2010 et 2010-2011. Cependant, elle n'est pas comparable à celle de 2013-2014. C'est pour cette raison, que nous avons choisi de ne pas la faire figurer sur ce graphique pour ces deux années-là.

Rem. : L'item « rémunération des animateurs » inclut davantage leur défraiement qu'une réelle rémunération.

4.6 Matériel disponible dans les EDD

Figure 12 : Pourcentage d'EDD disposant de divers types de matériel, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

La quasi-totalité des EDD disposent des divers types de matériel nécessaire aux activités liées à la scolarité ou à l'apprentissage du français (matériel didactique (98 %), outils de référence (ex. : dictionnaire, 99 %), livres (97 %), manuels ou syllabi (89 %)).

De nombreuses EDD ont aussi des jeux : presque toutes détiennent des jeux de société (99 %), 85 % des jeux d'extérieur et 65 % des jeux symboliques ou d'imitation.

99 % ont du matériel de base et 98 % du matériel pour les activités créatives. Quatre sur cinq (80 %) ont même du matériel ou des outils qui ont été spécialement créés par l'équipe.

Signalons tout de même que l'ONE indique avoir constaté, lors de ses visites sur le terrain, une pauvreté en matière de matériel décrit comme trop souvent dépassé ou abîmé dans bon nombre de structures. Il en va de même pour les jeux de société dépareillés.

Enfin, 88 % des EDD disposent d'un ordinateur utilisable pour la gestion de l'EDD (et 85 % une connexion à Internet). Il n'y a donc que très peu d'évolution depuis le rapport d'évaluation précédent, alors qu'Internet est une mine d'information pour les outils d'animation, l'accès aux documents de l'ONE, des coordinations et de la Fédération, et que le rapport d'activité est à remplir en ligne. 62 % des EDD ont également un (ou plusieurs) ordinateur accessible aux enfants (et 56 % avec une connexion à Internet).

L'ensemble des chiffres est très proche de ceux des années 2009-2010 et 2010-2011. Peu d'évolutions sont constatées à part une baisse de la proportion d'EDD détenant des manuels ou syllabi (-6 points), des CD-roms¹⁷, que ceux-ci soient didactiques (-13 points) ou ludiques (-10 points), et une augmentation du pourcentage d'EDD possédant une photocopieuse (+8 points) ou une connexion à Internet (+9 points).

4.6.1 Enjeux liés à l'équipement informatique des EDD

Le fait qu'aujourd'hui l'ensemble des EDD ne disposent pas d'un équipement informatique suffisant pour répondre sur site à l'exigence d'un rapport d'activité en ligne nous apparaît comme une marge de progression sur laquelle il peut être facile d'agir.

Pour aborder ce point, il faut distinguer deux usages du matériel informatique :

- un usage à destination de l'équipe ;
- un usage à destination des enfants.

Interpellé par les chiffres mentionnés ci-dessus, l'Observatoire a demandé aux EDD s'il n'était pas intéressant de plaider pour un équipement de l'ensemble des structures non seulement pour les équipes en charge des enfants mais pour ceux-ci également, dans une visée d'éducation aux médias.

À la question de l'équipement des équipes, les EDD ont accueilli de manière unanime l'idée d'un soutien des pouvoirs publics pour un équipement informatique.

Concernant l'équipement des écoles de devoirs en vue de mettre à disposition un ordinateur et une connexion Internet aux enfants, les EDD se sont montrées plus divisées. Pour bon nombre de structures présentes lors de la tournée de présentation des résultats de l'évaluation, une position claire a déjà été adoptée vis-à-vis de l'introduction des outils de types informatiques :

- Soit l'écran est banni de la structure afin de permettre à l'enfant de vivre un moment non connecté, le projet pédagogique ayant été conçu de la sorte, ou les volontaires ayant des réticences ou des difficultés à utiliser ce type de matériel.
- Soit l'écran est intégré sciemment dans le projet pédagogique de la structure. Différentes activités intègrent l'usage de l'outil informatique et de la connexion Internet : permettre aux enfants de faire des recherches pour un travail à remettre à l'école, utiliser la recherche sur Internet dans le cadre d'un travail d'observation organisé par les animateurs/-trices, permettre la rédaction d'un journal des enfants...

Si la recommandation d'un meilleur équipement des EDD qui le souhaitent est jugée intéressante, les EDD soulignent tout de même des problèmes d'ordre pratiques liés à l'obsolescence rapide du matériel, du manque de ressources lorsque des problèmes techniques se posent. La question de la **formation** des animatrices et animateurs face à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet par les enfants a également été soulignée.

4.7 Les infrastructures

L'analyse des rapports d'activités des écoles de devoirs 2013-2014 a fait émerger un questionnement d'une série d'équipes vis-à-vis des infrastructures dont elles disposent pour mener leurs activités. C'est une évolution parmi les plus marquées de cet état des lieux.

¹⁷ À partir du rapport d'activité 2014-2015, le mot « CD-roms » est remplacé par « logiciels », ceux-ci pouvant être aisément téléchargés et ne nécessitant plus forcément un support matériel.

Nous avons déjà abordé la question des locaux dans l'état des lieux précédent lorsqu'il s'était agi de parler des listes d'attente et de la pression de plus en plus importante que rapportent les écoles de devoirs face à la demande des familles : comment en effet pouvoir accueillir davantage d'enfants alors que les locaux ne sont pas extensibles ?

Aujourd'hui, la question des infrastructures semble se poser avec plus d'acuité encore, et ce, sans doute toujours en lien avec le problème de saturation. La réalité décrite par certaines EDD est en effet interpellante : espaces confinés et vieillissants, dans certains cas une seule pièce dans laquelle plusieurs enfants doivent pouvoir travailler et jouer ensemble, manque d'accès extérieurs, manque de ventilation,... Certaines EDD indiquent également avoir du mal à faire face aux augmentations de loyers.

Des EDD sont cependant mieux loties que d'autres. Les EDD communales disposent souvent de structures mieux adaptées, bien que les locaux mis à leur disposition soient souvent partagés avec plusieurs projets différents. Il en va de même pour les EDD qui s'intègrent dans des projets associatifs plus larges tels que des AMO ou des maisons de jeunes.

La question des locaux a principalement émergé au travers de la question de la satisfaction des EDD quant au respect du **code de qualité** :

- Comment en effet garantir le respect du rythme de chacun lorsque l'on ne dispose que d'une pièce devant accueillir des enfants avec et sans devoirs ? Comment concilier des enfants ayant besoin de se dépenser avec des enfants fatigués ?
- Dans le même ordre d'idée : comment permettre la diversification des activités ? Quelques EDD lient par exemple la difficulté de mettre en place des activités de participation des enfants aux décisions prises par les adultes avec l'inadéquation des locaux.
- Comment recevoir les parents et assurer un rôle de soutien sans avoir l'occasion de les recevoir dans un espace qui permet une certaine confidentialité ou qui ne déborde pas sur les activités avec les enfants présents ?
- Comment, enfin être ouvert à tous et accueillir des enfants porteurs de handicap ?

Lors des tournées de présentation du rapport, des pistes de solution ont été évoquées comme celles du **partage des locaux** avec d'autres structures. Cette option peut se révéler intéressante si des balises sont mises, notamment en termes de partage et d'appropriation de l'espace : il est en effet important que l'école de devoirs puisse exister physiquement non seulement avec du matériel mais aussi au travers, par exemple, d'exposition de dessins d'enfants, d'espaces de rangement...

Si des arrangements de ce type existent déjà pour un certain nombre d'écoles de devoirs, le partage de locaux **au sein d'établissements scolaires** est une **solution majoritairement écartée** par les EDD, les coordinations et la Fédération, pour lesquelles il apparaît fondamental de pouvoir faire une distinction nette entre le cadre scolaire et le cadre de l'école de devoirs. Cette distinction s'inscrit en plein dans les questions **d'identité du secteur** dont nous reparlerons plus loin. Notons aussi que l'ouverture obligatoire des EDD aux élèves de minimum trois écoles différentes serait, selon les coordinations et la Fédération, plus compliqué à mettre en œuvre puisqu'elle supposerait pour les établissements scolaires d'ouvrir leurs portes à des enfants externes à l'école.

Comme nous l'indiquions ci-dessus, une série de situations « heureuses » de partages de locaux ont été évoquées : il s'agit de partage avec une maison de jeunes ou une AMO. L'explication est à trouver dans le fait que l'EDD est une émanation de la structure faitière, fonctionnant parfois avec le même personnel. Dans le même ordre d'idée, signalons encore la possibilité de partage des locaux avec une bibliothèque communale.

Une piste de travail a été également apportée par les Coordinations régionales des EDD. Celle-ci porte sur une proposition d'accompagnement individuel des structures qui partagent leurs locaux ou qui disposent de locaux exigus, afin de leur permettre de mieux aménager l'espace et développer

une série d'outils qui permettent de bien identifier l'espace EDD (cloisons, coffres fermés, des armoires avec le matériel des EDD...).

Les questions d'infrastructures ont mis en lumière l'intérêt de pouvoir disposer d'un cadastre plus détaillé en la matière. Une recommandation sera rédigée en ce sens dans la dernière partie de ce rapport.

5 ÉQUIPE

5.1 Composition et fonctionnement

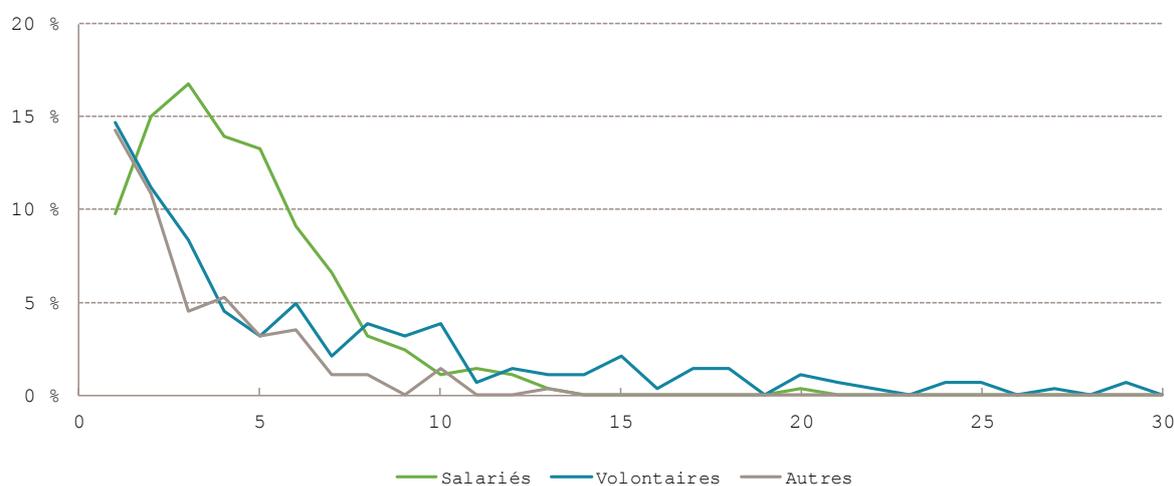
5.1.1 Personnel

6 % des EDD ne disposent d'aucun salarié, 25 % en ont un ou deux, 44 % entre trois et cinq, et 25 % six ou plus. À côté des salariés, presque trois EDD sur quatre (74 %) peuvent compter sur des volontaires, selon la distribution suivante : 26 % sur un ou deux, 16 % sur trois à cinq et 32 % sur six ou plus.

Dans près d'une EDD sur deux (45 %), d'autres types de personnes interviennent aussi pour travailler ou aider. Il s'agit surtout de stagiaires, de prestataires ponctuels...

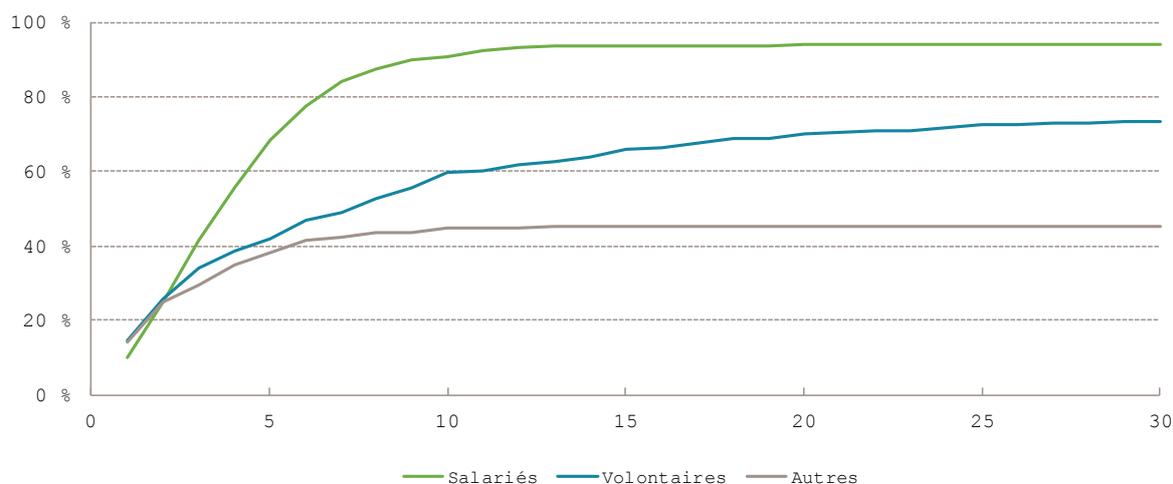
Comme on le voit, l'apport et l'investissement des volontaires est essentiel au bon fonctionnement des écoles de devoirs. Cependant, comme nous le décrirons plus loin, une organisation impliquant des volontaires suppose un autre type de gestion et d'encadrement à garder à l'esprit lorsqu'on souhaite se représenter le quotidien des coordinateurs et coordinatrices des EDD.

Figure 13 : Répartition des EDD selon leur nombre de salariés et de volontaires, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Figure 14 : Proportion cumulée d’EDD selon leur nombre de salariés et de volontaires, 2013-2014

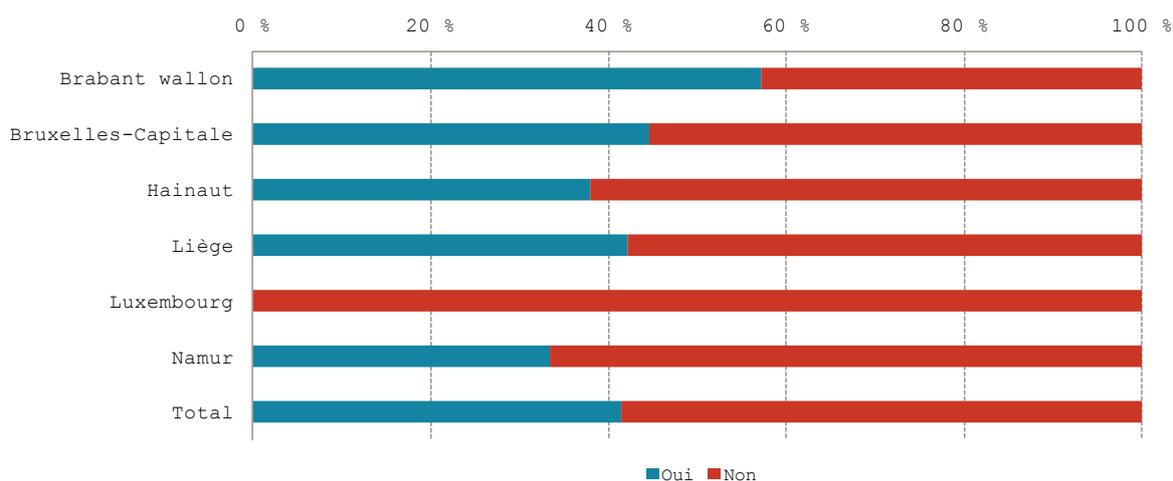


Source : Rapports d’activité des EDD 2013-2014.

Près de six EDD sur dix (59 %) n’ont pas de personnel administratif à leur disposition. Sachant la lourdeur de la gestion administrative engendrée par la recherche de subsides (multiples), les rapports d’activité à remplir, la gestion du personnel, des inscriptions et des présences, la publicité des activités de l’EDD, etc. nous ne nous étonnons pas qu’environ un quart du temps des coordinateurs-trices soit occupé par cette gestion administrative.

Des variations existent entre provinces : aucune EDD de la province du Luxembourg (sur 7) ne bénéficie de personnel administratif. En dehors de ce cas particulier, la proportion d’EDD dans cette situation va de 43 % (Brabant wallon) à 67 % (Namur).

Figure 15 : Pourcentage d’EDD disposant de personnel administratif, par province, 2013-2014



Source : Rapports d’activité des EDD 2013-2014.

5.1.2 Répartition du temps de travail

À partir du rapport d’activité 2011-2012, une nouvelle question concernant la répartition du temps de travail des coordinateurs, animateurs et administratifs selon différents types de tâches a été ajoutée. Cette nouvelle information permet d’estimer la proportion de temps passé à la gestion

administrative, la préparation des activités, avec les enfants, etc. selon la fonction de la personne, sachant que celle-ci n'est pas nécessairement à temps plein.

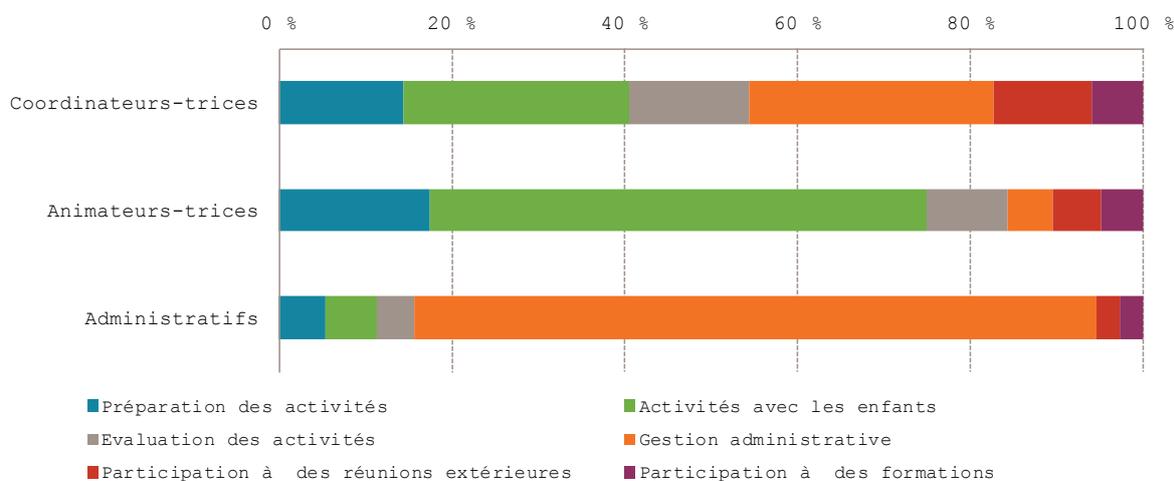
Si les résultats montrent une spécialisation des fonctions, ils indiquent aussi une certaine porosité : chaque profil peut être amené aussi bien à s'occuper de l'administratif, que des activités avec les enfants.

Les animateurs passent la majorité de leur temps en activité (58 %), 18 % à leur préparation et 9 % à leur évaluation, soit plus de quatre cinquièmes de leur temps (84 %). 16 % de leur temps est donc consacré à d'autres tâches (gestion administrative, réunions, formations).

Le profil des administratifs semble lui aussi faire l'objet d'une définition claire : sans surprise c'est à la gestion administrative qu'est dédié le plus clair de leur temps (79 %). De manière plus étonnante, 16 % de leur travail tourne directement autour des activités (préparation, animation ou évaluation). Enfin, ce sont eux qui passent proportionnellement moins de temps en réunion ou en formation.

Quant aux coordinateurs, ils partagent presque équitablement leur temps entre les activités (54 %) et les autres tâches (gestion, réunions, formations, 46 %). Si nous entrons plus dans le détail, la gestion administrative (28 %) leur prend autant de temps que l'animation des activités (26 %). Ce sont aussi eux qui passent proportionnellement aux autres profils le plus de temps à l'évaluation des activités (14 %) ou en réunion (11 %).

Figure 16 : Répartition du temps de travail des coordinateurs-trices, animateurs-trices et administratifs selon différents types de tâches, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

5.1.3 Réunions d'équipe

De même que la répartition du temps de travail, l'analyse des réunions d'équipe (type, périodicité, contenu), permet de donner des éléments d'information utiles pour éclairer les fonctionnements et dynamiques à l'œuvre dans les équipes.

Les éléments repris ci-dessous ne sont pas directement comparables à ceux collectés lors de la période évaluative précédente.

Figure 17 : Pourcentage d'EDD organisant différents types de réunions d'équipe, 2013-2014



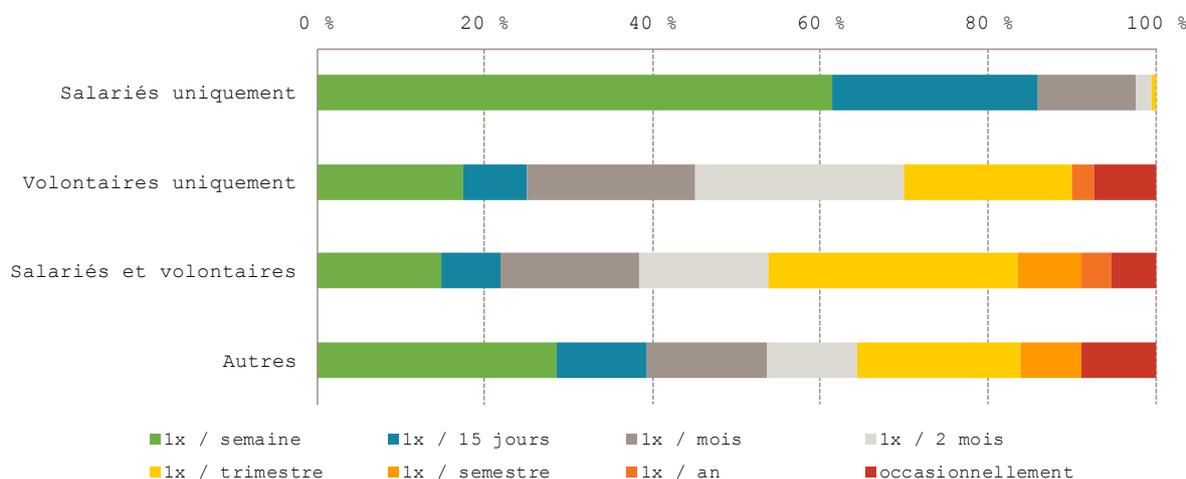
Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Concernant la fréquence des réunions d'équipe, celles menées uniquement avec des salariés sont beaucoup plus fréquentes que les autres : pour la quasi-totalité des EDD (98 %), elles ont lieu au moins une fois par mois, et plus particulièrement une fois par semaine (61 %) ou toutes les deux semaines (25 %).

Les réunions auxquelles participent uniquement des volontaires ne sont organisées dans moins d'un cas sur deux (45 %) au moins une fois par mois. Quant aux réunions mixtes (salariés et volontaires), c'est le cas pour uniquement 38 % des EDD organisant ce type de réunions.

Malgré les difficultés de comparaison de ces informations avec celles de la période 2008-2011, il semblerait que la fréquence des réunions avec les salariés ait peu varié. Par contre celle des réunions avec les volontaires uniquement ou les réunions mixtes aurait sensiblement augmenté.

Figure 18 : Fréquence des réunions d'équipe en fonction de leur type, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Les questions sur les thématiques abordées lors des réunions ont aussi été modifiées par rapport à la période 2008-2011. S'il n'est pas possible de faire une comparaison temporelle, nous avons maintenant le loisir de pouvoir identifier des patterns différents en fonction des types de réunion.

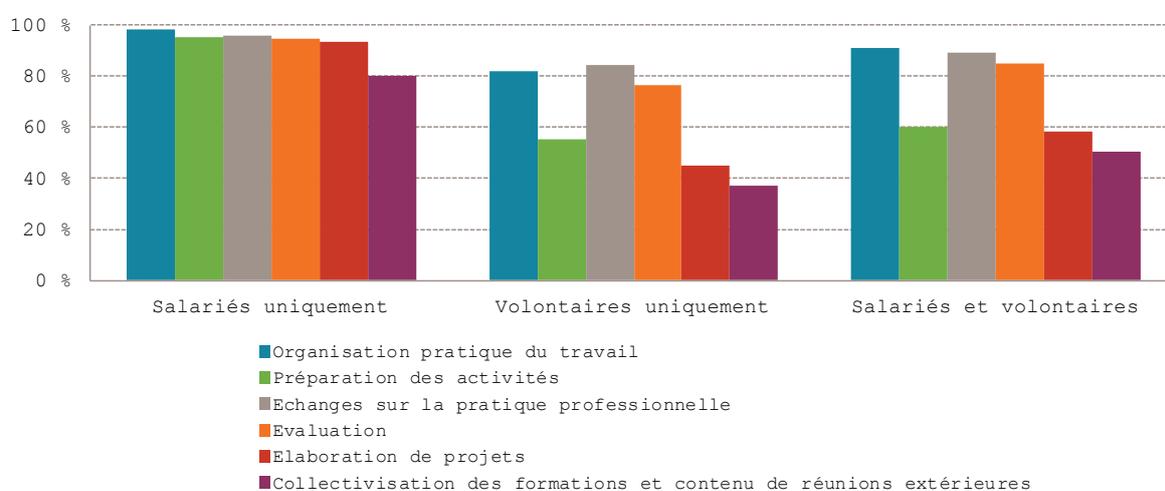
Toutes les thématiques proposées dans le questionnaire, à l'exception de la collectivisation des formations et du contenu de réunions externes (80 %), sont abordées par 93 à 98 % des EDD possédant des salariés. Les réponses ne nous disent rien de la fréquence des discussions sur les différents sujets, ni de leur importance relative.

Les réunions avec des volontaires (uniquement ou avec des salariés) suivent le même schéma : trois thématiques se détachent des autres. Il s'agit de l'organisation pratique du travail, des échanges sur la pratique professionnelle et de l'évaluation des activités. Quand les réunions sont mixtes, c'est-à-dire en présence également de salariés, si le schéma reste le même, le pourcentage d'EDD abordant les différentes thématiques augmente légèrement, et ce quelle que soit la catégorie.

Les volontaires semblent participer beaucoup moins à ce qui concerne la planification et la préparation du travail (préparation des activités, élaboration de projets). Ils profitent aussi peu, par rapport aux salariés, de la collectivisation des formations et de l'apport des réunions externes.

La fréquence de discussion de ces différents contenus n'est plus disponible dans la version du rapport d'activité utilisée sur la période 2011-2014. Pour le lecteur intéressé une analyse de ces informations a été menée dans le rapport d'évaluation précédent.

Figure 19 : Thématiques abordées lors des réunions d'équipe en fonction de leur type, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

5.1.4 Enjeux relatifs aux équipes

Turn over et bien-être des équipes

Les conditions de travail des animateurs et animatrices en EDD ont déjà été décrites dans l'état des lieux précédent. Les éléments mis en avant alors sont confirmés par l'analyse des rapports d'activités des écoles de devoirs 2013-2014, par les coordinations et la Fédération ainsi que par les représentantes de l'ONE. On évoque ainsi la difficulté de gérer des temps partiels, la précarité de l'emploi, le turn over important qui caractérise le secteur et la difficulté croissante de trouver des volontaires qui s'engagent de manière sérieuse et sur le long terme. **Une EDD sur cinq déclare explicitement que ces problèmes de personnels ont une influence directe sur les difficultés à mettre en œuvre le code de qualité en son sein.**

La difficulté de travailler avec un encadrement instable est jugé préjudiciable pour les enfants. Ceux-ci doivent en effet s'habituer à de nouvelles personnes et, parfois aussi, à une autre manière de travailler.

Le turn over a de manière plus générale une répercussion sur la mise en œuvre du projet d'accueil. Cette gestion du renouvellement des équipes ainsi que du transfert des compétences relève du coordinateur ou de la coordinatrice qui n'est pas toujours suffisamment outillé-e pour faire face à cette situation. Comme dans toute équipe, la question des ressources humaines ne s'improvise pas. Et si des formations existent sur ces questions, elles ne sont pas nécessairement suivies, comme l'indiquent les coordinations et la Fédération.

De manière générale, les coordinations régionales soulignent des « appels à l'aide » de plus en plus fréquents des équipes. Les causes : des rapports conflictuels entre coordinateur et conseil d'administration, des cas de harcèlement, une détérioration des conditions de travail, une surcharge administrative... Ce mal-être est aussi à chercher dans les difficultés à transposer le contenu des formations sur le terrain (voir infra).

Du côté des coordinations, on souligne la nécessité d'agir sur le bien-être des équipes. Une des coordinations régionales a d'ailleurs fait de la question du bien-être au travail l'une de ses priorités d'action.

Une piste d'action évoquée serait de développer une brochure spécifique pour les administrateurs en EDD sur le même modèle que la brochure développée par l'ONE sur les volontaires.

Les volontaires

La question des volontaires constitue plus que jamais une priorité pour la Fédération, les Coordinations mais aussi l'ONE¹⁸. Et pour cause, dans le contexte de rationalisation des aides à l'emploi que nous avons décrit ci-dessus, il est évident que l'engagement de volontaires en écoles de devoirs est nécessaire pour assurer un encadrement suffisant dans les structures. Et si cette question se pose avec plus d'acuité encore que lors du précédent état des lieux c'est que les Coordinations régionales et la Fédération soulignent le **vieillessement des cadres volontaires actuels** et la **difficulté de plus en plus importante de recruter** des bénévoles prêts à s'investir jusque dans la gestion de l'asbl. Parmi les explications de ce phénomène, les modifications dans la législation des asbl assortie d'un renforcement potentiel des contrôles pourraient avoir un effet rédhibitoire sur des personnes qui souhaiteraient s'engager en EDD.

Ces éléments viennent s'ajouter aux difficultés de maintenir durablement des volontaires dans les structures. Le **turn over** est également un élément important à gérer par les coordinateurs et coordinatrices en EDD.

L'intégration de volontaires aux équipes d'encadrement semble par ailleurs nécessiter une série de balises à plusieurs niveaux :

Tout d'abord, il s'agit de bien faire comprendre la **spécificité du travail en EDD**. Nous avons déjà décrit largement les enjeux liés à l'identité du secteur et à la bonne compréhension des quatre missions telles que décrites dans le décret. L'appellation « école de devoirs » reste problématique, notamment au regard de la motivation initiale de volontaires potentiels, souvent axés sur l'aspect scolaire du travail (a fortiori lorsqu'il s'agit d'enseignant-e-s à la retraite). Les missions confiées au volontaires doivent être claires d'emblée et ce, afin de ne pas créer de tensions et/ou frustrations impliquant un désengagement de la personne.

Ensuite, les équipes doivent également se poser la question de **la place des volontaires** dans les EDD. Les coordinations, la Fédération et l'ONE s'accordent sur le fait qu'il existe des différences de statuts entre volontaires et salariés. Nous avons déjà décrit ci-dessus les différences en termes de réunions. Plusieurs facteurs entrent en compte pour expliquer cette situation. Les coordinations relèvent combien il est important que les écoles de devoirs accueillent et assurent une place réelle au sein de l'équipe pour les personnes qui s'investissent bénévolement. Quelques EDD ont souligné l'importance de la convivialité dans le rapport aux volontaires. Celles-ci ont ainsi instauré des moments de réunion autour d'un repas ou d'un goûter. Ces conditions permettent aussi une meilleure communication entre les permanents et les volontaires qui semblent s'impliquer sur du plus long terme.

Concernant les pistes d'action concrètes, signalons que l'ONE prévoit de rééditer et de rediffuser sa brochure « Comment intégrer un volontaire en école de devoirs ».

¹⁸ Le contrat de gestion de l'ONE prévoit par ailleurs un soutien au volontariat.

Nous reviendrons par ailleurs sur les questions de formation des volontaires dans la suite de ce rapport.

5.2 Encadrement

Article 7. - Pour obtenir sa reconnaissance par l'O.N.E. comme école de devoirs, le pouvoir organisateur : (...)

§ 4. Répond aux critères relatifs à l'encadrement suivants :

1°) disposer d'une équipe pédagogique composée d'au moins trois personnes dont au minimum un coordinateur et un animateur qualifiés au sens de l'article 12. Tous les membres de l'équipe pédagogique possèdent une maîtrise suffisante de langue française;

2°) proposer et permettre aux membres, bénévoles ou rémunérés, de son équipe pédagogique de participer à des formations qualifiantes ou continuées en rapport avec leur fonction d'animation ou de coordination;

3°) assurer un encadrement effectif dont les normes minimales sont : d'un animateur présent par groupe de 12 enfants de 6 à 15 ans accueillis et d'un animateur qualifié au sens de l'article 12, 2° par tranche entamée de 3 animateurs obligatoirement présents en vertu du a.

En présence de plus de six enfants, chaque école de devoirs garantit la présence minimum de deux adultes ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention.

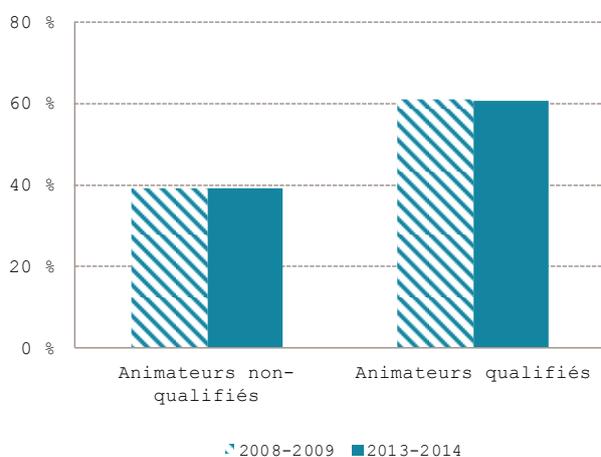
Décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et à la subvention des écoles de devoirs

5.2.1 Qualification des animateurs

La présence d'un coordinateur *qualifié* est un pré-requis pour déposer une demande de subvention. Par conséquent, toutes les EDD subsidiées disposent d'un coordinateur qualifié. Ce n'est pas le cas des animateurs qui ont des backgrounds et des expériences très diverses.

En 2008-2009, d'après les tableaux administratifs de l'ONE, 2.504 animateurs ont été recensés dans les 277 EDD subsidiées à cette *période*. En 2013-2014, ils sont 3.253 répartis dans 303 EDD, soit une augmentation de 749 animateurs ou 30 %. 61 % des animateurs ont été déclarés qualifiés (selon les termes du Décret), que ce soit en 2008-2009, en 2009-2010 ou en 2013-2014. Le nombre d'animateurs a donc nettement augmenté, mais aucun changement n'est intervenu concernant la proportion d'individus ayant une qualification reconnue.

Figure 20 : Proportion d'animateurs qualifiés, 2008-2009 et 2013-2014

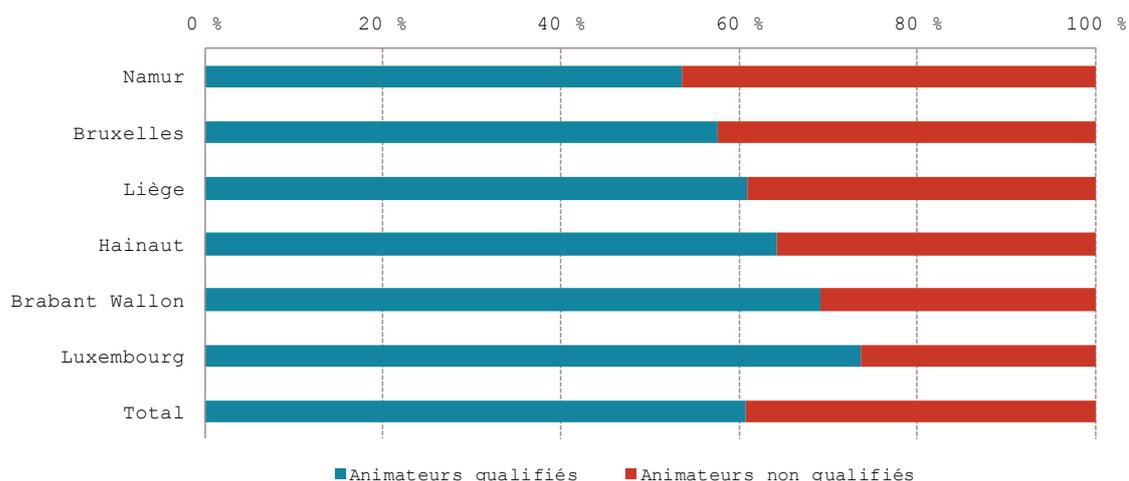


Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009 et 2013-2014.

Par EDD, il y avait en 2008-2009, 5,5 animateurs qualifiés et 3,5 animateurs non qualifiés par EDD. En 2013-2014, ces chiffres s'élèvent respectivement à 6,5 et 4,2 par EDD, soit une augmentation de 1,0 et 0,7.

La proportion d'animateurs qualifiés connaît des variations en fonction de la province, 20 points séparent Namur (54 %) de la province du Luxembourg (74 %).

Figure 21 : Proportion d'animateurs qualifiés par province, 2013-2014



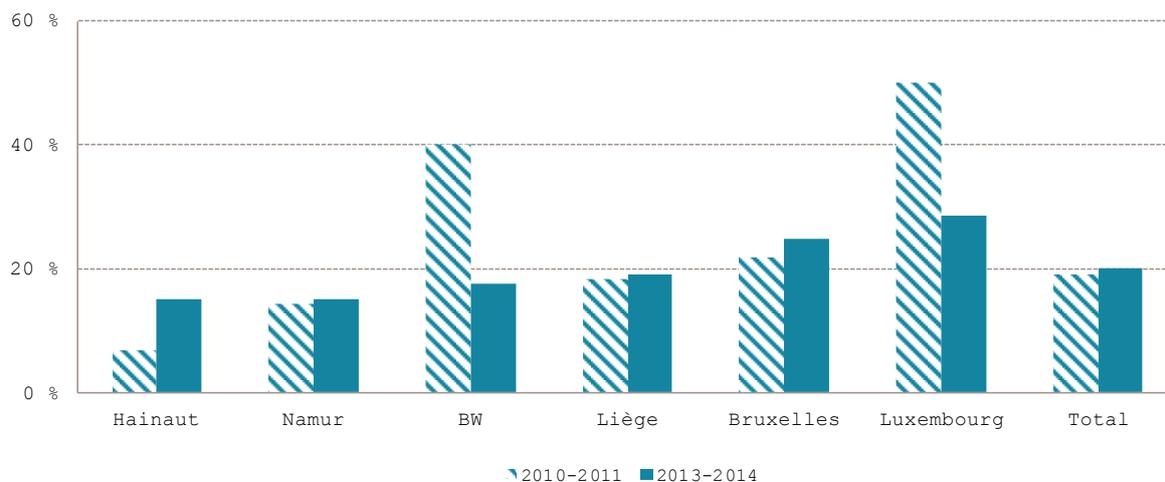
Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2013-2014.

5.2.2 Formation continue

De même qu'en 2010-2011 (19 %), la proportion d'EDD où aucun membre de l'équipe n'a suivi de formation s'élève à une EDD sur cinq en 2013-2014 (20 %). Cette proportion est donc très stable dans le temps. Cependant, nous observons tout de même des variations par province que ce soit dans les niveaux ou dans les évolutions. En effet, c'est dans les provinces du Hainaut et de Namur que les EDD ont été proportionnellement les plus nombreuses à envoyer au moins un de leurs membres en formation (85 % des EDD dans chacune de ces provinces). À l'autre extrême, dans les provinces de Bruxelles et de Luxembourg, les EDD ont été moins prompts à former leur équipe (respectivement 75 % et 71 %).

Du côté des évolutions, le Hainaut (85 % au lieu de 93 %), malgré sa « première place », fait un peu moins bien qu'en 2010-2011. Le Brabant wallon (83 % au lieu de 60 %) et la province du Luxembourg (71 % au lieu de 50 %), bien mieux, les autres provinces restant à peu près stables, à plus ou moins 3 points de leur niveau de 2010-2011. Remarquons que les provinces qui ont amélioré fortement l'envoi d'au moins une personne en formation par EDD sont celles qui avaient les moins bons résultats lors de la période évaluative précédente (Brabant wallon et Luxembourg). Inversement Le Hainaut, dont les chiffres sont moins bons qu'auparavant est la province qui réussit le mieux dans cet exercice.

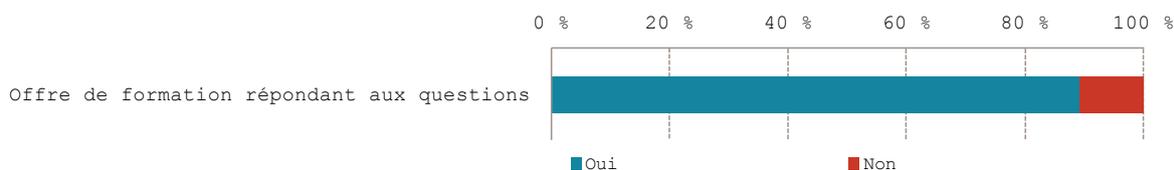
Figure 22 : Pourcentage d'EDD ou aucune personne de l'équipe n'a suivi de formation par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

En 2010-2011, 94 % des EDD déclaraient que les formations suivies étaient ensuite partagées avec les autres membres de l'équipe. En 2013-2014, elles sont 89 %. Les modalités de transfert de connaissances et compétences sont diverses. De même qu'auparavant, elles peuvent prendre la forme de retours lors des réunions d'équipe, d'un partage de la documentation, de la rédaction d'une note ou d'une synthèse ou encore directement lors de la mise en pratiques des activités (supervision, aide, discussions informelles).

Figure 23 : Pourcentage d'EDD où les formations sont partagées avec l'équipe, 2013-2014

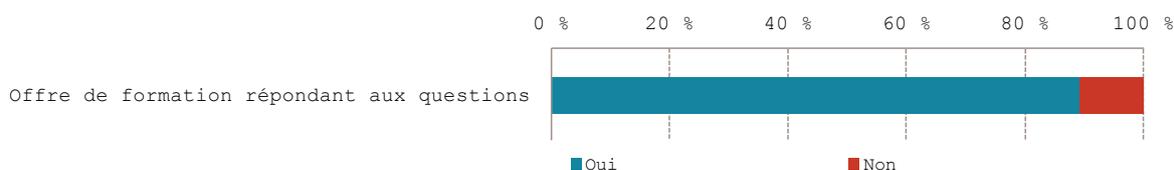


Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

5.2.3 Contenu et besoins en formation

Globalement, l'offre de formation semble correspondre aux questions qui émergent au sein des équipes des EDD. 89 % d'entre elles ont en effet pu trouver réponse à leurs questions dans le bouquet offert.

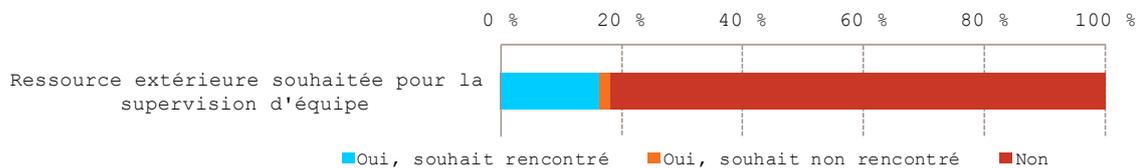
Figure 24 : Pourcentage d'EDD où l'offre de formation répond aux questions de l'équipe, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

18 % des EDD ont souhaité faire appel à des ressources externes pour leur supervision d'équipe. Pour 16 % leur souhait a été rencontré.

Figure 25 : Pourcentage d'EDD où l'équipe a souhaité faire appel à des ressources externes pour la supervision d'équipe, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Dans leur rapport d'activités, les EDD avaient également la possibilité d'exprimer, en texte libre, les besoins en formation non rencontrés. Nous n'avons comptabilisé qu'une trentaine de demandes précises, regroupées ici en six catégories. Soulignons, avant de les énumérer, que certaines d'entre elles figurent déjà dans les catalogues de formation. Parmi celles-ci, certaines formations étaient déclarées complètes par les EDD répondantes.

- La gestion des conflits, l'autorité, la gestion du stress et des émotions, « comment dire non ? »
- Remédiation scolaire, formation pédagogique, remise à niveau en français (nouvelle orthographe, termes grammaticaux...), méthodologie de travail, apprentissage du français pour les primo-arrivants.
- Gestion des enfants qui ont terminé leur travail scolaire
- Motivation des enfants en décrochage et/ou en perte de confiance
- Motivation des bénévoles et formation à la coordination
- Divers : théâtre, mise en scène, premiers soins, travailler avec un public d'adolescents, soutien à la parentalité.

De manière générale, l'ONE a souligné une évolution positive dans l'offre de formation des Coordinations et dans les moyens mis en œuvre pour les faire connaître.

5.2.4 Freins à la formation continue

Les freins à la formation peuvent être d'ordres très différents. Il s'agit en premier lieu de problèmes de manque de temps (81 %) ou bien de remplacement de la personne de l'équipe partie en formation (79 %), viennent ensuite les horaires (58 %). Rappelons ici qu'un grand nombre des salariés des EDD le sont à temps partiel, ce qui limite fortement le temps disponible pour des formations et pourrait partiellement expliquer la prégnance de la catégorie « manque de temps ».

L'ensemble des freins formant ce trio de tête a augmenté entre 2010-2011 et 2013-2014. Ainsi les problèmes de remplacement ont augmenté de 19 points, la question des horaires de 10 points et le manque de temps de 8 points. Seule la question du coût semble poser problème proportionnellement à moins d'EDD en 2013-2014 qu'en 2010-2011 (- 10 points).

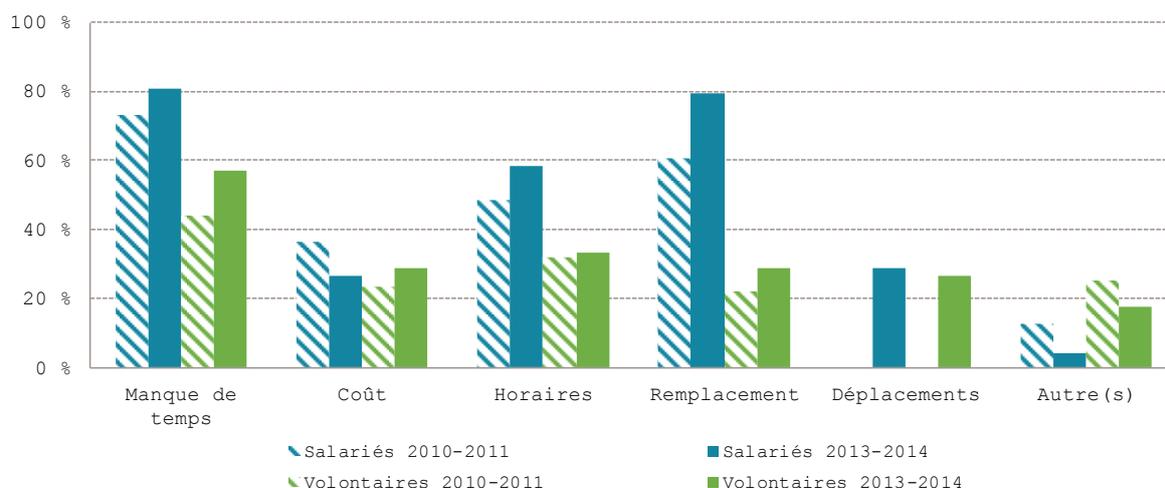
Enfin, la catégorie « déplacements », introduite après analyse du contenu de la modalité « autre(s) » du rapport évaluatif précédent, n'est pas négligeable et est citée par 29 % des EDD.

L'analyse des freins à la formation des volontaires montre que, de même que pour les salariés, le premier souci reste également le manque de temps (57 %). Les autres catégories se situent entre 26 % (déplacements) et 33 % (horaires). Si les volontaires semblent confrontés aux mêmes freins que les autres, il paraîtrait aussi, qu'en dehors de la question du coût, cela est exprimé dans une moindre mesure par les EDD.

Signalons par ailleurs que si les niveaux restent plus bas pour les volontaires, l'évolution semble à la hausse sur différents aspects : manque de temps (+ 13 points), remplacement (+ 7 points), coûts (+ 6 points).

La catégorie « autre(s) » est, quant à elle, essentiellement composée de réponses tournant autour du manque de motivation ou de la non nécessité d'aller se former. Comme énoncé dans l'évaluation précédente, il semble difficile aux EDD de demander aux volontaires de consacrer un temps supplémentaire aux formations alors qu'ils viennent pour être directement en contact avec les enfants et consacrent leur temps bénévolement. Ainsi différents éléments cités sont en lien avec le statut même du volontaire.

Figure 26 : Freins à la formation continue, comparaison salariés / volontaires, 2010-2011 et 2013-2014



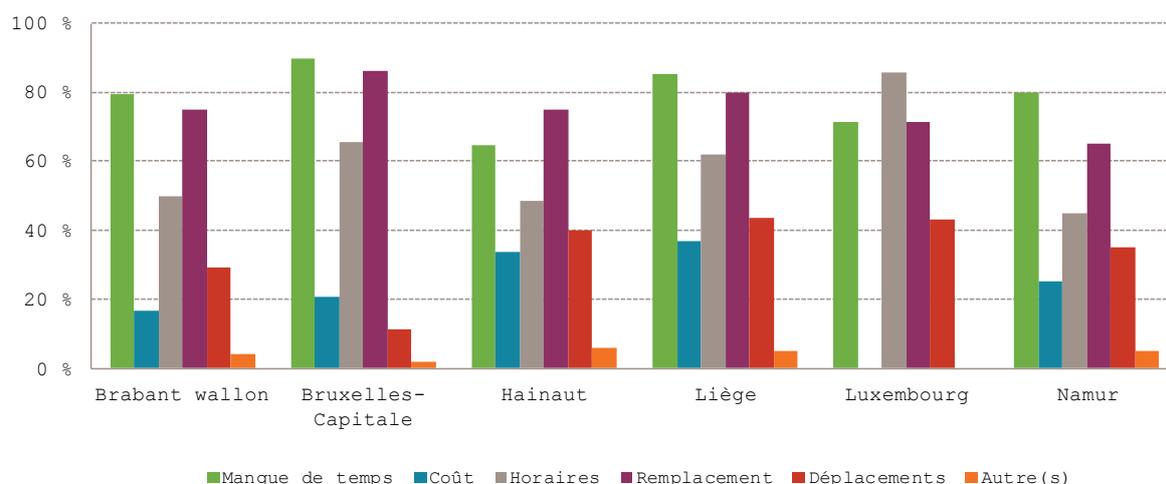
Source : Rapports d'activité des EDD 2010-2011 et 2013-2014.

La lecture des chiffres par province pour les salariés nous indique globalement le même schéma (trio de tête composé du manque de temps, des problèmes de remplacement et d'horaires), mais des différences existent tout de même. Par exemple, les problèmes de mobilité ne sont cités que par 11 % des EDD à Bruxelles, mais dans les provinces de Liège, du Luxembourg et du Hainaut, ce chiffre varie entre 40 et 43 % des EDD. La question du coût des formations s'exprime plus dans le Hainaut (34 %) et à Liège (37 %), mais pas du tout dans la province du Luxembourg. Remarquons que ce dernier obstacle est en diminution dans la première province (53 % en 2010-2011), mais en augmentation dans la deuxième (26 % en 2010-2011).

Lors du rapport précédent, le Brabant wallon paraissait être moins touché que les autres par les freins à la formation des salariés (mais dans 40 % des équipes personne n'avait été formé). Ce n'est plus le cas en 2013-2014.

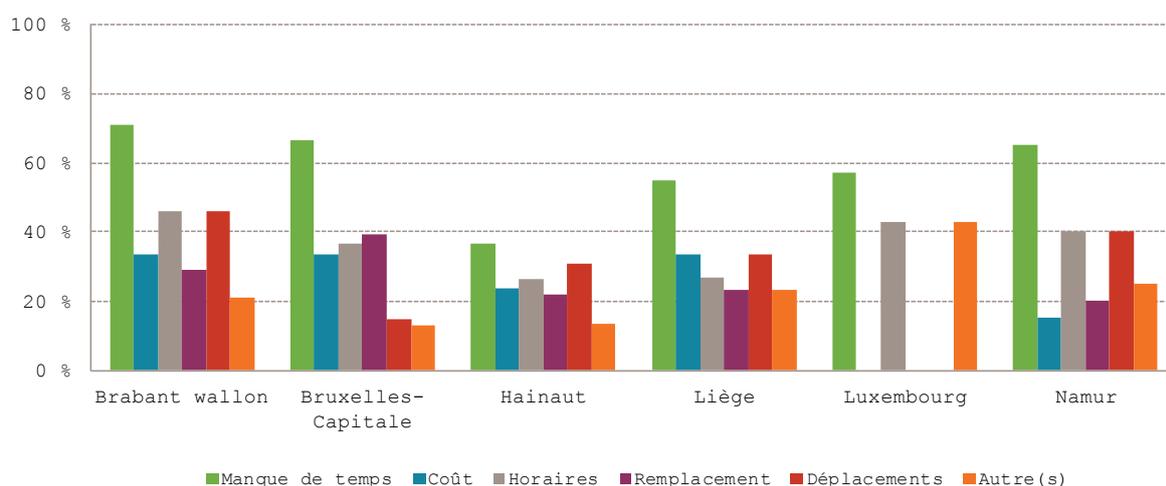
Si nous nous attardons maintenant sur le graphique qui concerne les volontaires, nous pouvons voir que le manque de temps reste partout le principal obstacle, même dans le Hainaut où le niveau est plus bas qu'ailleurs. Ensuite les profils varient selon les lieux, mais sans dégager de tendances fortes.

Figure 27 : Freins à la formation continue des salariés par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Figure 28 : Freins à la formation continue des volontaires par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

5.2.5 Enjeu du transfert des formations sur le terrain

Nous l'avons vu ci-dessus, les formations semblent majoritairement correspondre à la demande des équipes qui déclarent par ailleurs un partage des acquis en leur sein, suivant diverses modalités. Cependant, les Coordinations, en tant qu'opérateurs de formation, viennent nuancer ces chiffres en soulignant la grande difficulté rencontrée par les participants aux formations de transférer leurs acquis dans leur pratique de terrain. Les explications sont diverses : manque de temps pour s'arrêter et revoir concrètement ses pratiques, fossé difficile à combler entre la personne qui a vécu un certain cheminement lors de sa formation et le reste de l'équipe, mauvaise gestion d'équipe ou manque de cadre...

À force, ces difficultés répétées amènent une forme de découragement et de démotivation chez les personnes qui viennent en formation.

Une piste concrète serait de permettre un accompagnement sur site avec la difficulté de faire face à autant d'écoles de devoirs.

6 ÊTRE OUVERT À TOUS SANS DISCRIMINATION

6.1 Ouverture (jours, heures, congés)

Art. 17. § 1. Dans la limite des crédits disponibles, l'O.N.E. accorde des subventions aux pouvoirs organisateurs pour les écoles de devoirs qu'ils organisent.

Pour le calcul de la subvention, sont prises en compte, les écoles de devoirs qui sont reconnues en vertu de l'article 7 et qui répondent aux conditions de fonctionnements suivantes :

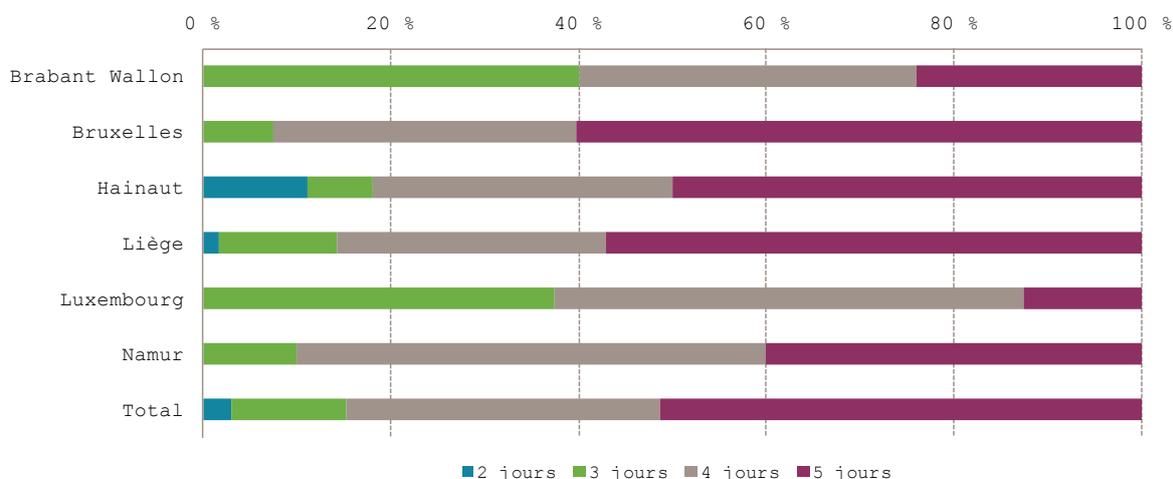
[...]

5° être accessible après les heures scolaires, au moins 1 heure par jour d'ouverture, au moins 5 heures par semaine scolaire réparties sur au moins trois jours, pendant au moins 20 semaines entre le 1er septembre et le 30 juin. Par dérogation, sont considérées comme relevant d'une seule école de devoirs, les activités menées en différents lieux, pour autant que ces activités soient accessibles après les heures scolaires, au moins une heure par jour d'ouverture, au moins 3 heures par semaine scolaire réparties sur au moins 2 jours, pendant au moins 20 semaines par an entre le 1er septembre et le 30 juin ;

Contrairement au rapport précédent, les données qui figurent dans ce passage ne sont pas issues des rapports d'activité des EDD, mais des tableaux administratifs fournis par l'ONE auprès de qui les EDD doivent renseigner le respect des critères ouvrant droit à la reconnaissance et au subventionnement. En effet, d'après le Décret, les EDD doivent être ouvertes au moins trois jours par semaine en période scolaire. Les sites regroupés, reconnus comme une seule EDD, peuvent être ouverts uniquement deux jours par semaine. Les chiffres ne sont donc pas directement comparables, car les analyses des rapports d'activités 2009-2010 tiraient leurs résultats de l'extrapolation des réponses fournies sur la fréquence des types d'activité menés à l'EDD et pouvaient donc sous-estimer l'ouverture de l'EDD (par exemple, il était impossible de dire si une EDD menant deux types d'activité, l'un une fois par semaine, l'autre quatre fois par semaine, était ouverte quatre ou cinq jours).

En lisant le graphique, il ressort que 51 % des EDD sont ouvertes cinq jours par semaine en période scolaire et 33 % quatre jours par semaine. Il existe cependant des situations différentes en fonction du lieu d'implantation de l'EDD. C'est en Brabant wallon (40 %) et en province du Luxembourg (38 %) qu'il y a proportionnellement le plus d'EDD ouvertes uniquement trois jours par semaine. Les autres provinces affichent un profil proche de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Remarquons aussi que les sites regroupés, autorisés à n'ouvrir que deux jours par semaine, se concentrent principalement dans le Hainaut (11 %). Quelques uns sont localisés à Liège (2 %).

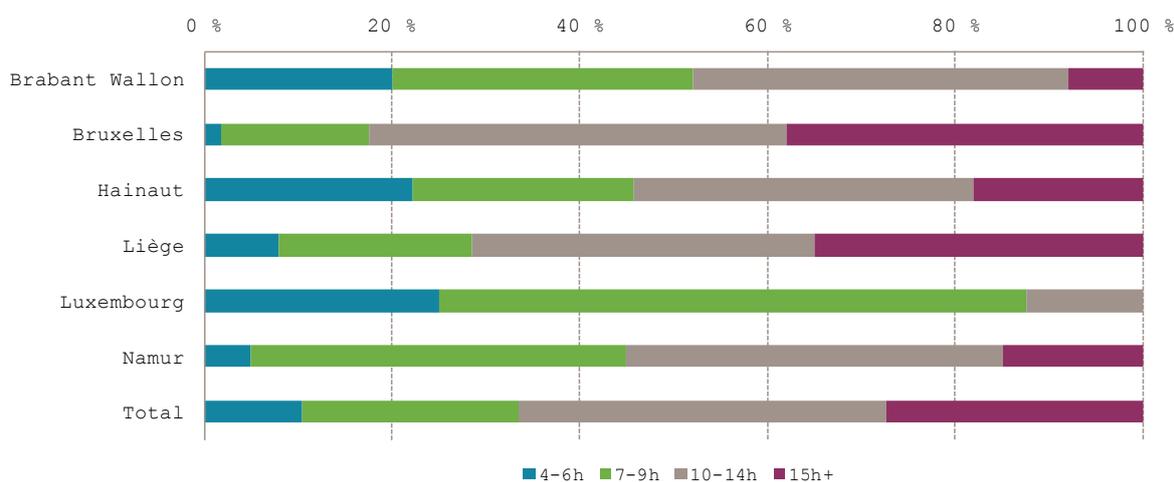
Figure 29 : Répartition des EDD selon leur nombre de jours d'ouverture par semaine en période scolaire par province, 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2013-2014.

La répartition des EDD selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire met en exergue plus de variété interprovinciale que l'analyse des jours d'ouverture. C'est à Bruxelles, puis à Liège que ces heures sont les plus conséquentes. Namur, le Hainaut et le Brabant wallon se trouvent dans une situation intermédiaire, avec dans les provinces hennuyère et brabançonne une proportion non négligeable d'EDD n'ouvrant que de 4 à 6 heures par semaine. Enfin dans la province du Luxembourg, peu d'EDD atteignent les dix heures hebdomadaires.

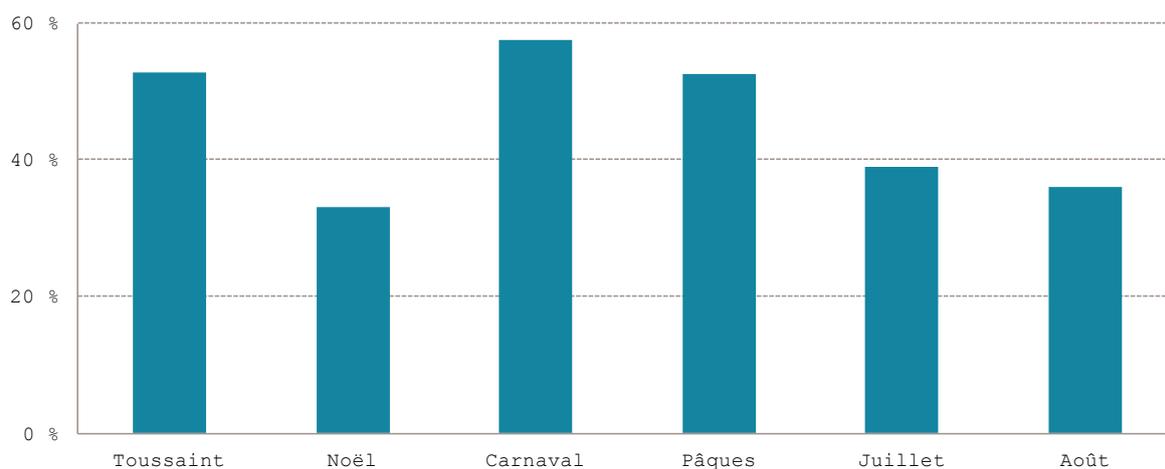
Figure 30 : Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture par semaine en période scolaire par province, 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2013-2014.

L'ouverture pendant les congés scolaires connaît elle aussi des situations diverses. L'investissement des EDD se fait principalement lors des congés de détente (Carnaval, 57 %), d'automne (Toussaint, 53 %) et de printemps (Pâques, 52 %). Les mois d'été (39 et 36 %), ainsi que les congés de fin d'année (33 %) font l'objet de moins d'activités, même s'ils ne sont pas complètement délaissés.

Figure 31 : Pourcentage d'EDD ouvertes selon la période de congés, 2013-2014



Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2013-2014.

6.2 Profil des enfants accueillis

Comme c'était déjà le cas dans le rapport précédent, la caractérisation du public des écoles des devoirs fait l'objet d'une question ouverte dans leur rapport d'activités. Par contre, dans un souci de précision, la question a été revue et précisée davantage les catégories d'enfants accueillis à indiquer dans la réponse. En concertation avec la Commission d'avis, la formulation de la question a mis en évidence, notamment, les enfants issus de l'enseignement spécialisé, les primo-arrivants, les enfants ayant deux ans de retard dans leur scolarité.

Les caractéristiques du public décrit par les EDD confirment celles qui avaient été soulignées dans l'état des lieux précédent : des enfants majoritairement issus de l'immigration, en difficulté scolaire et souvent en perte de confiance quant à leurs capacités. Le premier motif d'inscription reste lié à la sphère scolaire : devoirs et remédiation, difficultés liées à la faible maîtrise de la langue française...

Dans la plupart des cas, les parents ne sont pas en mesure d'assurer l'accompagnement de leur scolarité, soit parce qu'ils travaillent, soit parce qu'ils n'ont pas été suffisamment scolarisés eux-mêmes et/ou qu'ils ne parlent pas français. Les tensions familiales liées au travail scolaire à domicile ou des difficultés comportementales peuvent également être à l'origine de l'inscription de l'enfant. Signalons aussi que certaines écoles de devoirs insistent sur ces aspects de comportements difficiles à gérer, des enfants sont décrits comme de plus en plus « turbulents », ce qui est une difficulté dans le travail quotidien de ces EDD.

Par ailleurs, et comme nous l'indiquions déjà dans le rapport précédent, bon nombre d'écoles de devoirs accueillent également des enfants primo-arrivants, parfois en urgence. Ceux-ci nécessitent un encadrement tout particulier, axé prioritairement sur le développement de la connaissance et de la pratique du français, ce qui implique aussi de pouvoir disposer des ressources suffisantes en interne. Comme souligné lors de la tournée de présentation du rapport, cette question devra faire l'objet d'un traitement tout particulier dans le prochain état des lieux où nous serons davantage en mesure d'évaluer les éventuelles retombées de la crise migratoire sur les écoles de devoirs.

Outre ces éléments, deux nouvelles tendances se sont davantage marquées. Tout d'abord, il a été frappant de constater à l'analyse des commentaires libres combien la question de la dégradation des conditions de vie des familles, déjà soulignée par les écoles de devoirs il y a trois ans, avait pris une ampleur plus importante pour les écoles de devoirs. Nombreuses sont en effet les EDD à avoir mis en avant la précarisation croissante dont sont victimes les enfants et leur entourage familial. Cette

tendance a été testée lors des rencontres provinciales et confirmée par les acteurs du secteur présents. Ces situations de vie rendent le travail des équipes plus compliqué encore et nombreuses sont les écoles de devoirs à souligner leur sentiment d'impuissance en tant qu'intervenants sociaux.

Le second nouvel élément à apparaître de manière plus nette que lors de l'état des lieux précédent concerne la participation des enfants issus de l'enseignement spécialisé aux activités des écoles de devoirs. En effet, durant l'année 2013-2014, nous avons observé qu'une centaine d'écoles de devoirs déclarent avoir accueilli des élèves issus de l'enseignement spécialisé ou être disposées à le faire. Ces chiffres qui nous interpellent positivement devront être confirmés dans un prochain rapport. Des précisions devraient également être apportées à ce constat : s'agit-il d'enfants en intégration ? Si tel n'est pas le cas, comment les EDD concernées gèrent-elles le fait que ces enfants issus du spécialisé n'ont pas de devoirs ?...

6.3 Âge des enfants accueillis

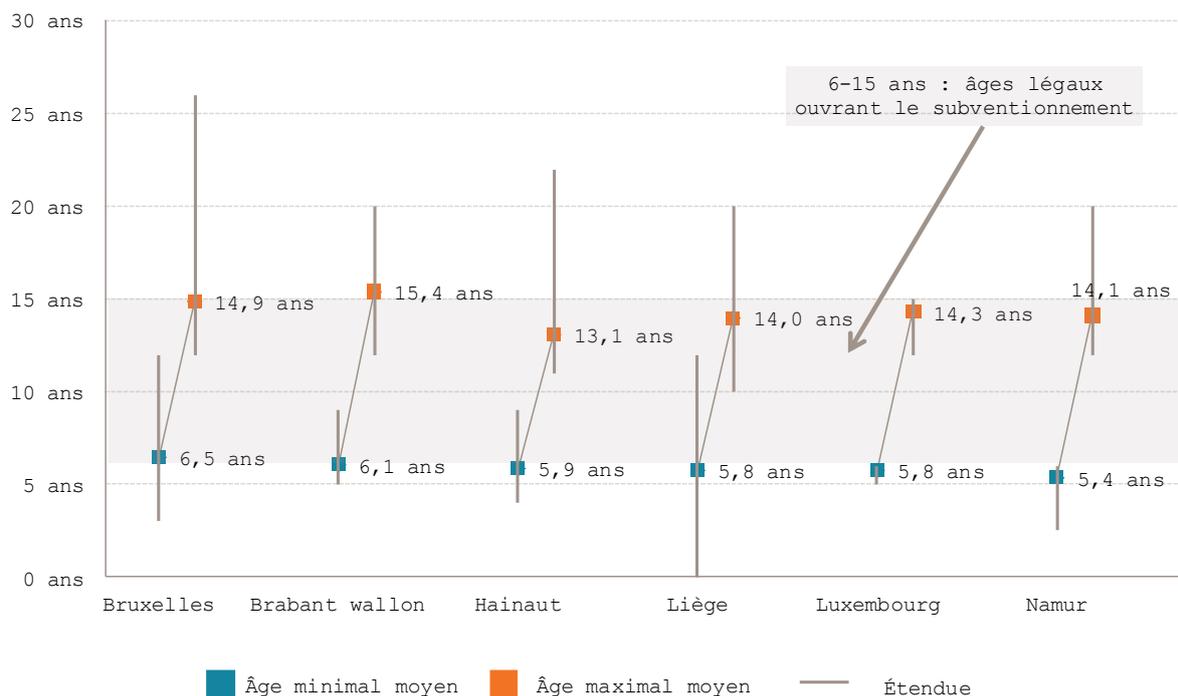
Les âges légaux des enfants accueillis ouvrant droit à la reconnaissance et au subventionnement par l'ONE vont de 6 ans à 15 ans¹⁹, soit l'âge d'entrée théorique à l'école primaire et l'âge de fin d'obligation scolaire à temps plein. Cependant, de nombreuses EDD ouvrent leurs portes à des enfants hors de ces limites, plus jeunes ou plus âgés, les critères du Décret n'empêchant pas les EDD d'accueillir des enfants hors de cette tranche d'âges.

Concernant l'âge minimal moyen, toutes les provinces se situent aux alentours de l'âge légal, c'est-à-dire 6 ans, de Namur avec 5,7 ans à Bruxelles avec 6,5 ans. Des EDD accueillent de très jeunes enfants, ce qui pourrait être lié à d'autres types d'agrément obtenus par le PO, à l'accueil des frères et sœurs, à la proximité avec une crèche ou une école maternelle, etc. D'autres EDD se sont spécialisées dans le support d'enfants fréquentant l'enseignement secondaire et ne font des activités qu'avec des enfants ayant au moins 12 ans.

L'âge maximal moyen connaît, quant à lui, plus de variations interprovinciales : de 13,4 ans (Luxembourg) à 16,5 ans (Brabant wallon). Il apparaît que certaines EDD n'ont dans leur public que des « petits » (certains maxima sont de 8 ans), tandis que d'autres acceptent de recevoir des jeunes de plus de 15 ans et même de plus de 18 ans (les maxima peuvent aller jusqu'à 26 ans). Il semblerait que l'évolution soit à une variété de plus en plus grande de situations, les maxima très bas ou très élevés tendant à être encore plus faibles pour les uns, plus hauts pour les autres depuis 2010-2011 (première année de collecte de cette information).

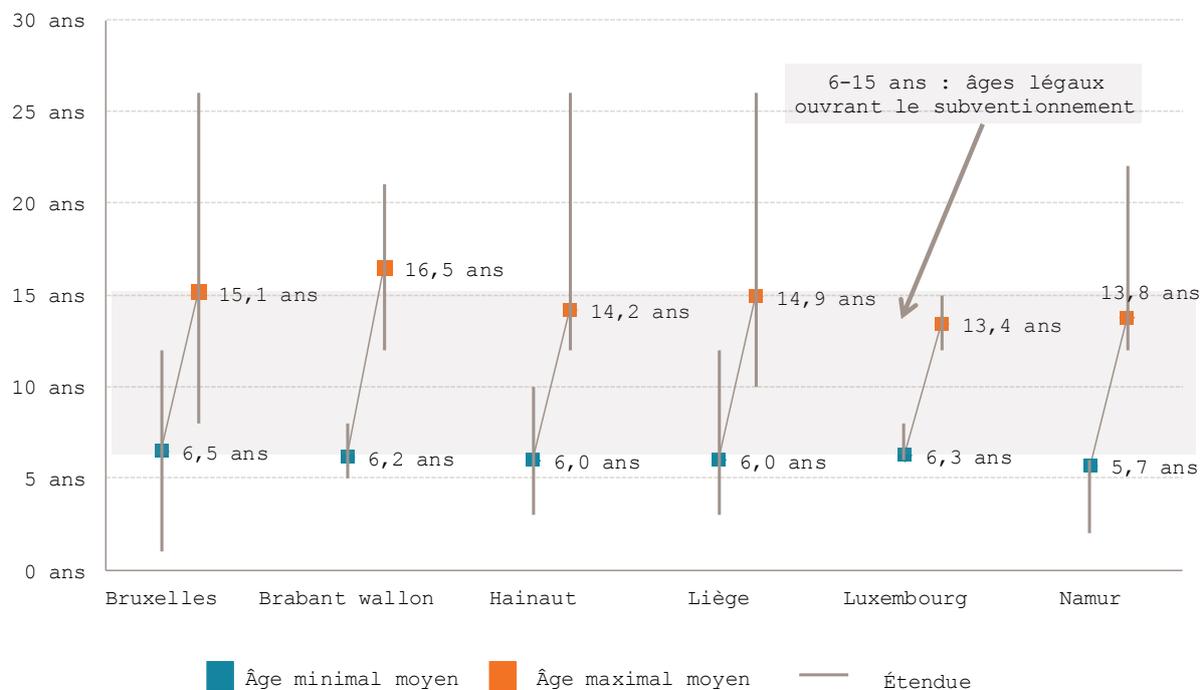
¹⁹ Dans l'exposé des motifs du Décret, les EDD sont définies comme des structures pouvant accueillir des enfants de 6 à 18 ans.

Figure 32 : Âge minimal et âge maximal des enfants accueillis en EDD par province, 2010-2011



Source : Rapports d'activité des EDD 2010-2011.

Figure 33 : Âge minimal et âge maximal des enfants accueillis en EDD par province, 2013-2014

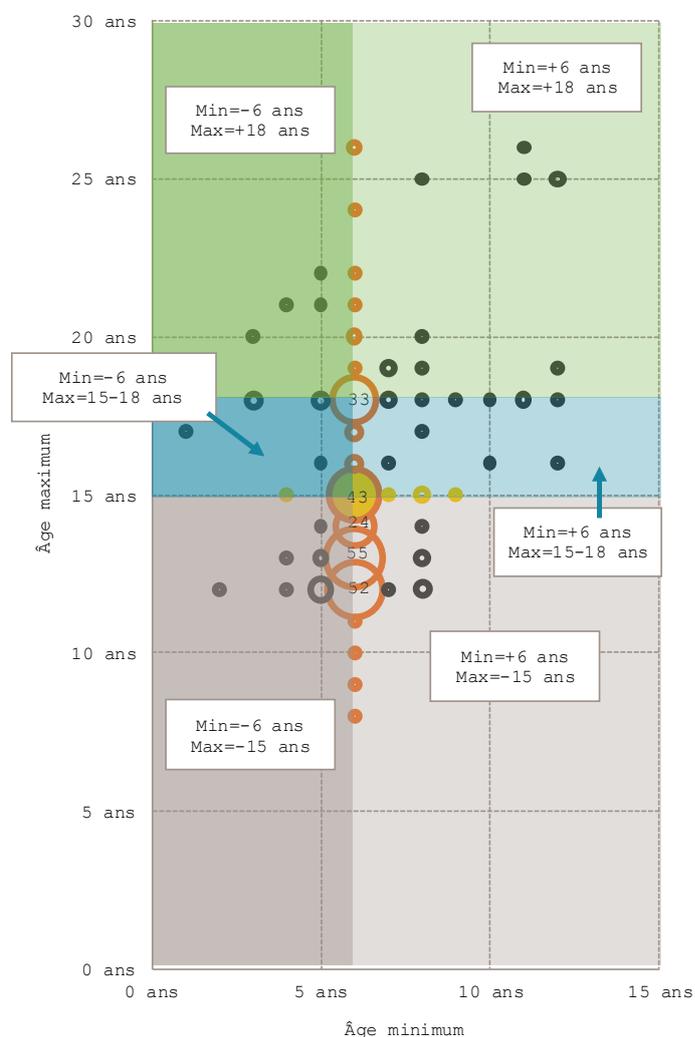


Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Dans le graphique ci-dessous, les EDD sont représentées par un point situé en fonction de l'âge minimal (en abscisses) et maximal (en ordonnées) des enfants qu'elles accueillent. Du côté gauche du graphique (zones plus sombres), sont placées les EDD ayant déclaré avoir des enfants de moins de 6 ans dans leurs murs. Les différents coloris des zones représentent l'âge maximal des enfants (taupe, moins de 15 ans ; bleu, entre 15 et 18 ans ; vert, plus de 18 ans). Par exemple, une EDD se trouvant du côté sombre et dans la zone bleues accueille des enfants de moins de 6 ans et jusqu'à entre 15 et 18 ans. La taille des cercles représentent le nombre d'EDD localisées à cet endroit du graphique. Le chiffre y est inscrit quand il y a plus de 20 EDD pour un cercle.

Ce graphique permet d'appréhender la diversité des situations d'accueil des EDD, mais aussi de voir que celles qui reçoivent des enfants à partir de 6 ans sont nombreuses (limite sombre/clair, 79 %) et parmi celles-ci beaucoup ne vont pas au-delà de 15 ans (zone taupe). Les situations les plus courantes sont : 6-12 ans (52 EDD), 6-13 ans (55 EDD), 6-14 ans (42 24), 6-15 ans (43 EDD), 6-18 ans (33 EDD).

Figure 34 : EDD selon l'âge minimal et maximal des enfants accueillis, 2013-2014

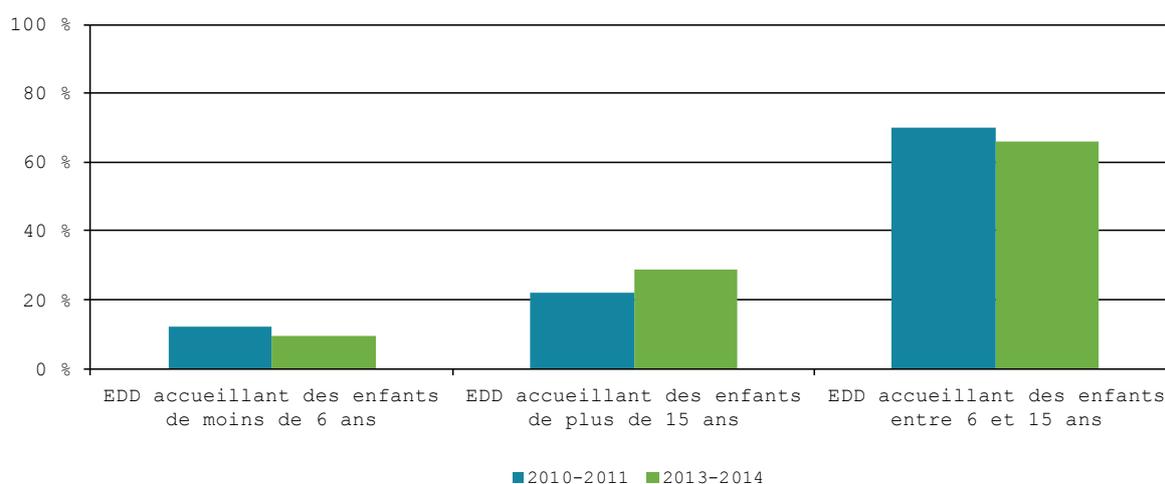


Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Les graphiques ci-dessus montrent une apparente « spécialisation » de certaines EDD vers des enfants plus jeunes ou plus âgés, parfois hors des âges légaux ouvrant droit au subventionnement. Les graphiques suivants nous informent un peu plus sur les tendances et les schémas provinciaux.

Nous pouvons voir de légères évolutions : la part des EDD accueillant uniquement des enfants entre 6 et 15 ans diminue (de 70 à 66 %), de même que pour l'accueil des moins de 6 ans (de 12 à 9 %). Par contre les EDD ouvrant leurs portes à des enfants âgés de plus de 15 ans, même si elles ne forment pas une majorité, sont proportionnellement plus nombreuses en 2013-2014 (29 %) qu'en 2010-2011 (22 %).

Figure 35 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans ou uniquement entre 6 et 15 ans, 2010-2011 et 2013-2014

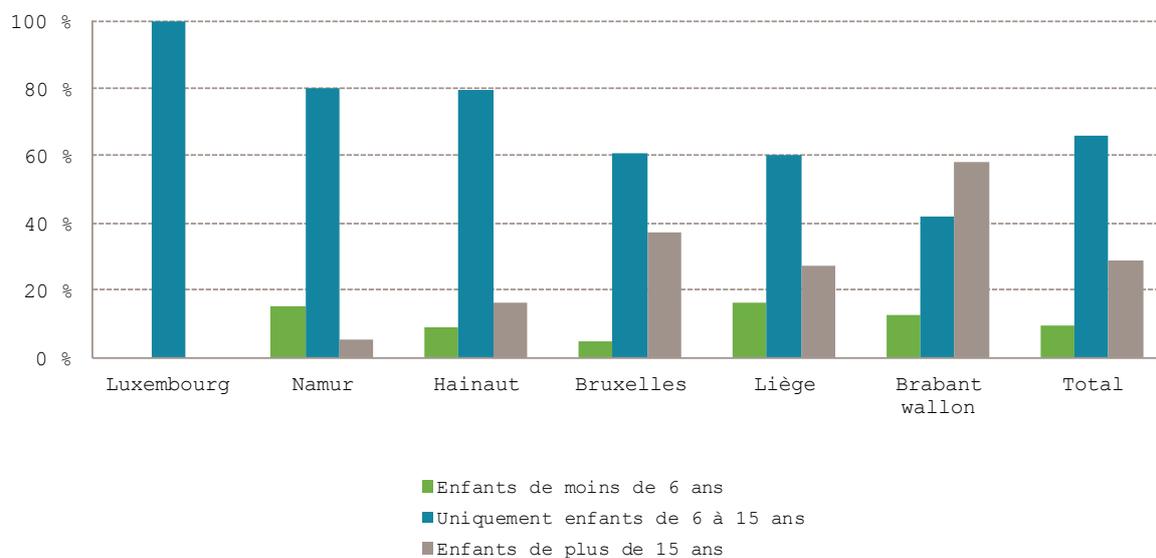


Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

L'analyse par province montre clairement des situations très différentes : dans la province du Luxembourg, l'ensemble des EDD n'accueille que des enfants entre 6 et 15 ans, tandis que dans les autres provinces, dans des proportions variables, les EDD accueillent des enfants de moins de 6 ans et/ou de plus de 15 ans. C'est dans la province liégeoise que la proportion d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans est la plus importante (16 %) et dans le Brabant wallon que l'accueil des enfants de plus de 15 ans est le plus répandu (58 %). Par ailleurs, dans cette dernière province, à peine 42 % des EDD se limitent strictement aux âges légaux, contre au moins 60 % dans les autres provinces.

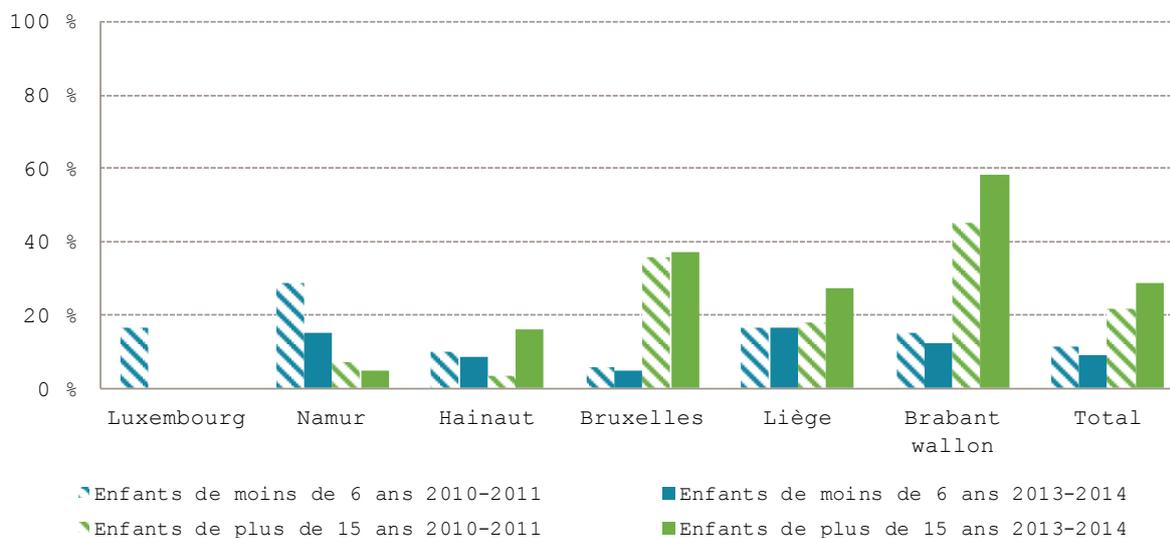
Entre 2010-2011 et 2013-2014, la tendance à accueillir des enfants de plus de 15 ans s'est clairement renforcée dans le Hainaut (de 3 à 16 %), à Liège (de 18 à 27 %) et dans le Brabant wallon (de 45 à 58 %).

Figure 36 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans ou uniquement entre 6 et 15 ans par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Figure 37 : Pourcentage d'EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans et/ou de plus de 15 ans par province, 2010-2011 et 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

6.3.1 Les enjeux concernant les limites d'âge fixées par le décret

Comme on le voit, la question de la tranche d'âge prise en compte par le décret pour le subventionnement des écoles de devoirs se pose principalement pour l'accueil des jeunes de plus de 15 ans. Si quelques EDD plaident pour un abaissement à 5 ans, principalement pour des questions d'apprentissage du français, elles sont rares.

Concernant l'accueil des ados, les arguments portent principalement sur l'importance du suivi du public au-delà de cette limite fixée à 15 ans. Les demandes restent importantes mais, comme nous l'indiquions déjà dans le rapport précédent, il est difficile pour les écoles de devoirs de recruter des animateurs ou des volontaires à même d'aider les jeunes dans des matières de plus en plus

complexes. Cette demande pose aussi la question des relais et contacts entre les écoles de devoirs et d'autres types de structures relevant du secteur de la jeunesse.

Notons que cette question de l'accueil des adolescents est l'une des priorités d'action d'une des Coordinations régionale. Comme l'indiquait le coordinateur, l'accueil des plus âgés requiert en effet d'autres approches, notamment plus participatives pour leur permettre de sortir d'une approche purement scolaire.

6.4 Nombre d'enfants inscrits

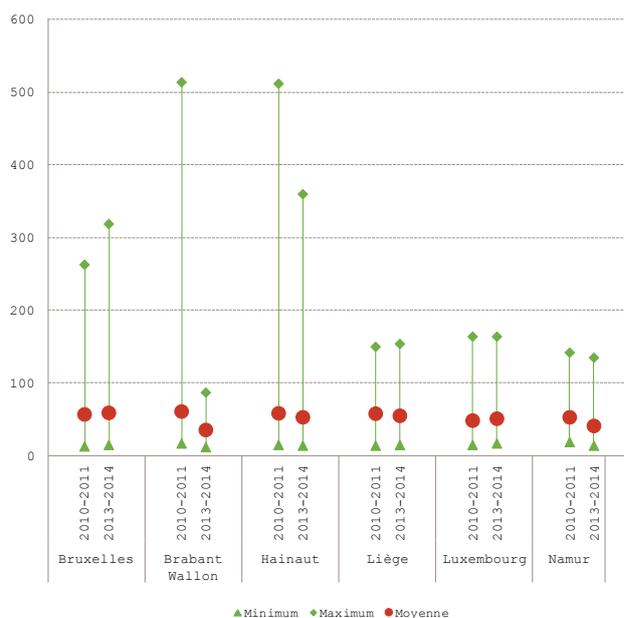
En 2013-2014, l'ONE a recensé 16 325 enfants inscrits en EDD. En 2010-2011, ils étaient 15 938, soit une augmentation de 387 enfants (+2%).

Tableau 3 : Statistiques sur le nombre d'enfants inscrits en EDD, de 2008-2009 à 2013-2014

	2010-2011	2013-2014
Minimum	13	12
Maximum	514	360
Moyenne	57	53
Médiane	42	41
1 ^{er} quartile (25 %)	29	27
3 ^e quartile (75 %)	67	63

Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2010-2011 et 2013-2014.

Figure 38 : Nombre moyen d'enfants inscrits par EDD, minimum et maximum, par province, 2010-2011 et 2013-2014

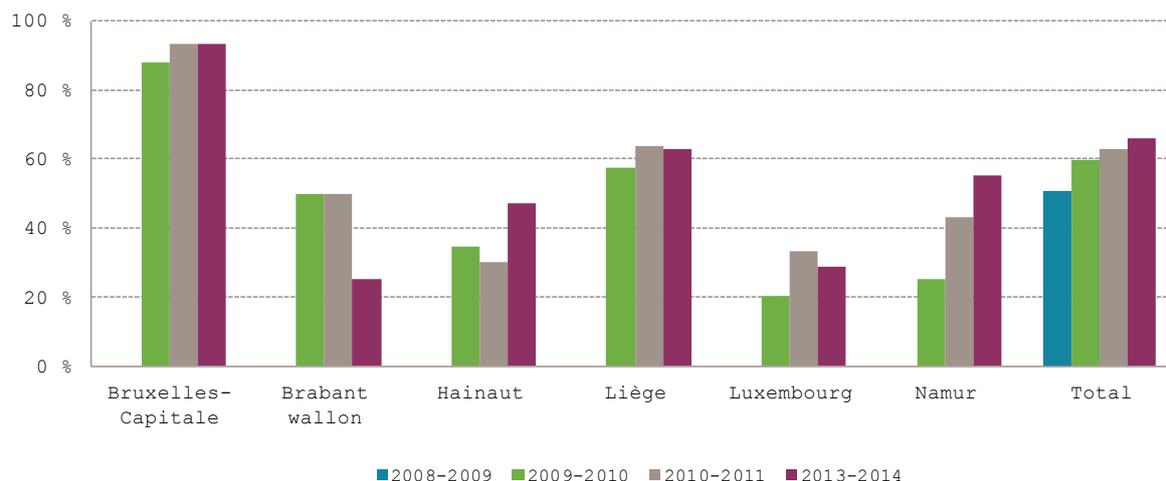


Source : Tableaux administratifs de l'ONE, 2010-2011 et 2013-2014.

6.5 Listes d'attente et critères de sélection des enfants

Le pourcentage d'EDD affichant une liste d'attente a graduellement augmenté entre 2008-2009 et 2013-2014, passant de 51 % à 66 %. Les niveaux et l'évolution diffèrent d'une province à l'autre. Ainsi, 93 % des EDD bruxelloise sont engorgées, tandis que c'est le cas de moins de 30 % des EDD dans le Luxembourg ou dans le Brabant wallon. Dans cette province, les chiffres ont par ailleurs drastiquement diminué entre 2009-2010 et 2013-2014 (de 50 à 25 %). À l'inverse, dans le Hainaut et à Namur, la proportion a largement augmenté, passant respectivement de 34 à 47 % et de 25 à 55 %.

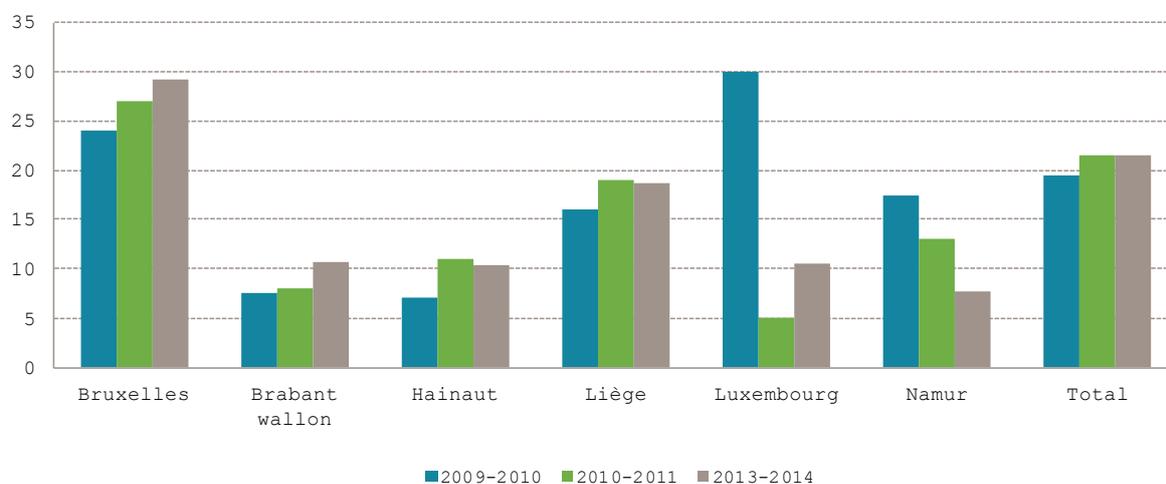
Figure 39 : Pourcentage d'EDD affichant une liste d'attente, par province, de 2008-2009 à 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

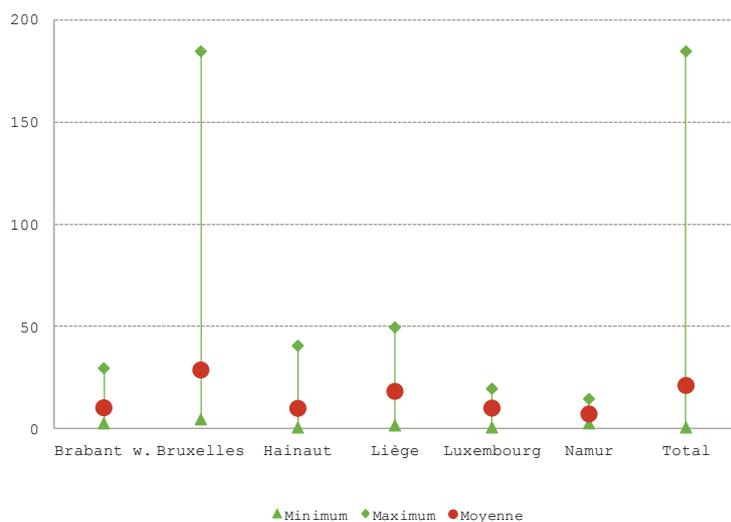
La longueur moyenne des listes d'attente a, elle aussi, évolué. Une augmentation moyenne de deux enfants par liste a été constatée entre 2009-2010 (20 enfants) et 2013-2014 (22 enfants). Cependant, les changements les plus marquants s'expriment au niveau des provinces. Presque partout une hausse du nombre moyen d'enfants par liste d'attente a eu lieu. La situation est particulièrement compliquée à Bruxelles où 93 % des EDD ont une liste d'attente et où la longueur moyenne de celle-ci est passée de 24 à 29 enfants en quatre ans. À Namur, malgré l'augmentation de la proportion d'EDD affichant une liste d'attente, le nombre moyen d'enfants a diminué (de 18 à 8 enfants par liste) sur la même période.

Figure 40 : Longueur moyenne des listes d'attente, par province, de 2009-2010 à 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

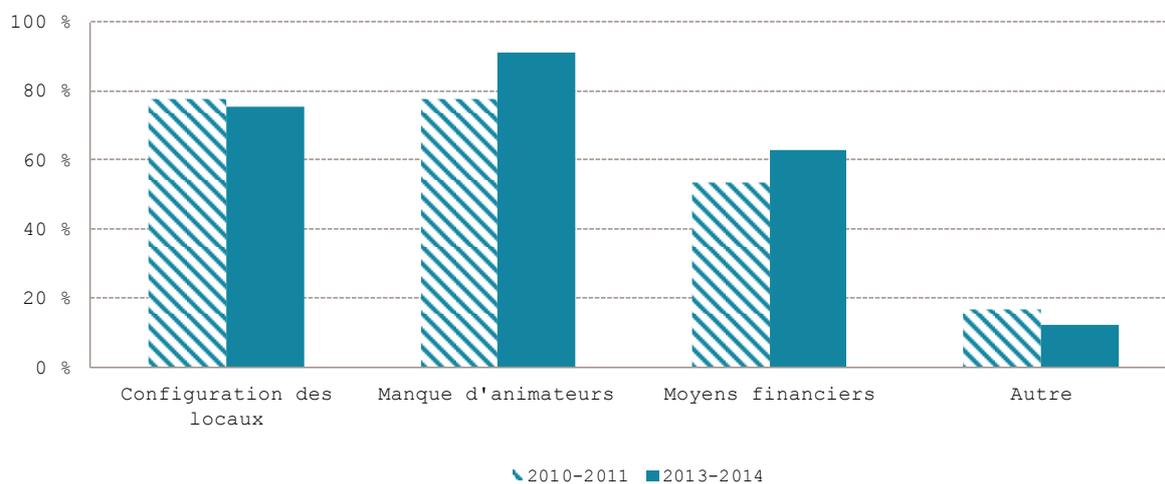
Figure 41 : Longueur moyenne des listes d'attente, minimum et maximum, par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

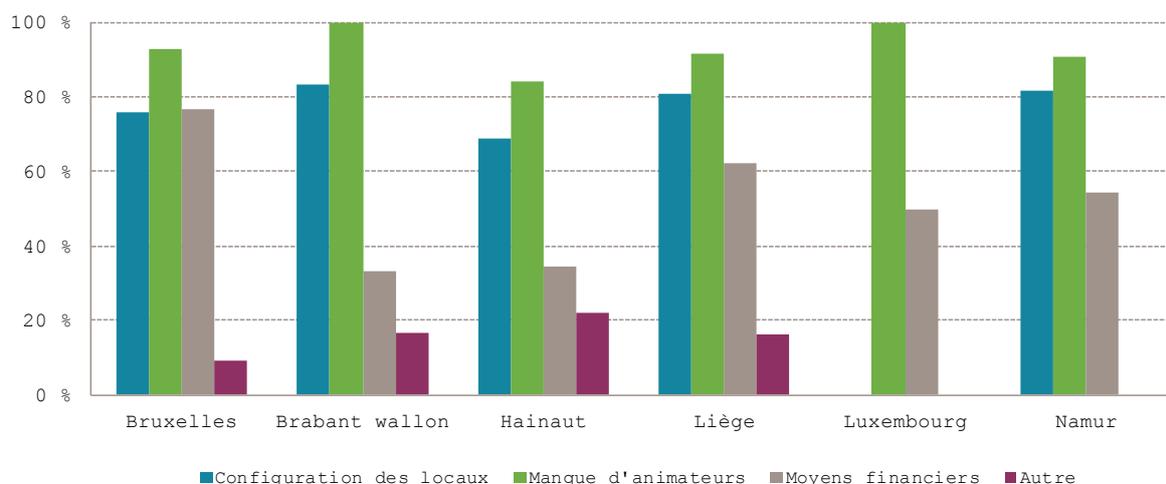
Les motifs cités pour expliquer la situation sont d'ordres divers. Tous se situent à de hauts niveaux, qu'il s'agisse de la configuration des locaux (76 %), du manque d'animateurs (91 %) ou du manque de moyens financiers (63 %). Les deux dernières catégories ont connu une augmentation, respectivement de 13 et 10 points, entre 2010-2011 et 2013-2014. Entre les provinces, les différences se marquent essentiellement au niveau du manque de moyens financiers, qui est surtout invoqué à Bruxelles (77 %) et à Liège (62 %).

Figure 42 : Raisons invoquées pour expliquer l'existence d'une liste d'attente, 2010-2011 et 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2010-2011 et 2013-2014.

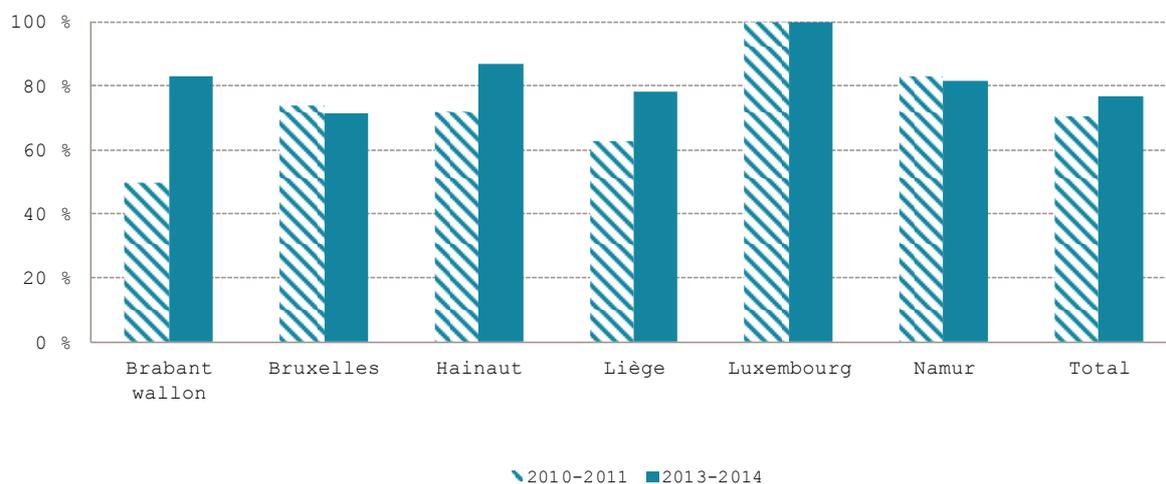
Figure 43 : Raisons invoquées pour expliquer l'existence d'une liste d'attente, par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Certaines EDD ont choisi de traiter leur liste d'attente en établissant des critères de priorité. Elles sont proportionnellement plus nombreuses en 2013-2014 (77 %) qu'en 2010-2011 (70 %). Il n'y a pas de lien clair entre le pourcentage d'EDD connaissant une liste d'attente, la longueur de celle-ci et la proportion (ainsi que l'évolution) d'EDD fonctionnant avec des critères de priorité. Hors province du Luxembourg (100 %, sur 4 EDD concernées), les niveaux varient entre 72 % (Bruxelles) et 87 % (Hainaut). L'augmentation de cette manière de gérer les inscriptions surnuméraires s'est surtout étendue en Brabant wallon (de 50 à 83 %), en Hainaut (de 72 à 87 %) et à Liège (de 63 à 78 %).

Figure 44 : Pourcentage d'EDD traitant leur liste d'attente sur base de critères de priorité



Source : Rapports d'activité des EDD 2010-2011 et 2013-2014.

Dans ce contexte de pénurie de places, la question de l'accessibilité des structures est très clairement problématique pour les équipes. Les équilibrages font dans la majeure partie des cas l'objet de discussions en interne. Les équilibrages sont décrits comme étant plus ou moins heureux selon les EDD. La priorisation des places fait souvent l'objet d'un réel diagnostic par les EDD et repose sur un système de critères. Ces critères peuvent être nombreux (jusque 7). La plupart des écoles de devoirs fonctionnent cependant avec un, deux ou trois critères.

Tableau 4 : Critères de priorisation cités par les écoles de devoirs

Critères	Nombre d'occurrence
Ordre d'arrivée	52 ²⁰
Difficultés scolaires	43
Difficultés sociales	42
Fratricie	39
Proximité	29
Demande directe d'une école ou autre(s) partenaire(s)	22
Les « anciens »	20
L'absence de soutien scolaire à la maison	16
Primo-arrivants	17
Âges des enfants	12
Parents fréquentant les structures (alphabétisation, formations...)	9
Mixité	8
Enfants n'ayant pas d'autres activités extrascolaires	4
Enfants fréquentant déjà la structure pour d'autres activités	4
Motivation et régularité	2

Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

7 RÉALISATION DES EDD

7.1 Plans d'action

Article 22. - Les écoles de devoirs bénéficiant d'une subvention en vertu de l'article 17, établissent un rapport d'activité annuel (...).

Le rapport d'activité annuel présente notamment une évaluation du projet pédagogique et du plan d'action annuel de l'école de devoirs, ainsi que la façon dont l'école de devoirs rencontre les missions définies à l'article 2, § 1er et les conditions fixées à l'article 7.

²⁰ L'ordre d'arrivée est sous-estimé ici, plusieurs EDD n'ayant pas considéré cette donnée comme un critère à part entière.

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Lors de la rédaction de leur rapport d'activité, les EDD doivent remplir une partie concernant leur plan d'action où elles détaillent, non pas les activités, mais les types d'activité prévus durant l'année scolaire. Le nombre de types d'activité recensés a connu une très forte augmentation entre 2009-2010 et 2013-2014 passant de 1 561 à 2 627, soit une hausse de 68 %. Ceci est dû à l'accroissement du nombre d'EDD, mais aussi à la hausse du nombre moyen de type d'activité par EDD (de 6,8 à 9,2, soit 35 % de plus). Il est cependant malaisé d'interpréter ces chiffres car un travail conséquent sur les catégories proposées comme « types d'activités » a été effectué tout au long des derniers rapports d'activité.

En 2008-2009 et 2009-2010, les EDD attribuaient librement un libellé aux types d'activités qu'elles avaient prévues dans leur plan d'action. En 2010-2011, si les EDD peuvent toujours décrire les types d'activités sans autre contrainte que la longueur du texte, elles étaient aussi invitées à les rattacher à une catégorie préalablement définie. Enfin, en 2013-2014 les catégories ont été retravaillées. Il est donc très difficile d'établir une comparaison entre les différentes années. Nous nous focaliserons donc sur le dernier rapport d'activité des EDD. Le lecteur intéressé pourra se reporter au rapport précédent concernant la période 2008-2011.

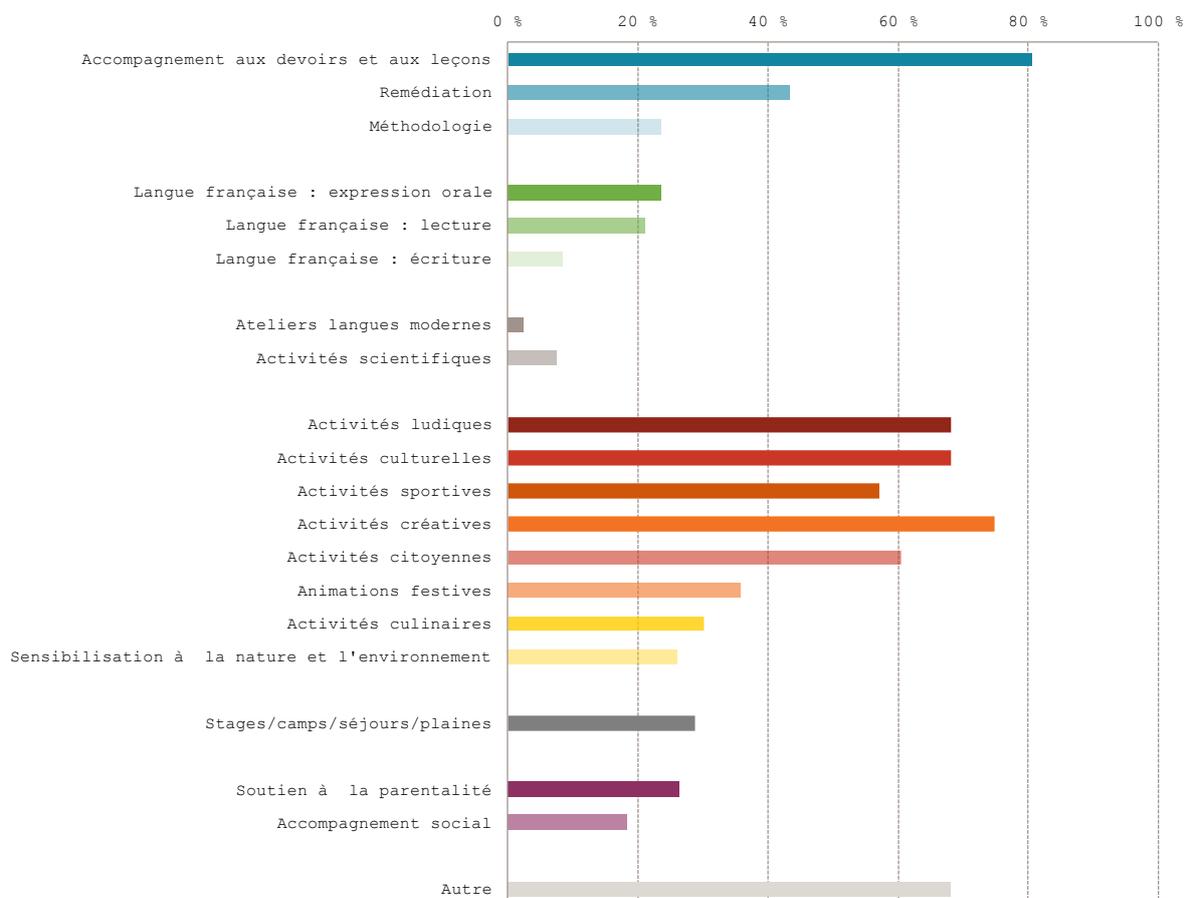
Tableau 5 : Nombre total de types d'activité recensés et nombre moyen par EDD, 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014

Année	Nombre total de types d'activité recensés	Nombre moyen de types d'activité par EDD
2009-2010	1561 (228 EDD)	6,8
2010-2011	1938 (242 EDD)	8,0
2013-2014	2627 (286 EDD)	9,2

Source : Rapports d'activité des EDD 2009-2010, 2010-2011 et 2013-2014.

Si nous nous attardons sur le pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action en fonction des catégories proposées en 2013-2014, il apparaît que, sur dix EDD, huit font au moins une activité de type accompagnement aux devoirs et aux leçons (80 %), environ sept des activités créatives (75 %), ludiques (68 %) ou culturelles (68 %) et environ six des activités citoyennes (60 %) ou sportives (57 %). Les activités sont donc très diverses et laissent de la place à des activités qui ne sont pas directement liées au soutien aux apprentissages scolaires. Le brassage des activités et la place du jeu relevés lors des exercices précédents restent tout-à-fait pertinents en 2013-2014.

Figure 45 : Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action par catégorie, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

La répartition des types d'activités montre aussi qu'à côté de l'accompagnement aux devoirs et aux leçons (10 %), une large place est accordée aux activités créatives (12 %), culturelles (10 %), ludiques (9 %), citoyennes (9 %) et sportives (7 %). Au total, les activités plus liées au jeu, à la découverte, à la création²¹ (en rouge / orange) recouvrent 59 % des types d'activités recensés. Celles clairement orientées vers la sphère scolaire²² (en bleu) représentent 19 %. Dans cette catégorie, 52 % des types d'activités sont orientés vers l'aide aux devoirs et aux leçons, 29 % vers la remédiation et 19 % vers des ateliers de méthodologie. Les activités autour de la langue française²³ (en vert) sont quant à elles à 6 %, de même que les activités « sociales »²⁴ (en violet). Enfin, 4 % des types d'activités sont liées à des stages, camps, séjours ou plaines (en gris foncé) et 1 % à des ateliers de langues ou des activités scientifiques (en taupe).

²¹ Activités ludiques, culturelles, sportives, créatives, citoyennes, culinaires, sensibilisation à la nature et l'environnement, animations festives.

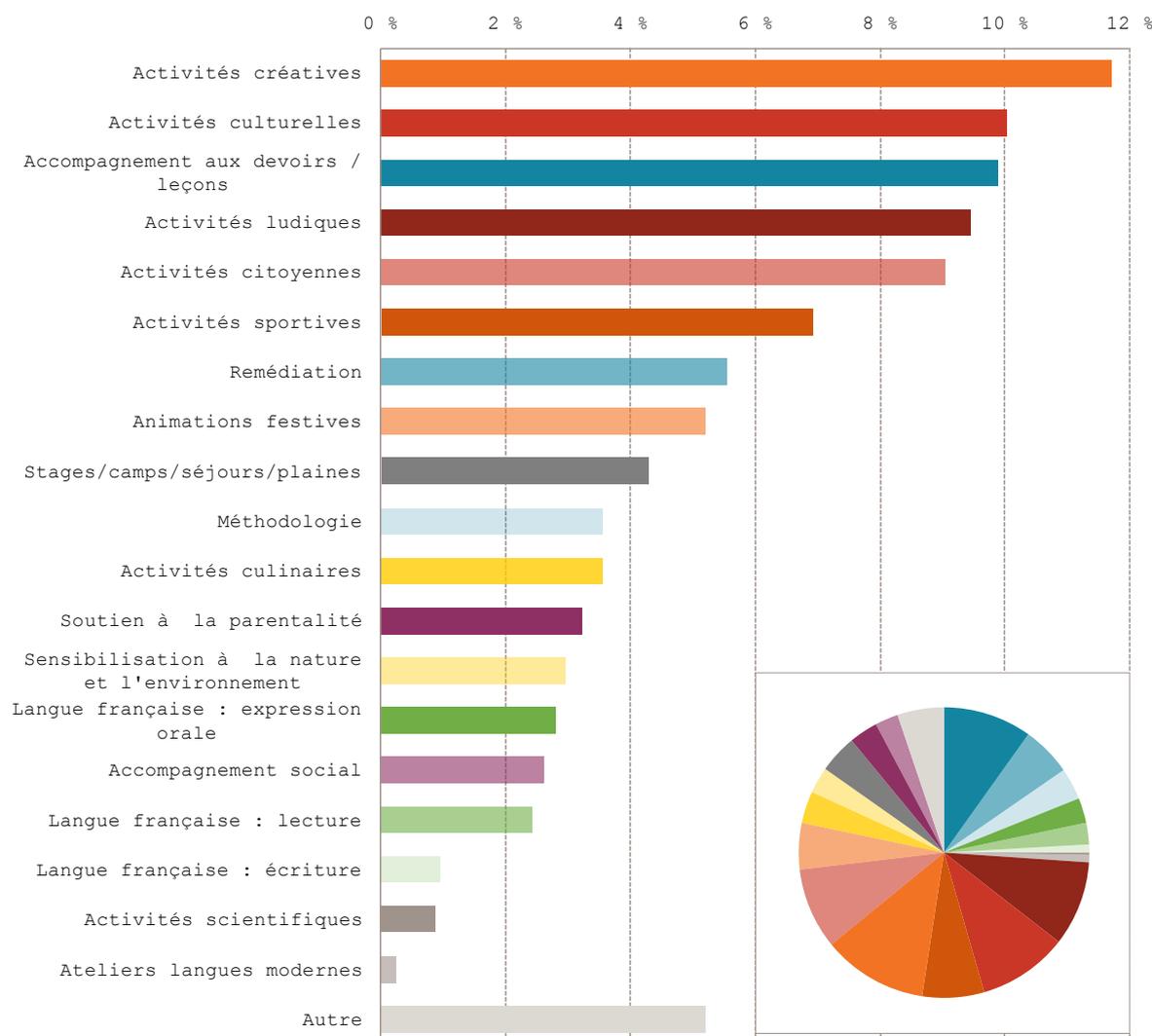
²² Accompagnement aux devoirs / leçons, remédiation, méthodologie.

²³ Expression orale, lecture, écriture.

²⁴ Soutien à la parentalité, accompagnement social.

Une petite précision s'impose afin de bien interpréter ces chiffres : il ne s'agit pas de fréquences ou de temps consacrés aux activités, mais bien simplement des types d'activité énumérés dans les plans, certains pouvant être organisés tous les jours, d'autres annuellement.

Figure 46 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction des catégories détaillées, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Quelques disparités provinciales intéressantes à pointer existent. Le regroupement des types d'activité par grandes catégories permettent de mieux les mettre en lumière. Pour le lecteur intéressé, les détails par province figurent à la page suivante. Les codes couleurs restent les mêmes tout au long des graphiques de cette partie.

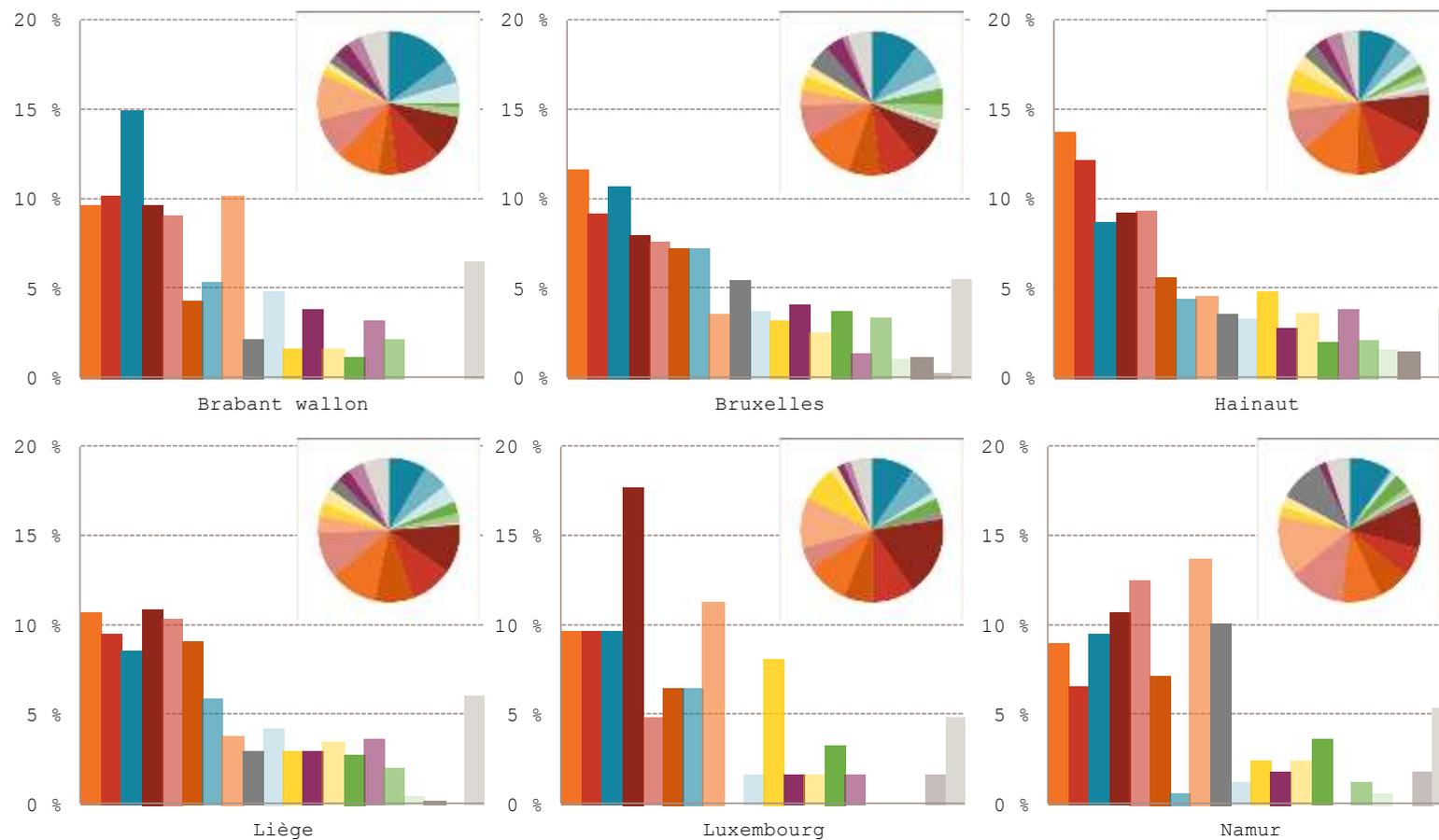
Voici quelques exemples : les activités liées à la sphère scolaire prennent une part plus importante en Brabant wallon (25 %). Elles sont aussi non négligeables à Bruxelles (22 %), région qui investit aussi proportionnellement plus dans les activités liées à la langue française. Les activités liées au jeu, à la découverte, à la création, etc. représentent jusqu'à 69 % des types d'activités du plan d'action en province luxembourgeoise. Quant aux camps, stages, séjours et plaines, c'est à Namur que leur proportion est la plus élevée (10 %). C'est dans ces deux dernières provinces, qu'une part moins importante va aux activités « sociales » (respectivement 3 et 2 %).

Figure 47 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction de grandes catégories, par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Figure 48 : Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action en fonction des catégories détaillées, par province, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

- Activités créatives
- Activités ludiques
- Remédiation
- Méthodologie
- Sensibilisation à la nature et l'environnement
- Langue française : expression orale
- Langue française : lecture
- Ateliers langues modernes
- Activités culturelles
- Activités citoyennes
- Animations festives
- Activités culinaires
- Langue française : écriture
- Autre
- Accompagnement aux devoirs / leçons
- Activités sportives
- Stages/camps/séjours/plaines
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement social
- Activités scientifiques

7.2 Plans d'action et missions assignées aux EDD

Les plans d'actions ainsi établis ont pour objectif de clarifier la manière dont les EDD comptent atteindre les missions qui leur sont assignées par le Décret. Ces missions sont au nombre de quatre. Elles sont sur un pied d'égalité et doivent obligatoirement être remplies par les EDD.

Article 2. - § 1^{er}. Les écoles de devoirs, leurs Coordinations régionales et leur Fédération communautaire ont notamment pour missions de favoriser :

1. le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
2. le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
3. la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
4. l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Décret du 23/05/2013 modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Les résultats issus du précédent rapport évaluatif (2008-2011) restent valables. Le principal constat est que tous les types d'activité sont en lien, plus ou moins fort, avec les quatre missions.

Dans leur plan d'action, les EDD ont pu lier les différents types d'activités organisées avec les missions que celles-ci visent à remplir. Très souvent, les EDD ont identifié plusieurs missions impactées par une même activité. En moyenne, une activité prévue dans le plan d'action 2009-2010 cible environ 2,9 missions. **Ce chiffre représente bien la transversalité des activités organisées par les EDD qui ne se limitent pas à planifier des animations ciblées sur l'une ou l'autre mission mais qui, au contraire, mettent sur pied des activités qui fédèrent l'ensemble des missions.**

Ce tableau met en évidence que les activités liées à l'accompagnement scolaire au sens large (soutien scolaire, remédiation, activités pédagogiques, ateliers méthodologiques mais aussi apprentissage du français) sont principalement perçues comme des activités visant le développement intellectuel et social de l'enfant. Les animations par contre, que ce soient les activités culturelles, créatives ou ludiques ou les animations « non-précisées » et les camps ou séjours, sont présentées comme visant souvent l'ensemble des quatre missions du décret.

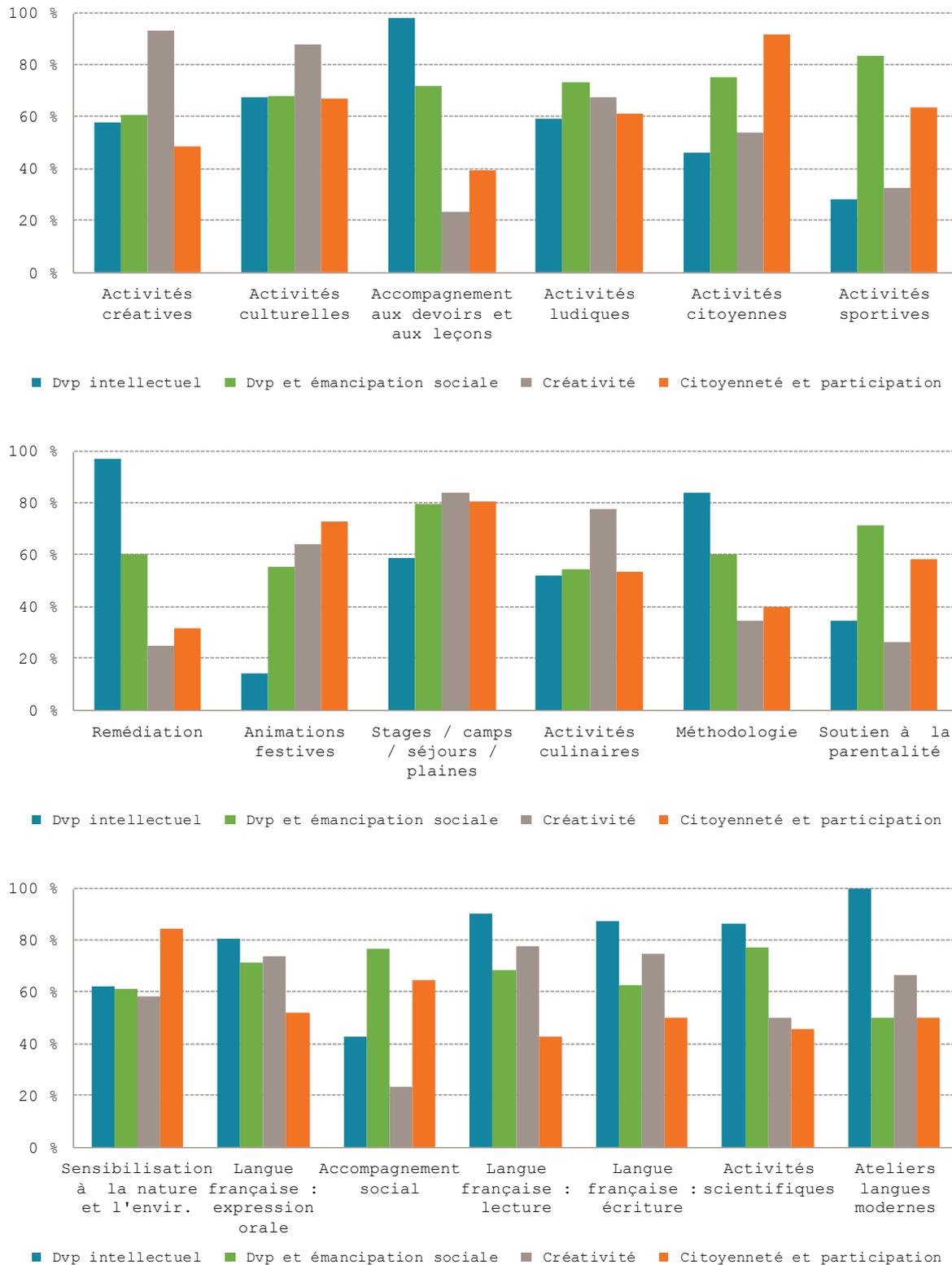
Les données présentées soulignent également qu'il n'y a pas que par les activités de type soutien scolaire ou remédiation que les EDD travaillent au développement intellectuel de l'enfant. L'ensemble des activités organisées vont être articulées pour viser cette mission. Ainsi, des activités a priori éloignées de la sphère scolaire vont permettre le développement intellectuel de l'enfant par la manière dont l'EDD va mettre en œuvre ce type d'animations. C'est le cas par exemple pour les activités culinaires ou les activités ludiques et récréatives. Cet aspect illustre une fois de plus la transversalité des activités organisées en EDD et l'approche globale du développement de l'enfant qu'elles promeuvent.

Par ailleurs, la mission de développement et d'émancipation sociale de l'enfant est celle qui est en moyenne le plus souvent impactée par une activité. On comprend en effet que cette mission s'inscrit dans l'ensemble du fonctionnement de l'EDD, notamment par l'apprentissage de la vie en groupe et les valeurs proposées aux enfants.

Il devrait en être de même pour la mission d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation. Or, on remarque que cette mission reste encore peu ciblée par certaines activités. **Il est en effet regrettable que la participation ne soit pas davantage travaillée, que ce soit en lien avec les**

apprentissages ou lors des différentes animations organisées, voire d'ailleurs dans le cadre de la gestion interne de l'EDD. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Figure 49 : Missions visées par les types d'activités planifiées par les EDD (en % des EDD qui ont renseigné ce type d'activités dans leur plan d'action ; les types d'activités sont classés en fonction de leur fréquence dans les plans d'action)



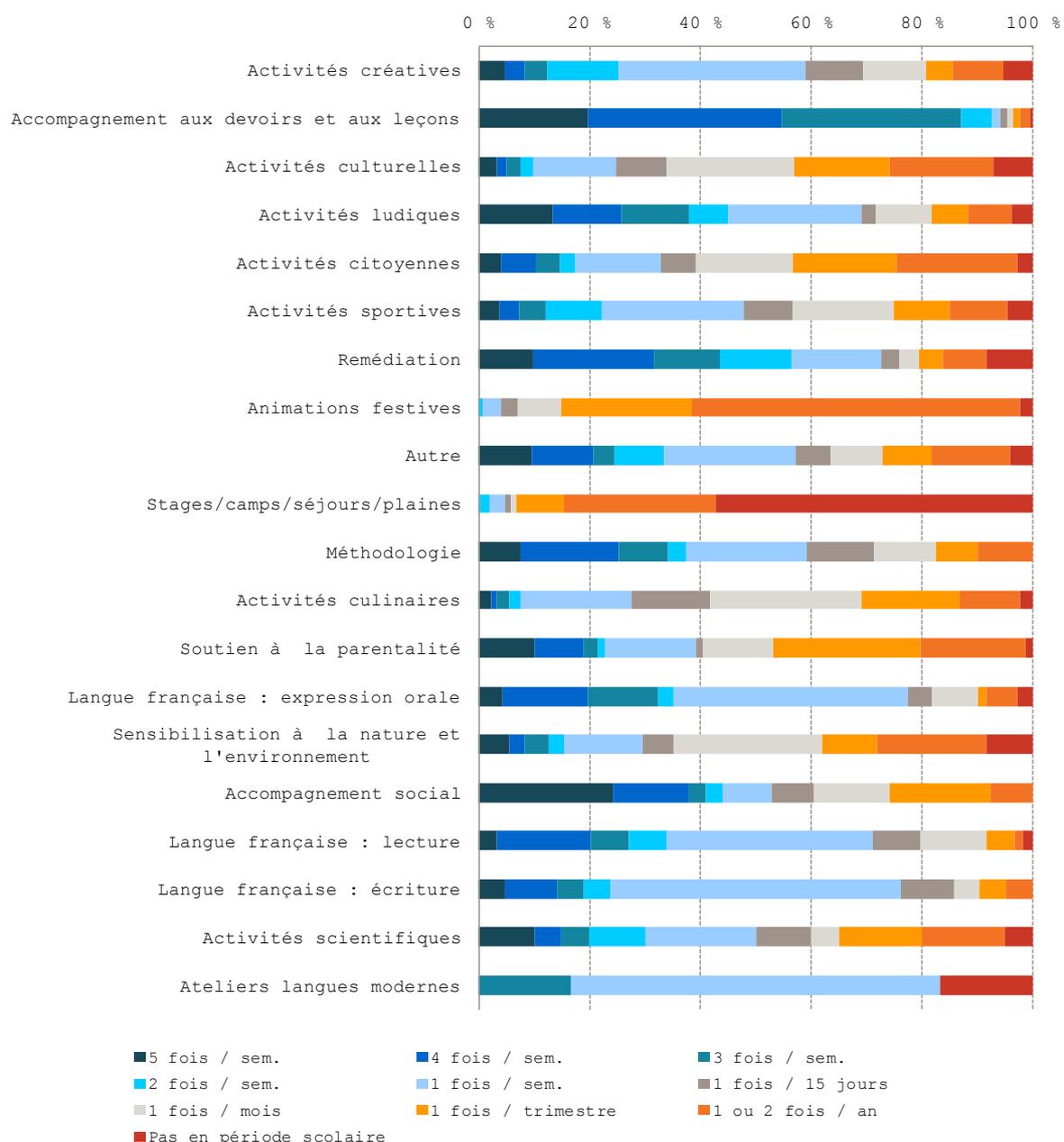
Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

7.3 Fréquence des activités (rapports d'activité)

Comme nous l'indiquions ci-dessus, le nombre de types d'activités recensés ne donnaient qu'une information parcellaire sur le travail réellement effectué sur le terrain. Le rapport d'activité permet de préciser quelque peu les choses puisqu'une question est posée sur la fréquence de l'organisation concrète des types d'activités recensés dans les plans d'action.

Comme on le voit dans la figure ci-dessous, ce sont, sans surprise, les activités de soutien scolaire (accompagnement aux devoirs et aux leçons) qui sont organisées de la manière la plus fréquente. Comme nous l'indiquions déjà dans le rapport précédent, les types d'activités en lien avec la sphère scolaire est une préoccupation centrale des EDD. Les animations culturelles, citoyennes, festives s'organisent davantage à un rythme mensuel ou annuel.

Figure 50 : Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'action, 2013-2014



Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

7.3.1 Rythme de l'EDD – rythme de l'enfant

Cette prééminence de l'accompagnement scolaire s'accompagne également, comme c'était déjà le cas dans l'état des lieux précédent, de **questionnements de la part des acteurs de terrain concernant l'externalisation du temps scolaire via, notamment, la pratique des travaux scolaires à domicile**. Certaines EDD qui souhaiteraient pouvoir développer d'autres types d'activités de manière plus fréquente sont freinées par l'urgence de la demande en matière d'aide scolaire. Les situations décrites rappellent évidemment les points déjà soulevés précédemment. Parmi celles-ci, le poids des travaux scolaires à domicile qui pèse sur des enfants déjà en difficultés scolaires. Soulignons d'ailleurs que le secteur s'est emparé de cette question en parallèle des travaux menés par l'Observatoire en la matière. La Commission d'avis des écoles de devoirs a mis sur pied en 2013-2014 un groupe de travail spécifique. Ce groupe de travail a réuni des représentants du secteur mais également d'autres personnes intéressées par la question (DGDE, fédérations d'associations de parents, ligue des familles, ATD Quart Monde, etc.). Ce groupe a rencontré divers spécialistes de la question. Signalons encore que l'ONE a lancé une recherche-action sur le regard que portent les enfants inscrits en écoles de devoirs et leurs parents sur la question des travaux scolaires à domicile.

En lien direct avec cette thématique, nous avons réexaminé la question des rythmes et du temps libre, principalement dans le cadre des réponses libres des EDD à la question des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du code de qualité.

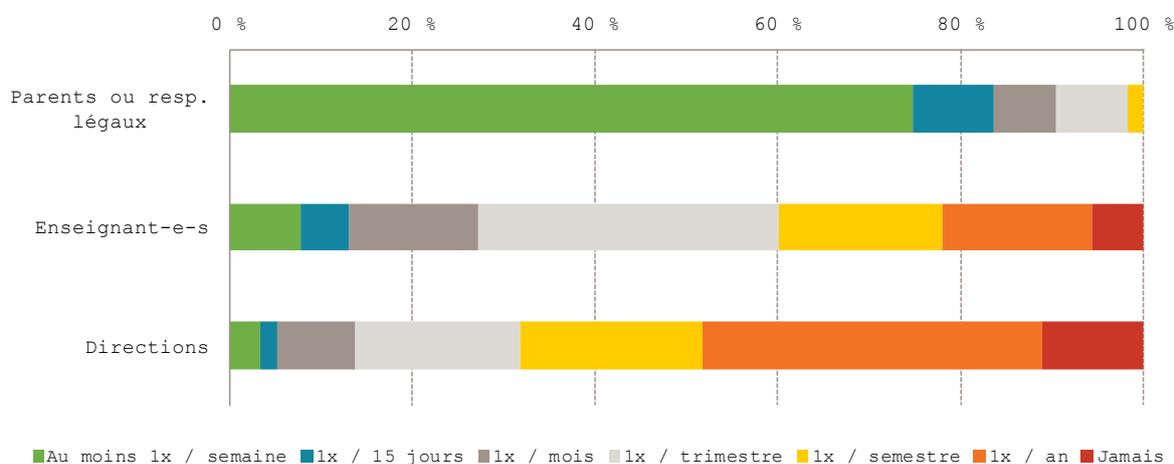
Sans surprise, les constats qui avaient été posés en 2012 sont confirmés : certaines écoles de devoirs continuent de rencontrer de réelles difficultés à respecter les besoins en termes de temps libre des enfants, principalement durant les activités menées en semaine. Le poids des devoirs et la nécessité ressentie par certaines équipes de finir avec les enfants les tâches est une explication. Pour d'autres, les explications sont aussi à mettre en lien avec l'exiguïté des locaux (cf. le point sur les infrastructures développés plus haut).

8 PARTENARIATS ET IDENTITÉ DU SECTEUR

8.1 *Contacts avec les partenaires : fréquence et degré de satisfaction*

La question du travail en partenariat mené par les EDD a refait l'objet d'un traitement par l'Observatoire. Les résultats restent dans l'exacte lignée de ceux du précédent état des lieux. C'est logiquement avec les parents que les contacts sont les plus fréquents. Les contacts avec les partenaires scolaires sont quant à eux plus espacés, voire inexistant dans un certain nombre de cas, ce qui n'est pas sans poser des difficultés aux écoles de devoirs.

Figure 56 : Fréquence des contacts avec les partenaires des EDD – 2013-2014

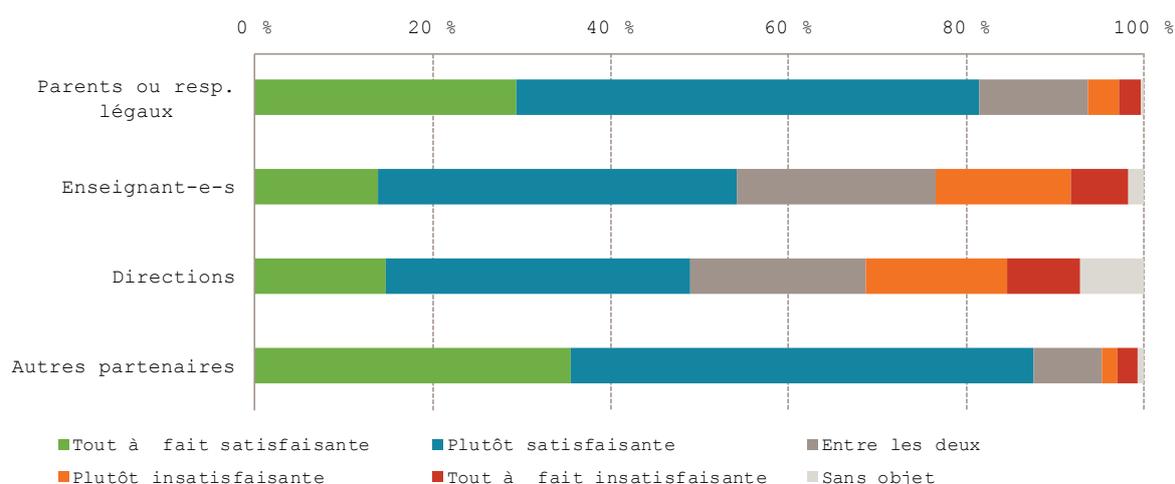


Source : Rapports d'activité des EDD 2013-2014.

Concernant le degré de satisfaction des EDD quant aux contacts qu’elles entretiennent avec leurs partenaires, c’est avec les « autres partenaires » que les relations sont jugées les plus satisfaisantes. Ces partenaires peuvent être divers : CPMS, médiateurs/-trices, CPAS, AMO, bibliothèques, maisons de jeunes ludothèques... Ces partenariats sont a priori développés dans un cadre volontaire de part et d’autre, ce qui explique sans doute le degré plus élevé de satisfaction.

Notons également que plus de 80 % des EDD se disent satisfaites de leurs contacts avec les parents. Un peu plus de la moitié des EDD sont tout à fait ou plutôt satisfaites de leurs contacts avec les enseignant-e-s.

Figure 57 : Évaluation du degré de satisfaction des EDD quant à leurs contacts avec les partenaires des EDD – 2013-2014



Source : Rapports d’activité des EDD 2013-2014.

8.2 Enjeux pointés dans le cadre des relations entre les EDD et leurs partenaires.

Concernant tout d’abord le lien aux parents, c’est la précarisation des familles qui, comme nous l’indiquions déjà plus haut, inquiète au premier plan les équipes et rend leur travail d’accompagnement plus difficile encore. D’autres difficultés sont également rapportées par les EDD : la barrière de la langue avec certains parents, des comportements de parents difficiles à gérer ou encore des conflits de valeurs.

La question de l’identité du secteur est, comme il y a trois ans, également problématique dans le cadre des **liens que les EDD entretiennent avec les parents, le monde scolaire et leurs autres partenaires.**

Concernant le lien avec les parents, nombre d’EDD relèvent des difficultés à faire comprendre à certains parents que l’accompagnement aux devoirs scolaires n’est pas la seule activité à mener pour les écoles de devoirs. Il leur est en effet difficile de faire valoir l’intérêt des autres types d’activités menées, jugées parfois secondaires par les parents. Or, indiquent ces EDD, les dispositifs d’éducation non formelle mis en œuvre par les EDD s’avèrent bénéfiques pour les enfants, d’autant plus lorsque ceux-ci sont déjà en difficulté à l’école.

Concernant les relations entre les EDD et leurs partenaires, c’est également un sentiment de mécompréhension de leurs missions qui prédomine.

Et pour cause, l’appellation-même de ces structures les lie directement au scolaire et plus précisément aux travaux scolaires à domicile. Et ce, malgré le travail mené par les Coordinations

régionales, la Fédération et l'ONE qui s'emploient à expliciter les spécificités du secteur et l'importance des quatre missions.

Signalons encore la concurrence avec d'autres structures proposant exclusivement du soutien scolaire. La Commission d'avis des écoles de devoirs avait souhaité pouvoir mettre à disposition des EDD reconnues dans le cadre du décret un logo permettant une meilleure identification. Cette proposition concrète pourrait être relancée auprès de l'Office.

Une autre idée concrète portait sur l'organisation d'un grand moment de focus sur le secteur s'appuyant sur la présentation de l'état des lieux.

9 PARTICIPATION DES ENFANTS

La question de la participation des enfants dans les EDD avait fait l'objet d'un focus dans l'état des lieux précédent. Nous avons alors souligné combien le concept de participation restait mal compris par une partie des écoles de devoirs.

Trois ans plus tard, nous avons réexaminé les réponses des écoles de devoirs concernant la manière dont l'avis des enfants était (ou non) pris en compte dans l'organisation et la vie des écoles de devoirs.

Il est apparu que le concept-même de participation restait encore à géométrie variable selon les écoles de devoirs. La mauvaise compréhension du concept subsiste encore pour quelques EDD, mais cette catégorie est nettement à la baisse. Les efforts en matière de formation réalisés par les coordinations régionales et la Fédération pourraient expliquer cette amélioration.

Pour les autres écoles de devoirs, on remarque une véritable gradation dans la manière dont la participation des enfants s'incarne sur le terrain :

- Au premier échelon, on retrouve les écoles de devoirs qui indiquent une écoute particulière des enfants dans des moments informels et la prise en compte de leur parole dans l'orientation des activités.
- Au second échelon, on retrouve les écoles de devoirs qui consacrent des moments à des concertations formalisées, tels que des tours de table, des brainstormings ou encore des conseils et comités d'enfants. Des outils plus traditionnels tels que des boîtes à idées ou à suggestion sont également mis en place dans certaines EDD.
- Au troisième échelon, quelques écoles de devoirs indiquent co-construire des projets avec les enfants. Ces projets peuvent aller d'une sortie ponctuelle au plan d'action de la structure.
- Enfin, il est à signaler que bon nombre d'école de devoirs intègrent les enfants dans des moments d'évaluation.

Si la compréhension de la participation semble s'être améliorée au niveau des écoles de devoirs, il n'en reste pas moins que ce concept est souvent mis en lien direct avec des éléments liés au cadre et aux sanctions. Certaines EDD abordent en effet la participation des enfants uniquement lors de la rédaction du règlement d'ordre intérieur ou de charte réglant la vie dans l'EDD. Ces réponses indiquent une certaine crainte à permettre aux enfants d'être plus participatifs.

D'autres freins sont invoqués par les écoles de devoirs :

- La difficulté pour l'enfant de s'inscrire dans un processus participatif. La participation ne va pas de soi en effet, il faut pouvoir apprendre à participer.
- Le manque de temps et la priorité donnée aux tâches scolaires. Tout comme c'était déjà le cas dans le rapport précédent, les EDD expriment une difficulté à appréhender la participation dans les moments de soutien scolaire. Les dispositifs étant bien souvent individualisés, les EDD parleront davantage de développer la responsabilisation et l'autonomisation des enfants.
- Faire face à des demandes irréalistes des enfants.

- L'âge des enfants : il n'est pas toujours évident d'organiser la participation avec les plus jeunes.
- Le nombre élevé d'enfants dans le groupe.
- La non-maîtrise de la langue.
- Le manque de formation des animateurs/-trices.
- La pression de certains parents qui ne voient pas l'importance de ce type d'organisation participative.
- Le manque d'espace adéquat.

Il semble donc qu'il faille poursuivre les efforts déjà entrepris en matière de formation sur la question de la participation et outiller les équipes en la matière.

10 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10.1 Conclusion générale

En concertation avec les représentant.e.s du secteur, les contours de ce second état des lieux avaient été dessinés de manière plus ciblée que lors du premier exercice d'évaluation qui reste une référence aujourd'hui encore. En effet, comme nous l'indiquions en introduction de ce rapport, une constante a traversé l'ensemble de notre travail : peu d'évolutions concernant les questions prioritaires à traiter sont apparues dans le secteur en trois ans.

Loin d'être anodine, cette constatation, qui pose par ailleurs la question de la temporalité des états des lieux, est une information en soi. Ainsi, les **lignes de tension** que nous décrivions en conclusion de l'état des lieux 2008-2011 sont toujours bel et bien d'actualité, notamment :

- le faible financement du secteur ;
- la mécompréhension des missions des EDD ;
- la pression de la demande et la saturation de l'offre.

Les **marges de progression** que nous relevions déjà en 2011 et qui portaient sur la formation des équipes, la place des volontaires, la participation des enfants, le respect des rythmes de l'enfant... restent les mêmes en 2014, moment de collecte des données.

Nous serons donc particulièrement attentifs, à l'occasion du prochain état des lieux, à vérifier si les mesures prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (les modifications apportées au décret en 2013 et l'augmentation du budget annoncée par le Gouvernement en 2014) ont eu un impact sur le terrain.

Cela étant, ce statu quo ne doit pas occulter **les nouveaux enjeux** qui sont venus s'ajouter aux précédents : la paupérisation des familles et la question des infrastructures en sont deux exemples frappants que nous avons décrits dans le présent rapport. Ces données rendent clairement le travail des équipes plus compliqué et nécessiteront d'être prises en compte dans le pilotage de la politique relative aux écoles de devoirs.

10.2 Recommandations

Dans une perspective d'évaluation des politiques publiques, nous souhaitons conclure ce rapport par la formulation de recommandations aux décideurs politiques et aux acteurs du secteur, qui permettraient de faciliter le travail en écoles de devoirs et d'en améliorer encore la qualité.

Recommandations liées au financement des écoles de devoirs

Les difficultés financières rencontrées par le secteur des écoles de devoirs constituent toujours le plus grand frein à leur fonctionnement optimal. Comme il y a trois ans, nous plaidons activement pour un soutien financier plus important de ce secteur, au vu de l'importance des missions qu'il remplit auprès de plus de 16 000 enfants, pour la plupart en grandes difficultés scolaires et/ou sociales. À cet égard, nous recommandons :

- d'étudier les retombées sur les EDD de l'augmentation budgétaire prévue par le Gouvernement en 2014 ;
- de porter une attention particulière aux modifications annoncées en matière de soutien à l'emploi (ACS, APE, ...) ;
- d'assurer une meilleure accessibilité des EDD aux opérateurs culturels via la mise en place de partenariats qui permettraient la gratuité d'accès ;
- de prévoir un subside à l'équipement informatique (et connexion Internet) des EDD pour, notamment, les aider à répondre à la contrainte du rapport d'activité en ligne ;

- une réévaluation des subsides des coordinations régionales afin de pouvoir prendre l'ancienneté des travailleurs en compte et les besoins en équipements, notamment informatiques ;
- le financement d'un poste de coordination pour la province du Luxembourg ;
- de faire connaître l'ensemble des possibilités de financement de projets au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (comme par exemple le projet Histoires croisées).

Recommandations liées à l'accessibilité des EDD

66 % des écoles de devoirs ne peuvent actuellement plus répondre à la forte demande à laquelle elles sont confrontées. Cette saturation du secteur laisse un grand nombre de familles dépourvues. Elle impacte également le travail des écoles de devoirs qui sont soumises à de fortes pressions des parents. Elles ne peuvent plus accueillir de nouveaux enfants sans réguler davantage les présences.

Nous recommandons à cet égard de :

- conscientiser les écoles de devoirs à la question de l'accessibilité à tous et notamment à l'importance de l'intégration de nouveaux enfants ;
- poursuivre la sensibilisation du secteur de l'enseignement quant aux devoirs scolaires et à l'externalisation de la remédiation²⁵ ;
- soutenir le service EDD de l'ONE et les coordinations régionales dans leurs missions d'accompagnement à la création d'EDD, pour favoriser la création de structures de qualité s'inscrivant dans l'esprit du décret ;
- promouvoir et faire mieux connaître le secteur des écoles de devoirs aux pouvoirs communaux, notamment via les coordinateurs de l'Accueil Temps Libre (ATL), dans une optique de soutien à la création d'EDD.

Recommandations liées à la formation continue des équipes pédagogiques

Concernant la formation des équipes, nous recommandons de :

- poursuivre le développement de formations spécifiques sur la participation des enfants qui permettent de faire comprendre le concept et de l'appliquer concrètement dans le travail de terrain ;
- étudier la possibilité de soutenir financièrement des prolongements de formations sur site pour soutenir les animateurs/-trices qui ressentent des difficultés à mettre en œuvre ce qu'ils/elles ont appris dans la vie quotidienne de l'EDD ;
- développer des formations en lien avec l'aménagement des espaces.

Recommandations liées aux partenariats

Le secteur des écoles de devoirs souffre toujours d'une méconnaissance de la part de leurs partenaires potentiels. Pour être aidées et soutenues, les écoles de devoirs ont tout intérêt à être mieux connues et à informer le grand public de leur approche. Nous recommandons dans ce cadre de :

- poursuivre le travail de visibilité du secteur mené par l'ONE, les coordinations et la Fédération, ainsi que la diffusion des principes du décret, auprès du grand public mais aussi auprès de l'ensemble du secteur de l'ATL. Ce point pourrait inclure la relance du projet d'un logo identifiant clairement les EDD reconnues par l'ONE ;

²⁵ La recherche-action concernant la place des travaux à domicile dans la formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s est la prolongation de la réflexion menée par l'Observatoire et impulsée par la Commission d'avis des EDD. Celle-ci a abouti à un module de formation qui intègre les EDD dans le dispositif : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile>

- favoriser l'intégration des EDD dans les conseils de participation des écoles pour permettre une meilleure communication entre partenaires ;
- encourager les EDD à informer autant que possible leurs interlocuteurs (parents, enseignants, directions, partenaires divers) avec lesquels ils sont en contact direct sur leurs missions et leurs modes de travail.

Recommandations liées au monitoring du secteur

Afin de préparer au mieux le prochain état des lieux, il nous semblerait intéressant, dans une visée de bon pilotage du secteur de :

- pouvoir disposer d'un canevas minimal pour les rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération ;
- revoir la périodicité des états des lieux en passant de trois à cinq ans, temporalité qui se calquerait sur le rythme des renouvellements de reconnaissance, afin d'avoir plus de recul entre deux exercices ;
- poursuivre les efforts de simplifications administratives et d'allègement du rapport d'activité entamé par l'Observatoire ;
- réaliser un cadastre précis des infrastructures qui accueillent les écoles de devoirs ;
- travailler à la mutualisation des informations concernant les subventions octroyées ou administrées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (éducation permanente, FIPI, FESC, centres culturels, OJ, CJ, AMO...), de manière à décloisonner les subventions et à fournir un cadastre du subventionnement des différentes associations.

11 ANNEXE

RECONNAISSANCE	SUBVENTION	RECONNAISSANCE	SUBVENTION
CRITÈRES PÉDAGOGIQUES		CRITÈRES RELATIFS AU PUBLIC ACCUEILLI	
<p>1. Organiser des activités de soutien scolaire et des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives (ce qui exclut l'étude scolaire) ;</p> <p>2. Respecter le code de qualité de l'accueil ;</p> <p>3. Elaborer et mettre en pratique un projet pédagogique avec toute l'équipe éducative ;</p> <p>4. Elaborer et mettre en pratique un plan d'action annuel ;</p> <p>5. Coordonner son travail avec les autres intervenants locaux, en collaborant notamment avec les écoles et les familles.</p> <p>Respecter et défendre les droits de l'homme et de l'enfant.</p>	Remplir les critères de reconnaissance.	<p>1. Etre ouvert à tous, sans discrimination ;</p> <p>2. Accueillir 10 enfants en moyenne annuelle par jour d'ouverture ;</p> <p>3. Accueillir des enfants de 2 écoles différentes, ou de 3 si l'EDD est située dans un établissement scolaire ;</p> <p>4. Etre ouvert au moins 2 heures par semaine et 20 semaines par an.</p> <p>Tarif maximum : 2€ par jour (montant indexé). En période de vacances, il est porté à 4€ (montant indexé), et peut être majoré pour une journée résidentielle.</p>	<p>Remplir les critères de reconnaissance et :</p> <p>5. Etre ouvert, après les heures scolaires, au moins 3 jours par semaine, durant 5 heures au minimum ;</p> <p>6. Accorder une priorité d'accès au public qui maîtrise mal la langue française ou qui ne peut être aidé à domicile.</p>
CRITÈRES ADMINISTRATIFS		CRITÈRES D'ENCADREMENT	
<p>1. Etre un pouvoir public ou une ASBL ;</p> <p>2. Tenir une comptabilité régulière et permettre l'identification des activités de l'EDD ;</p> <p>3. Assurer la publicité des activités ;</p> <p>4. Disposer d'une infrastructure adaptée ;</p> <p>5. Mettre du matériel pédagogique et ludique à disposition des enfants et des jeunes ;</p> <p>6. Communiquer à l'ONE les informations requises et se soumettre à son contrôle ;</p> <p>7. Contracter une assurance RC couvrant les dommages corporels du personnel et des enfants ; Ne pas être un établissement scolaire.</p>	<p>Remplir les critères de reconnaissance et :</p> <p>8. Faire preuve d'une année de fonctionnement (coupures de presse, publicités, assurances, ...) ;</p> <p>9. Rentrer à l'ONE les documents requis pour le 30 septembre de l'année en cours.</p>	<p>1. Avoir une équipe pédagogique de 3 personnes, possédant une maîtrise suffisante de la langue française, dont au moins un coordinateur et un animateur qualifiés ;</p> <p>2. Proposer et permettre à cette équipe de suivre des formations qualifiantes ou continuées ;</p> <p>3. Assurer la présence effective d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 animateur présent par groupe de 12 enfants ; • 1 animateur qualifié par tranche entamée de 36 enfants. 	<p>Remplir les critères de reconnaissance relatifs à l'encadrement, pour chaque école de devoirs.</p>

